
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 30 janvier 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 3)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 3)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 3)
Hommage à la mémoire de messieurs Henry Chabert et Jean Courjon	(p. 3)
Vœux de monsieur le Président	(p. 5)
Communication de monsieur le Président relative à l'état d'avancement de la programmation pluriannuelle des investissements	
- présentation	(p. 5)
- annexe 1	(p. 59)
Intervention du groupe Les Républicains et apparentés	(p. 8)
Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association La Biennale de Lyon (69) au cours des exercices 2008 à 2014	(p. 10)
Budget primitif 2017 (dossiers n° 2017-1710 et 2017-1711)	
- présentation et interventions	(p. 21)
- annexe 2	(p. 92)
Question orale du groupe Les Républicains et apparentés relative à l'enlèvement des encombrants	
- présentation et interventions	(p. 56)
- annexe 3	(p. 118)

Les textes des délibérations n° 2017-1710 à 2017-1731 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 18.

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1710	Budget primitif 2017 - Tous budgets -	(p. 21)
N° 2017-1711	Budget primitif 2017 - Révision des autorisations de programme et d'engagement -	(p. 21)
N° 2017-1712	Opérations globalisées 2017 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme -	(p. 40)
N° 2017-1713	Opérations globalisées 2017 - Bâtiments, véhicules, mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable - Individualisation totale d'autorisations de programme -	(p. 41)
N° 2017-1714	Caducité de la garantie d'emprunt apportée par le Département du Rhône - reprise par la Métropole de Lyon- à la société SOC 55 - Approbation des actes matérialisant la levée définitive de cette garantie et de ses contreparties -	(p. 54)
N° 2017-1715	Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Approbation - Demandes de subventions -	(p. 42)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2017-1716** Opérations globalisées 2017 - Voirie - Individualisations totales d'autorisations de programmes - (p. 54)
- N° 2017-1717** Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite - Autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Déclassement du statut autoroutier et avis de la Métropole de Lyon préalable au classement en route à grande circulation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 10)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

- N° 2017-1718** Opérations globalisées 2017 - Culture - Individualisation totale d'autorisation de programmes - (p. 46)
- N° 2017-1719** Opérations globalisées 2017 - Petits et moyens travaux dans les collèges - Cités scolaires - Etudes techniques - Mobilier et équipement - Equipements spécifiques - Subvention d'équipement aux collèges privés - Individualisation totale d'autorisations de programme - (p. 54)
- N° 2017-1720** Lyon 8° - Construction d'un collège situé rue Cazeneuve - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché subséquent de travaux à la suite de l'accord-cadre - (p. 46)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- N° 2017-1721** Opérations globalisées 2017 - Préservation et mise en valeur de la trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programme - (p. 55)
- N° 2017-1722** Opérations globalisées 2017 - Intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation totale d'autorisation de programme - (p. 55)
- N° 2017-1723** Opérations globalisées 2017 - Assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - (p. 55)
- N° 2017-1724** Opérations globalisées 2017 - Galeries drainantes, maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisations de programmes - (p. 55)
- N° 2017-1725** Opérations globalisées 2017 - Propreté - Individualisations totales d'autorisations de programme - (p. 49)
- N° 2017-1726** Valorisation des déchets ménagers - Avenant de prolongation avec les repreneurs des matériaux issus de la collecte séparée - (p. 55)
- N° 2017-1727** Reprise des déchets d'emballage en papier-carton en provenance des centres de tri - Contrat avec Suez RV Centre Est pour l'année 2017 - (p. 55)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- N° 2017-1728** Opérations globalisées 2017 - Foncier - Individualisations totales d'autorisations de programme - (p. 50)
- N° 2017-1729** Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Dossier de réalisation de la ZAC - Mise à disposition de l'étude d'impact mise à jour - (p. 50)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2017-1730** Accompagnement des personnes âgées - Établissements pour personnes âgées - Enveloppe de tarification 2017 - (p. 56)
- N° 2017-1731** Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la Métropole de Lyon et l'association GIHP Rhône-Alpes pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) DOMIGIHP - (p. 48)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 30 janvier 2017 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 10 janvier 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Mailliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Berthilier (pouvoir à M. Llung), M. Calvel (pouvoir à M. Eymard), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Guillard), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Cohen (pouvoir à M. Barret), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Cachard), de Mailliard (pouvoir à M. Charmot), Nachury (pouvoir à M. Huguet), M. Odo (pouvoir à M. Vincendet), Mme Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Veron (pouvoir à M. Piegay), Vial (pouvoir à M. Germain).

Hommage à la mémoire de messieurs Henry Chabert et Jean Courjon

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous avons tous appris avec tristesse la disparition, le 17 janvier dernier, d'Henry Chabert dont l'action a marqué d'une empreinte forte l'histoire de notre agglomération. Je veux lui rendre hommage en ouverture de ce Conseil.

Originaire de Saint Etienne, Henry Chabert est entré en politique en tant qu'élu de Lyon et membre du Conseil de la Communauté urbaine en 1983 mais c'est sous les mandats de Michel Noir puis de Raymond Barre qu'il donna sa pleine mesure.

Passionné par l'aménagement urbain, il fut choisi par Michel Noir comme adjoint à l'urbanisme pour engager des projets de transformation et d'embellissement de la ville et poursuivi cette action sous le mandat de Raymond Barre assurant ainsi une continuité de vision. A l'origine du premier plan Lumière qui donna une nouvelle visibilité aux plus beaux monuments du patrimoine lyonnais, il lança aussi le réaménagement d'espaces publics

emblématiques, la place des Célestins et de la Bourse, la rue de la République et la place des Terreaux, le développement de grands parcs urbains, le parc des Hauteurs, le parc de Gerland ainsi que le projet urbanistique de la Cité internationale.

Porteur d'une véritable vision esthétique de la ville, avec une grande exigence sur les formes architecturales, la qualité des espaces publics et l'élégance de la mise en lumière, il sut renouveler en profondeur l'espace urbain et exporter dans le monde entier le savoir-faire lyonnais sur ces questions, notamment au sein du réseau Citynet, réseau des villes asiatiques grâce auquel il fit rayonner très largement notre agglomération.

Sa vie fut un engagement politique constant : de nouveau membre du Conseil de la Communauté urbaine de 2008 à 2014 en tant qu'élu de Villeurbanne, il occupa également les fonctions de Député européen de 1989 à 1994 et de Député de la deuxième circonscription du Rhône de 1997 à 2002.

Personnalité ouverte pour qui la différence des sensibilités n'empêchait pas de travailler ensemble dans l'intérêt général, il laissera l'image d'un homme qui, en remodelant l'espace urbain, fit progresser durablement la qualité de vie et le rayonnement de notre Métropole.

Notre collègue Michel Forissier m'a également appris qu'une autre figure de notre agglomération était décédée ; il s'agit de Jean Courjon, disparu le 16 janvier dernier.

Jean Courjon, par ailleurs éminent professeur de neurologie, exerça notamment à l'hôpital neurologique de Bron. Il fut à la fois Maire de Meyzieu, particulièrement actif et apprécié entre 1967 et 1977 et un élu qui prit part à la fondation de la Communauté urbaine. A cette époque, Meyzieu faisait partie des Communes qui, tout en étant situées dans l'aire d'influence de Lyon, n'étaient pas rattachées au Rhône mais à l'Isère ou à l'Ain. Ce choix a permis l'essor de la Commune qui put ainsi bénéficier des grands services urbains mis en place par la Communauté urbaine : assainissement, eau, collecte, voirie.

Les élus Républicains m'ont demandé un temps de parole pour s'associer à l'hommage rendu, je crois, à Henry Chabert. Je leur donne volontiers la parole.

M. le Conseiller HAMELIN : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il y a quelques jours effectivement, nous apprenions la disparition d'Henry Chabert avec tristesse bien sûr. Beaucoup ici sur ces bancs ont eu l'occasion de travailler avec lui pendant les plusieurs mandats où il a siégé parmi nous, dont deux dans l'Exécutif de cette assemblée.

Quelles que soient nos sensibilités politiques, tous se souviennent de sa gentillesse, de l'attention qu'il portait à chacun, de son sens de l'écoute et surtout de son ouverture aux autres. Ce qui a caractérisé son action politique se résume, de mon point de vue, en deux points.

Tout d'abord, l'homme, par son caractère, sa sensibilité, qui était étranger à tout sectarisme, qui portait la même attention à Lyon qu'à Vaulx en Velin ou Vénissieux, au chef d'entreprise qu'à l'ouvrier. Sa manière de faire de la politique était exigeante et respectueuse, avec une empathie naturelle qui mettait à l'aise tous ses interlocuteurs. Ouvert et tolérant, ses convictions humanistes ont toujours placé l'homme au cœur de son action, lui qui disait : "Lyon n'est jamais plus belle que quand elle se préoccupe de l'humain !"

Travailleur inlassable, il aimait le fonctionnement en équipe, il avait fait de la concertation son principe d'action et avait donné, dans notre assemblée, son titre de noblesse à l'Agence d'urbanisme. Associer les entreprises à sa vision du territoire et de son développement, partager les expériences, expérimenter de nouvelles façons de faire mais aussi associer des écrivains, des sociologues, des artistes pour donner du sens et de l'esthétique aux projets d'urbanisme, il aimait changer les choses, les rendre plus belles, plus humaines. C'était un visionnaire mais aussi un homme d'action, un bâtisseur. L'expression "Lier l'urbain à l'humain" pourrait être sa signature, c'est en tout cas son empreinte forgée dans son action politique au service de notre ville et de notre agglomération.

La deuxième caractéristique d'Henry Chabert, c'est son bilan. On parle encore des "années Chabert", celles qui ont façonné notre ville et lui ont donné son rayonnement. Vous avez cité quelques-unes de ses actions, monsieur le Président.

En premier lieu bien sûr, le plan Lumière lancé en 1989 et qui est aujourd'hui une des plus belles signatures de Lyon qui en fait sa fierté ; la Cité internationale bien sûr lancée en 1993, avec son Musée d'art contemporain, son Centre des congrès, sa Salle 3000, ses bureaux, ses logements et bien sûr le siège mondial d'Interpol, le parc de Gerland lancé en 1996, le deuxième poumon vert de Lyon après le Parc de la Tête d'Or, la rénovation de la Presqu'île avec la création des parkings du centre-ville, le réaménagement des places et des artères où il a fait entrer l'art dans la cité. Le projet de la Confluence : je garde en mémoire ces discussions avec Henry Chabert qui nous faisait partager la vision qu'il avait de cette partie de Lyon, les négociations avec Michel Noir pour acquérir des terrains dès qu'il devenaient disponibles, les problématiques de transports et d'aménagement, les immenses

difficultés rencontrées, notamment pour transférer le marché gare à Corbas. Tout cela bien sûr avec la vision d'un réaménagement global de ce quartier qui était une friche industrielle et qui vous a permis, monsieur le Président, de faire aujourd'hui la Confluence.

Beaucoup d'autres réalisations sont à inscrire à son bilan comme la mixité sociale à laquelle il tenait tant. Ses compétences, sa vision du développement des territoires dans leur dimension humaine, culturelle, sociale et environnementale ont inspiré bon nombre d'urbanistes et de responsables de collectivités qui faisaient encore appel à lui il y a quelques jours.

Je sais, monsieur le Président, l'estime que vous lui portiez et l'attention que vous avez eue de continuer et d'amplifier beaucoup de ses projets. Je sais aussi que vous partagez, comme beaucoup d'élus présents cet après-midi, la peine des Lyonnais après sa disparition brutale.

Il m'a semblé que la Ville de Lyon ou la Métropole pouvait à son tour rendre hommage à Henry Chabert, à ce qu'il a été, à ce qu'il a fait, en donnant son nom à une rue ou à une place emblématique de notre Ville, comme par exemple à la Cité internationale ou à la Confluence. C'est le souhait de mes collègues et, je pense, de beaucoup de Lyonnais. Je ne doute pas que vous lui réserverez une suite favorable. Notre Ville et notre agglomération ont perdu un homme de cœur et un élu bienveillant pour qui l'intérêt général n'était pas qu'une formule.

Avec l'ensemble de notre groupe -et je pense en particulier à Michel Havard qui ne peut être là malheureusement aujourd'hui-, nous partageons la peine de ses amis et de sa famille. Nous apportons toute notre affection et notre soutien à sa femme, Danielle, leur tribu, enfants et petits-enfants, dans ces moments douloureux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais vous proposer d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, chers collègues.

Vœux de monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je commencerai ce premier Conseil de l'année 2017 par quelques mots d'introduction, d'abord, par vous présenter, à chacune et à chacun d'entre vous, tous mes meilleurs vœux, vœux de santé. Nous venons de parler de notre collègue Henri Chabert ; cela avait commencé par un petit symptôme qui pouvait sembler négligeable et cela s'est terminé de la manière tragique que nous venons d'évoquer. Donc à chacune et à chacun d'entre vous, je souhaite mes meilleurs vœux pour cette année, celle qui doit pouvoir nous permettre de faire avancer les uns et les autres notre agglomération et nous permettre d'avoir dans notre vie personnelle les plus grandes satisfactions.

Communication de monsieur le Président relative à l'état d'avancement de la programmation pluriannuelle d'investissement

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous sommes à l'aube d'une nouvelle année et aujourd'hui, je crois que, les uns et les autres, nous nous interrogeons sur l'avenir de notre agglomération, de notre Métropole.

Au 1^{er} janvier 2015, nous créons cette Métropole et, en un an, nous avons réussi à construire une Métropole qu'aujourd'hui beaucoup nous envie. Lorsque j'entends un certain nombre de nos collègues dans les autres grandes cités parler de leur expérience, je vois que nous sommes aujourd'hui le modèle le plus abouti, le seul d'ailleurs qui a réuni les compétences d'une Communauté urbaine et d'un Conseil général.

La deuxième année a été consacrée à mettre en place les grandes politiques, à commencer à travailler sur les projets. Je crois que l'année 2017 va nous permettre de réaliser un certain nombre de projets et je voulais vous en dire quelques mots avant de commencer notre séance.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 59-).

Comme vous le savez, nous avons réalisé depuis 2001 des investissements soutenus dans notre Métropole (sur les mandats 2002-2008 : 2,1 milliards d'euros, sur 2009-2014 : 3,2 milliards d'euros) et nous avons ensemble voté une PPI malgré les difficultés financières que nous connaissons -tout à l'heure, nous parlerons de la baisse des dotations-, une PPI ambitieuse de 3,5 milliards d'euros.

Alors évidemment, chaque fois, la mise en œuvre de notre PPI a un certain rythme. Je vous ai montré donc sur ce graphe les évolutions depuis 2002. Evidemment, chaque fois, en début de mandat, l'investissement du mandat

précédent a été terminé et donc nous lançons des projets, d'où un rythme qui fait que la première année, il y a évidemment un investissement qui est moindre. Puis, petit à petit -vous le voyez-, nous montons en puissance. Cela a été vrai pour le mandat 2002-2007, cela a été vrai pour le mandat 2008-2014, cela va continuer dans ce mandat. Nous en sommes au début mais vous le savez, pour connaître dans vos communes les projets qui sont aujourd'hui lancés ou qui vont l'être dans les prochains mois.

Donc, aujourd'hui, nous avons 1 175 lignes identifiées dans la PPI pour un total -comme je l'ai dit- de 3,52 milliards d'euros. Sur ces 1 175 projets que je ne vous détaille pas, 954 sont aujourd'hui en cours (soit 81 %), qu'ils soient en situation opérationnelle ou qu'ils soient en situation pré-opérationnelle.

Donc, pour tous budgets, nous allons dans cette séance ouvrir, pour l'année prochaine, 580,7 M€ d'autorisations de programme et nous allons voter 521,7 M€ de crédits de paiement, qui vont être inscrits au budget que nous discuterons tout à l'heure et qui nous sera présenté par monsieur le Vice-Président Richard Brumm.

Si l'on regarde par grandes thématiques, cela s'inscrit de la manière suivante : 119 M€ de crédits de paiement pour les thématiques économie, éducation, culture et sport.

Si l'on regarde les projets, ceux qui sont en phase opérationnelle, c'est d'abord beaucoup de collèges que nous allons réaliser -vous les voyez ici- : Lassagne à Caluire et Cuire, Jacques Duclos à Vaulx en Velin, Evariste Galois à Meyzieu, Professeur Dargent à Lyon 3^e, ex-Jean Vilar à Villeurbanne.

Mais c'est aussi beaucoup de projets qui sont aujourd'hui en phase pré-opérationnelle, sur lesquels nous allons réaliser des travaux de rénovation dans les prochaines années et d'ici la fin de notre mandat. Je ne vous en fais pas la liste, vous pouvez la découvrir sur nos écrans. Donc nous continuons sur ces projets avec le nouveau collège -dont je suis sûr que nous reparlerons tout à l'heure- rue Caseneuve dans le huitième arrondissement.

C'est aussi la mise en place d'outils numériques dans l'ensemble de nos collèges.

Enfin, nous préparons déjà de nouveaux gymnases pour les prochaines années ; c'est le cas du collège à Villeurbanne-Cusset que nous sommes en train de préparer pour le réaliser dans les prochaines années.

Si nous regardons cette fois-ci du côté de l'économie, nous avons aujourd'hui en phase opérationnelle trois grandes réalisations un pôle entrepreneurial sur Lyon 9^e- La Duchère, aux limites de l'avenue Ben Gourion, un autre à Neuville sur Saône et un autre à Givors qui vont commencer dans cette année.

C'est en même temps quelques autres projets importants pour notre agglomération :

- en phase opérationnelle, sur Bron, le projet Neurocampus et sur Villeurbanne, le projet Axel'One ;
- en phase préopérationnelle, quelques autres projets : l'institut des Nanotechnologies sur Villeurbanne, à Lyon 7^e, avec l'Ecole normale supérieure (ENS), le laboratoire de recherche LR8 ; enfin, nous allons -comme vous le savez- lancer le concours pour le nouveau Centre international de recherches sur le cancer qui sera construit dans les prochaines années.

Pour ce qui concerne d'autres projets attendant à la R&D, nous avons un certain nombre de projets :

- SYSPROD qui est en train de se réaliser autour de l'Institut français du pétrole/Energies nouvelles,
- SUPERGRID qui va nous permettre une recherche essentielle pour le transport d'électricité sur les longues distances et leur stockage,
- PROVADEMSE autour des technologies environnementales sur Lyon-Tech La Doua,
- et, enfin, la Fabrique de l'innovation de l'Université de Lyon qui prendra place à la fois sur Lyon-Tech La Doua, sur la Manufacture des Tabacs et qui nous permettra de faire qu'un certain nombre d'étudiants puissent porter les projets et qu'un certain nombre de PME puissent venir développer également quelques projets innovants.

Egalement, c'est le financement d'immobilier dédié à l'enseignement, à la fois le projet INSA pôle matériaux, le soutien à la construction de résidences étudiantes.

Enfin, évidemment, le financement de nos pôles compétitivité.

Toujours sur l'économie, vous savez que nous avons lancé un plan très haut débit. Aujourd'hui, il est en phase opérationnelle. 17 zones d'activités sont déjà raccordées et, à la fin 2017, ce seront 93 zones d'activités et des bâtiments publics identifiés qui seront connectés. Au début 2018, 30 000 entreprises seront ainsi raccordables.

Lorsque nous regardons ce que nous faisons en matière de solidarité et d'habitat, nous allons investir 65,2 M€ sur cette année.

Voyez, par exemple, ce que nous sommes en train de réaliser. Voyez le financement du logement social depuis 2001. Tout à l'heure, on parlait de logement social dans l'agglomération. Regardez à quel niveau nous en étions dans les années 2000 et à quel niveau nous en sommes aujourd'hui. Evidemment que cela change et fait que tout le monde peut trouver à se loger dans l'agglomération. Je vous parle ici logement social mais, dans le même temps, je crois que j'annoncerai demain -ou peut-être après-demain- le chiffre de production global de logements dans l'agglomération et nous verrons combien nous avons progressé.

Nous construisons de nouveaux logements, nous réhabilitons aussi un certain nombre de logements anciens. C'est 720 logements que nous allons réhabiliter avec les aides de l'ANAH cette année.

Sur la solidarité et l'habitat toujours, vous savez que nous avons lancé un plan de réhabilitation énergétique en habitat collectif ou individuel. Il avait eu quelques difficultés à pouvoir démarrer. En 2015, nous avons éco-rénové 1 716 logements et nous pensons pouvoir en réhabiliter 1 800 sur l'année 2017. En même temps, évidemment, c'est l'intervention de tous nos offices publics HLM sur le territoire pour une somme de 170 M€.

Sur l'aménagement du territoire, qui évidemment concerne chacune de nos Communes, c'est 114 M€ de crédits de paiement que nous allons réaliser.

Aujourd'hui, voyez quels sont les projets en phase opérationnelle sur les opérations de renouvellement urbain, celles que nous poursuivons : Bron Parilly, Bron Terrillon, Bron Caravelle ; je ne vais pas toutes vous les lister mais vous voyez qu'aujourd'hui, beaucoup d'opérations de rénovation urbaine sont en phase opérationnelle.

Dans le même temps, nous lançons un certain nombre d'opérations qui sont en phase pré-opérationnelle et qui vont permettre de changer un certain nombre de quartiers de nos communes dans les prochaines années. Là aussi, je vous en laisse découvrir la liste, vous verrez qu'elle est assez fournie. Donc la physionomie de nos quartiers et de nos communes va changer dans les prochaines années.

En ce qui concerne nos ZAC et nos projets urbains partenariaux, aujourd'hui, c'est plus de 50 projets sur l'agglomération qui sont en cours de réalisation, en phase opérationnelle. Là aussi je ne veux pas être fastidieux mais je vous en laisse découvrir la liste ; vous verrez que les Communes qui vont bénéficier de ces ZAC ou de ces PUP sont relativement nombreuses. Vous en voyez quelques-unes qui étaient en phase opérationnelle. Vous allez en voir quelques autres qui sont en phase pré-opérationnelle et sur lesquelles les services sont aujourd'hui en train de travailler.

Si nous regardons maintenant la mise en valeur des cœurs de ville ou de village, celle qui touche l'ensemble de nos communes, là aussi, un certain nombre de projets sont en phase opérationnelle. J'en ai mis quelques-uns mais, comme vous le savez, il y en a dans le cœur de toutes nos villes et de tous nos villages. Je vous les laisse découvrir sur ces slides. Un certain nombre d'autres sont en phase pré-opérationnelle. Là encore je vous laisse les découvrir, je ne veux pas tous vous les lister. Mais, vous le savez, j'ai fait le tour de la PPI avec les différents Maires et aujourd'hui, l'ensemble de nos projets sont en cours d'opération ou en cours de lancement ; ils seront lancés et terminés d'ici la fin de notre mandat.

En ce qui concerne la mobilité, évidemment, je ne parlerai pas de ce que fait le SYTRAL. Je rappelle, madame Vullien, que nous allons investir pour 1,2 milliard d'euros et qu'il y aura quelques beaux investissements qui vont nous permettre de réaliser cette mobilité dont nous parlions tout à l'heure. Mais, en même temps, ce sont des projets comme le PEM Perrache, comme le PEM Part-Dieu, comme la halte d'Yvours. Ce sont des projets qui sont en phase pré-opérationnelle ; tout à l'heure, vous avez beaucoup parlé des parkings-relais qu'il fallait développer, vous en voyez ici quelques-uns qui vont prendre forme dans les prochaines années.

Toujours en ce qui concerne la mobilité, voyez ici quelques projets en phase opérationnelle et quelques autres en phase pré-opérationnelle. Voyez qu'aujourd'hui, nous allons amener le métro sur Saint Genis Laval, que nous allons le prolonger vers les hôpitaux. Nous sommes en train d'étudier comment le prolonger encore dans l'avenir. Un projet cher à monsieur Rudigoz mais aussi au Maire de Tassin la Demi Lune et qui est lié avec l'Anneau des sciences dont nous parlions tout à l'heure : nous sommes en train d'étudier la ligne E du métro en direction d'Alai.

Nous pouvons maintenant passer aux projets en phase opérationnelle de voirie. Vous en voyez quelques-uns. Là aussi, je ne vais pas lister l'ensemble de ces projets mais voyez ceux qui vont se dérouler à partir de cette année et vous en verrez un certain nombre d'autres qui sont en phase opérationnelle ; il y en a beaucoup cette année et quelques autres qui sont en phase pré-opérationnelle et que nous développerons d'ici la fin de notre mandat.

Sur l'environnement, nous allons dépenser cette année en crédits de paiement 67,7 M€. Les projets qui sont en phase opérationnelle -vous les voyez- ; il s'agit en particulier de beaucoup de réseaux d'eau et d'assainissement. Les Maires, en particulier, mettent le focus sur le problème des eaux de ruissellement, de la nécessité de prendre en compte ces nouvelles problématiques. Vous voyez une liste de ce qui va se réaliser sur cette année et quels sont les autres projets que nous allons lancer dans les prochaines années.

En conclusion, une mise en œuvre effective de la PPI avec 90 chefs de projet qui sont aujourd'hui déployés et une année 2017 qui va évidemment marquer un tournant. Nous étions en phase de projet, nous allons commencer à être en phase de réalisation ; chacune et chacun va voir l'ensemble des projets se développer sur la Métropole de Lyon. C'est une nouvelle phase de la transformation qui va prendre forme sous nos yeux.

Voilà, chers collègues, les quelques mots que je voulais vous dire en introduction à notre séance.

Intervention du groupe Les Républicains et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je souhaite intervenir sur la vie de notre collectivité et je vous remercie de m'en laisser l'opportunité en début de ce Conseil.

Ce qui m'amène à parler de la Métropole est un constat que nous avons fait à l'issue des nombreuses cérémonies de vœux auxquelles nous avons tous assisté et aussi de l'actualité politique, notamment en perspective des élections nationales à venir, en 2017.

Chacun sait que la vie des collectivités n'est pas un long fleuve tranquille et que l'unité politique n'est pas toujours aisée à construire. Pour autant, il y a un devoir quand on gère une collectivité, c'est celui de respecter les citoyens dans la mise en œuvre des décisions pour lesquelles on s'est engagé en sollicitant leurs suffrages.

A l'occasion de ces cérémonies de vœux, nous avons entendu de manière quasi unanime, dans les Communes des élus membres du groupe Synergies-Avenir, des critiques fortes sur la gouvernance de notre collectivité. Si je ne cite que le premier d'entre eux, le Président Marc Grivel, il évoquait votre choix du futur mode électoral de la Métropole en ces termes -je cite- : "injuste et inacceptable". Et il décrivait avec lucidité votre méthode de travail imposée pour 2020, sans concertation, dans le secret des Ministères parisiens et Cabinets lyonnais -je pense qu'il parlait du vôtre-.

Nous parlons de la quasi-unanimité des communes de Synergies-Avenir car il est vrai que certains membres n'osent pas apporter de critiques aussi ouvertes car, malgré les engagements d'exclusion de toute logique partisane, les accointances politiques ont repris le dessus mais ce ne sont pas les seules.

Dans une interview récente, Jean-Paul Bret nous disait tout et son contraire sur la majorité politique à la Métropole. Parlant des membres de son groupe, il explique -je cite- : "Nous faisons partie de la majorité et nous n'avons jamais fait défaut." Mais de quelle majorité parle-t-il ? Alors qu'il ne peut pas soutenir quelqu'un comme monsieur Macron qui se dit ni de droite ni de gauche mais des membres de son groupe peuvent le faire, à côté de membres du groupe Socialistes et républicains métropolitains ; mais faut-il encore l'appeler Socialiste ? Comprenez qui pourra car, comme l'écrit l'académicien Jean d'Ormesson, entre l'électeur de gauche et l'électeur de droite qui vote pour monsieur Emmanuel Macron, l'un des deux sera forcément cocu.

Cela rappelle un vote qui s'est tenu en 2014 dans cet hémicycle. Les électeurs de la droite et du centre s'en souviennent encore. C'est de la tambouille politique et ce ne serait pas grave si elle n'avait pas d'incidence sur les orientations de la Métropole. Sauf qu'aujourd'hui, la composition des groupes politiques et de la majorité donne une image désastreuse de l'engagement politique au service des citoyens.

Personne ici ne peut définir ce que sont les valeurs et les convictions qui portent votre soi-disant majorité de projets. Pour voter les projets un par un, on trouvera toujours des majorités de circonstances. Notre groupe y participe car nous ne faisons pas d'opposition systématique. Nous votons de nombreux projets proposés par l'exécutif lorsque nous estimons que ceux-ci vont dans l'intérêt des Grands Lyonnais.

Mais sur quel modèle d'organisation territoriale la majorité actuelle est-elle d'accord ? Le vôtre, monsieur Collomb, qui veut faire des Communes des arrondissements de la Métropole ? Celui du groupe Synergies-Avenir qui veut retrouver le scrutin électoral de la Communauté urbaine ? D'ailleurs, nous avons lu avec intérêt le Manifeste des 30 présenté lors des vœux du groupe Synergies-Avenir et les nombreuses signatures d'élus de cette assemblée qui siègent à vos côtés. Nous avons noté le soutien de l'association des Maires de France à cette démarche et nous nous étonnons d'ailleurs de ne pas avoir vu la signature de notre collègue communiste, monsieur Martial Passi, pourtant Vice-Président de l'Association des maires de France.

Quelle répartition de la population, des logements et des services ? Quelles orientations de développement économique ? Quelle priorisation dans le développement des transports collectifs ? Quelle politique culturelle au-delà des frontières de la ville centre ? Quel équilibre de l'action sociale pour favoriser les territoires les plus touchés par le déclassement économique ? Rien n'est défini, rien n'est débattu.

Aujourd'hui, les Grands Lyonnais sont floués. On a voulu leur faire croire qu'il existait une majorité de projets qui dépasserait leur positionnement politique. Or, cette majorité d'intérêt général n'existe plus. En revanche, on se complaît dans les petites logiques partisanes, derrière des paravents de charte ou de ligne pseudo-politique que l'on affiche mais que l'on troque contre un strapontin.

Notre collectivité gagnerait à assumer un vrai engagement politique qui puisse définir une stratégie claire et transparente du développement de notre territoire. Dans l'attente -et le Conseil d'aujourd'hui en est la preuve désolante avec le budget 2017 et le rapport sur le déclassement -, nous allons poursuivre nos votes à la petite semaine.

Nous avons une autre ambition au service des habitants de la Métropole de Lyon et, pour cela, nous voterons comme toujours pour que nos actes en cohérence avec nos paroles. Il nous semblait utile de le rappeler en ce premier Conseil de l'année 2017.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chacun jugera vos propos. Je n'ai pas à trop les commenter. Je veux dire que chacun peut avoir ici les convictions politiques qu'il souhaite et développer son propre projet sur le plan national. Et, en même temps, ce que nous essayons de faire ici c'est de rassembler et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de politique politicienne qui prenne forme ici. Je crois que personne ne peut dire ici qu'il est brimé politiquement parce qu'il est de telle ou telle sensibilité. Mon honneur, l'honneur de cette majorité, c'est d'essayer de travailler dans l'intérêt général et pour nos concitoyens, quelle que soit la sensibilité politique de leur Maire ou de leurs élus. Donc nous continuerons à faire de la sorte.

Sur le reste, j'ai eu une réunion la semaine dernière avec le groupe Synergies-Avenir et on a eu l'occasion de s'expliquer assez longuement, y compris d'ailleurs sur le problème de la représentation des communes. Et à partir du moment où on est devenu collectivité territoriale, donc un certain nombre de nécessités peuvent s'imposer, j'ai ajouté que j'étais ouvert si on trouvait des modes de scrutin qui puissent permettre de passer le cap du Conseil constitutionnel puisque vous évoquez l'AMF. Si le Président Baroin que j'ai croisé hier soir, trouve effectivement des solutions, nous on est prêt à prendre toutes les solutions qui permettent effectivement que nos collectivités et nos grandes agglomérations puissent aller de l'avant.

Voilà, mes chers collègues. Donc, avant d'aborder l'ordre du jour... Monsieur Grivel, pardon.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci, monsieur le Président. A partir du moment où le groupe Synergies-Avenir est mis à l'honneur, cela veut dire d'abord que nous avons un avenir. En tout cas, c'est ce que j'en déduis et c'est la première hypothèse qui devient une vraie réalité. Cela nous enchante et en tout cas cela nous rassure sur la justesse de certaines de nos positions, et notamment celles qui concernent le modèle électoral puisque là, pour le coup, nous nous inscrivons dans la durée. Nous avons en tout cas de la suite dans nos idées.

Effectivement, nous avons fait une démarche dans cette cérémonie de vœux et nous sommes tous tombés d'accord -toutes les Communes de Synergies-Avenir, les 29 Communes- pour dire, à l'occasion des vœux, que nous souhaitions continuer -et j'ai même repris l'expression "le combat plus que le débat"- puisque effectivement, aujourd'hui, nous avons encore une adversité devant nous pour à la fois comprendre et à la fois admettre que ce changement est totalement nécessaire. Donc nous l'avons dit, dans chaque Commune, avec le calme nécessaire mais en tout cas avec la ténacité nécessaire -et vous le savez puisque l'on en discute très souvent ; on en a discuté pas plus tard que lundi dernier-, nous irons le plus loin possible et jusqu'au bout.

Ce combat-là, nous allons le conduire pour le bien des Communes, pour que la Métropole soit une Commune avec les Métropoles ; je ne dis pas une Commune des Métropoles mais une Commune avec les Métropoles -et j'ai même eu l'occasion de le dire à l'occasion des vœux de Synergies-Avenir de la semaine dernière-, pour que cela soit une Métropole avec les Communes et pas une Métropole des arrondissements.

Donc nos idées sont claires et comme elles sont reprises, nous en sommes très heureux ; en tout cas, je peux percevoir qu'il y a une forme de soutien du côté des Républicains pour essayer et parvenir à rétablir cette justice qui consiste à reconnaître que les Communes sont bien là, qu'elles ont construit cette Métropole depuis 1983 et qu'à partir du moment où elles ont construit cette Métropole, il est normal qu'elles puissent le faire dans les années à venir.

C'est cela ce combat que j'ai appelé d'injuste et d'inacceptable parce que c'est tout simplement sur votre terrain que cela se passe. Nous sommes là pour représenter les citoyens, nous avons cette mission-là. En tout cas, nous sommes là pour le faire et on le fait tous les jours dans cette proximité que nous aimons. Et donc, si ce combat-là est repris, s'il est entendu et s'il s'élargit dans cet hémicycle, tant mieux, nous allons y parvenir.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Grivel.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association La Biennale de Lyon (69) au cours des exercices 2008 à 2014

M. LE PRESIDENT : Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association La Biennale de Lyon au cours des exercices 2008 à 2014.

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats. Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée en Conférence des Présidents, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N° 2017-1717 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Déclassement du statut autoroutier et avis de la Métropole de Lyon préalable au classement en route à grande circulation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1717. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis prêt à recommencer la présentation que nous avons faite tout à l'heure mais je pense que ce serait inutile. Je me contenterai donc de dire que la commission déplacements et voirie a émis un avis favorable à cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous commençons par une intervention du groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : On vous en a parlé tout à l'heure, merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Lors de vos propos liminaires à la Commission générale, vous avez rapporté fort utilement, entre autres, l'historique de l'évolution de ce projet de déclassement de l'autoroute A6-A7, de même qu'ont été rappelés les mélanges de circulations sources d'embouteillage et je voudrais remercier pour la qualité de la présentation.

Vivre en ville ou au plus près d'une ville peut être dicté par des critères divers : études supérieures, emploi, facilité pour l'exercice d'une profession, obligations familiales, proximité des infrastructures (hôpitaux, écoles, universités, lieux de culture, de sport et de loisirs) ; nous avons découvert quelques projets tout à l'heure, monsieur le Président. Vivre en ville, cela peut s'expliquer aussi simplement parce que c'est dans cette ville, dans ce quartier qu'on a grandi et là qu'on souhaite demeurer.

Encore faut-il que l'environnement ne soit pas peu à peu gâché par des réseaux urbanistiques tentaculaires, gorgés de nuisances sonores et de pollution. De plus en plus, les politiques urbaines optent pour une meilleure configuration des espaces de vie, sur un plan architectural en matière de logements (constructions et chauffage responsable) mais également par des réseaux viaires plus adaptés, l'aménagement de déplacements doux partagés, des facteurs qui contribuent à une vie citadine plus agréable, plus inclusive, plus liante, plus vivante.

Non, la ville, grande ou petite, ne peut plus relever d'une seule conception fonctionnaliste, une ville gouvernée par la voiture, surplombée, cernée, traversée par des voies autoroutières qui ne laissent rien voir d'elle et gâchent la vie de ses habitants.

Le déclassement de l'autoroute A6-A7 entre Limonest et Pierre Bénite participe d'un mouvement de reconquête en plusieurs étapes par la végétalisation, l'aménagement des contours, une réduction de la vitesse de circulation. Comment ne pas se réjouir de la perspective d'un boulevard urbain multimodal d'ici 2020 ? Projetons-nous ! Le tunnel de Fourvière interdit à la circulation des poids lourds, les quais de Perrache aménagés pour des modes de déplacements doux, le rêve !

Des études, notamment celles faites par Paul Lecroart, montrent qu'ici ou là dans le monde des aménagements de voies, le développement de moyens de déplacements alternatifs ont permis de diminuer la circulation en ville et d'engendrer une meilleure fluidité sur tout le réseau.

En ce qui concerne notre territoire, il convient évidemment de considérer le projet dans sa globalité par une large concertation, par des études préliminaires et une réflexion sur les reports de la circulation, en particulier celle qui ne peut être diluée ailleurs, faute de quoi on pourrait assister à des flux incontrôlés.

Sur ce point, la mise en œuvre d'un dispositif destiné aux seuls véhicules qui ne feront que traverser l'agglomération est à considérer ; il se traduirait par un faible péage. En effet, pour des itinérants, entre un choix pour Lyon centre et rocade gratuits ou l'A432 payante, on imagine le résultat.

Considérons aussi que l'Etat s'engage à participer pour près de la moitié du financement de l'ensemble des investissements sur le territoire prévus sur tout le pays et notre collectivité s'engage, pour ce qui la concerne, sur un montant de 800 000 € TTC, une somme certes importante mais qui accompagne cette volonté d'offrir aux riverains une meilleure qualité de vie.

Evidemment, il ne s'agit pas là d'opposer l'ouest et l'est de l'agglomération, il s'agit d'avancer en prenant en compte les diverses communes impactées. Au-delà, la réalisation de l'Anneau des sciences nous paraît avoir toute son importance pour relier Tassin la Demi Lune, via la Porte de Valvert, au boulevard Laurent Bonnevey à Saint Fons. La future liaison A45-A47-A7 ainsi que la liaison de l'A89 à l'A46 et l'A42 paraissent tout à fait opportunes.

En revanche, l'élargissement de l'A46 mérite d'être considéré avec tout le sérieux qui s'impose. Les créations ou extensions autoroutières doivent se penser, il nous semble, de manière plutôt parcimonieuse.

Pour conclure, le déclassement de l'autoroute A6-A7 permettra, dans le cadre d'une réflexion globale, des avancées urbaines économiques et écologiques sur les 16 kilomètres concernés. Aussi, comme il l'a fait le 11 juillet dernier, notre groupe soutiendra-t-il ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, mes chers collègues, à travers cette délibération, nous actons aujourd'hui que la requalification de cette portion d'autoroute en boulevard urbain permettra une reconquête des espaces limitrophes pour un cadre de vie plus sain et harmonieux. Cela me convient, c'est pourquoi je voterai cette délibération.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur les conséquences de cette décision, à savoir les transferts de transit de véhicules au niveau de l'ensemble de l'agglomération, induits tout particulièrement par le calendrier des travaux que vous avez d'ailleurs décidé tout seul en amont.

Ce calendrier va amplifier dans certains secteurs l'encombrement des grands axes, voire créer de nouveaux verrous avec un report du transit au cœur même de nos communes. Sans rentrer dans les détails, au gré des réunions que vous avez organisées sur ce dossier, en appui des remarques que j'ai entendues lors de la réunion publique que j'ai organisée sur Ecully en novembre dernier ainsi que sur les nombreux mails que j'ai reçus, il apparaît clairement que votre calendrier n'est pas le bon et que votre proposition de contournement unique à l'est établi à la va-vite va créer plus de nuisances qu'apporter des solutions.

Il nous apparaît donc plus judicieux de régler dans un premier temps la problématique des contournements de notre agglomération :

- le premier anneau, en finissant le bouclage du périphérique, l'Anneau des sciences -comme vous aimez à l'appeler- que vous nous aviez en son temps promis pour 2011 ;
- le deuxième anneau, par la réalisation certes du grand contournement est mais également du contournement ouest.

J'ai ici les plans d'un certain nombre de capitales et métropoles européennes, non seulement ces capitales mais également les métropoles auxquelles vous faites souvent d'ailleurs référence comme Milan, Francfort ou

Barcelone ont depuis longtemps un, deux, voire trois périphériques complets ; même Toulouse a deux périphériques complets !

Or, depuis quinze ans, à part quelques études ou réunions, rien n'a été fait pour boucler le boulevard périphérique à l'ouest, renvoyé aujourd'hui à l'horizon 2030, c'est-à-dire pour moi aux calendes grecques. Quant au contournement ouest qui permettrait de répartir harmonieusement le trafic de transit entre l'est et l'ouest, vous l'avez purement et simplement balayé d'un revers de main l'année dernière.

Je vous demande donc, tout en avançant bien sûr sur les projets évoqués dans cette délibération, de changer votre calendrier -qui est d'ailleurs celui du Maire de Lyon- pour adopter un nouveau calendrier plus cohérent, celui-là métropolitain, à savoir engager dès maintenant la réalisation de l'Anneau des sciences, travailler avec les Communes impactées sur les aménagements du nouveau boulevard urbain, relancer le projet de contournement ouest, tout en avançant sur le grand contournement est et enfin, bien entendu, s'intéresser aux aménagements de voirie du quartier Perrache-Confluence de manière qualitative et de manière identique pour les autres Communes concernées par ce déclassement.

Je vous remercie de votre attention et mon collègue Christophe Geourjon va prendre la suite.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, je poursuis, c'est une intervention à deux voix. Au nom des élus UDI, je souhaiterais préciser deux ou trois points.

Depuis douze mois, les 15 000 véhicules qui transitent quotidiennement sur l'axe A6-A7 sont au cœur des débats mais réduire drastiquement les 100 000 véhicules du trafic intra-Métropole sans les déporter sur d'autres axes est un enjeu tout aussi important. En clair, cela signifie passer de la voiture solo aux transports en commun, au covoiturage avec trois personnes, sans oublier les nouvelles formes de travail comme le télétravail et le coworking.

Je souhaite rappeler également que nous siégeons dans cette enceinte en tant que Conseillers métropolitains. De ce fait, nous devons œuvrer dans l'intérêt de l'ensemble du territoire de la Métropole et pas pour des intérêts locaux particuliers. Aussi, afin de prendre en compte ce projet dans sa globalité, les élus UDI demandent l'adoption dans l'année d'un programme d'actions global pluriannuel, prenant en compte les territoires des 59 Communes, avec un phasage sur une quinzaine d'années incluant les estimations financières des différentes phases de ce projet.

Ce programme d'actions est indispensable pour dissiper l'impression de déséquilibre des bénéfices sur l'ensemble des territoires ; je pense notamment aux Communes de l'est lyonnais.

Ce programme d'actions doit avoir une vision globale de l'ensemble des mobilités : véhicules personnels, covoiturage, poids lourds, transports en commun, modes doux, modes actifs, adaptation des méthodes de travail. Pour les élus UDI, la mise en œuvre de ce déclassement doit permettre de remettre à plat notre politique de déplacements, de rééquilibrer les investissements, de mieux interfacer les différents modes de transports.

Dans ce contexte, comme nous l'avons déjà indiqué fin 2016, les élus UDI estiment que le plan des déplacements urbains dans sa version actuelle ne répond pas aux enjeux. Il doit être retravaillé en profondeur et mieux répondre aux décisions de la Métropole. C'est bien aux élus métropolitains de décider de la politique mobilité de la Métropole et non au SYTRAL.

Les budgets nécessaires au changement radical de la politique mobilité de la Métropole induite par la requalification de l'axe A6-A7 seront très importants mais il faut avancer le plus rapidement possible. Nous ne pouvons attendre les prochains mandats. Aussi, nous sommes favorables à une évolution de la PPI permettant d'avancer à court terme sur la mise en œuvre concrète d'une nouvelle vision des mobilités à l'échelle de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés voteront ce dossier. Je l'ai dit tout à l'heure, ce déclassement est une opportunité historique pour notre Métropole. Mettre fin à cet aménagement aura des effets bénéfiques pour la santé des riverains des communes traversées mais il aura aussi des effets d'entraînement positifs pour l'ensemble de la Métropole. Voilà bien l'enjeu, à notre sens.

Il sera bénéfique pour la santé car la pollution atmosphérique fait de tout cet axe une traînée noire sur les cartes produites par Air Rhône-Alpes pour les particules fines et aussi pour les oxydes d'azote. La pollution aux abords

de cet axe est d'ailleurs une des principales sources du contentieux engagé par l'Europe à l'encontre de la France sur ce sujet. Prendre donc cette décision est un pas d'importance dans le projet de Métropole respirable à cinq ans, un pas indispensable, je crois, pour la réussite de notre plan Oxygène.

Ce déclassement est aussi une opportunité, l'opportunité historique, dirais-je, de s'inscrire dans le mouvement européen des Villes et Métropoles qui ont pris en main la lutte contre la pollution, contre l'envahissement de l'espace public par la circulation et le stationnement automobile. Plus de 200 villes sont engagées dans des plans de reconquête de leur espace, de leurs rues, de leurs places.

Ce déclassement va permettre la réussite de la phase 2 de la Confluence tant il est bien sûr inconcevable qu'une autoroute longe un écoquartier et, tout autant, il permettra de se réapproprier, de reconquérir le fleuve, de mettre en valeur les lieux emblématiques que sont le Rhône et le musée des Confluences par exemple. Voilà qui ne peut que renforcer l'attractivité de notre Métropole.

Et remplacer l'autoroute par un boulevard, c'est faciliter les déplacements urbains. Nous pensons que le déclassement créera des voies réservées aux bus et aux covoitureurs, créera des pistes cyclables, des liaisons transverses permettant de changer la structure globale des déplacements, à un point tel que l'autoroute pourra s'évanouir sans conséquence néfaste, bien au contraire.

Nous entendons bien les inquiétudes, les craintes d'un report de la circulation vers la rocade est, vers le boulevard Laurent Bonneval. Nous pensons qu'il faut travailler à les dissiper, qu'il faut réfléchir ensemble. Mais la circulation de transit -cela a été dit- ne représente que 10 à 15 % du trafic aux heures de pointe. Les 85 % restants du trafic A6-A7, ce n'est pas, monsieur Geourjon, du trafic intra-Métropole, ce n'est que pour partie du trafic intra-Métropole puisqu'il y a toute une partie qui part de la Métropole à l'extérieur de la Métropole et qui, de l'extérieur de la Métropole, vient vers la Métropole.

Donc, en fait, on pourrait dire qu'il y a trois flux et il faut vraiment travailler cela. Mais une part très importante dans l'intra-Métropole est constitué de trajets de quelques kilomètres seulement -on le sait tous- et pourraient facilement être remplacés par des modes alternatifs à la voiture : le vélo bien sûr, le vélo à assistance électrique, les scooters électriques mais aussi les transports en commun, le covoiturage. Nous sommes prêts à parier avec qui veut le succès d'un bus propre à haut niveau de service, un bus-tram en quelque sorte sur un site propre lui aussi.

C'est pour cela aussi que nous pensons qu'il faut bien évidemment apaiser le boulevard Laurent Bonneval, en y abaissant la vitesse autorisée dans un premier temps à 70 kilomètres/heure. Mais surtout, nous proposons d'engager dès maintenant des études pour le transformer en boulevard urbain lui aussi, avec voie en site propre pour les transports collectifs et les covoitureurs encore.

Regardons, chers collègues, les expériences étrangères, en Amérique et en Asie par exemple : elles sont plus que rassurantes. Les villes brutalement traversées par des voies rapides ont opté pour leur suppression : New York, San Francisco, Boston s'y sont risquées et que de belles réussites ! La ville de Séoul a, elle, démantelé six kilomètres de viaducs autoroutiers utilisés par plus de 160 000 véhicules par jour pour créer des axes de déplacements doux : voies de bus, voies piétonnes, pistes cyclables encore, etc. Là, comme dans les villes précédemment citées, le déclassement a eu un effet rapide sur les bouchons. En quelques mois, la circulation s'est améliorée dans toute la ville. Plus surprenant encore puisque l'intuition nous dit que le trafic se reporte sur les routes concurrentes, ce n'est pas du tout ce qui s'est passé ; le trafic sur les principaux axes du centre-ville a baissé de 2 à 7 % en quelques mois.

Tout démontre qu'il n'y a pas de report complet et automatique du trafic routier vers d'autres routes. En effet, comme le démontre la toute dernière enquête ménages déplacements, seuls 26 % des déplacements sont dits "contraints", c'est-à-dire liés au travail, aux études, aux professionnels, aux livraisons. La majorité des déplacements sont donc non contraints, c'est-à-dire les loisirs, les achats, etc.

Car, enfin, le trafic routier n'est pas comparable à une rivière s'écoulant inexorablement, contrainte et forcée, comme l'a si bien dit le Conseiller Devinaz, poète à ses heures, reprenant comme moi un récent article. Un flux routier est composé de personnes qui choisissent à chaque instant leur mode de transport mais aussi leur destination, en fonction des opportunités et de l'alternatif disponible. La suppression de l'effet d'aubaine des voies rapides modifie automatiquement le comportement des usagers motorisés qui, alors, prennent plus les transports en commun, marchent plus, pédalent plus. Et donc chaque expérience démontre que déclasser et réaménager en faveur des modes doux se traduit non pas par plus d'embouteillages mais par une croissance des déplacements de proximité et des déplacements en transports en commun. Nous avons sous nos yeux l'exemple de la suppression de l'autopont Mermoz au profit d'un boulevard urbain.

A Lyon et Villeurbanne, et plus globalement dans la Métropole, la voiture reste certes utile dans un certain nombre de cas mais son usage décroît inexorablement. Et si les gens se déplacent moins en voiture et plus à pied, c'est bon et même très bon pour la santé c'est certain mais aussi pour l'économie. Les villes où les gens

marchent s'en sortent mieux que les villes où les gens ne font que conduire. Plus attractives, plus dynamiques, elles savent garder leurs commerces de proximité, développer le tourisme, attirer habitants et entreprises en offrant une meilleure qualité de vie et les commerces de proximité découvrent une clientèle nouvelle bien souvent. Un seul exemple : Strasbourg, première ville cyclable de France, est aussi numéro 1 au classement des centres-villes les plus commerçants.

Et quelle source d'économie aussi ce déclassement à terme ! Car, vous l'avez compris, le report du trafic sur l'A 432, la diminution du trafic non contraint en lien avec la Métropole va nous permettre de nous passer de l'Anneau des sciences et bien sûr du grand contournement ouest qui sont des idées du XX^{ème} siècle quasi pompidoliennes, des idées bien dépassées. Voyez Zurich, voyez Hambourg, voyez Munich qui inaugurent des aires piétonnes et des voies express vélos et qui se fichent bien de boucler leurs périphériques incomplets. Comme à Séoul, comme à New York, comme à San Francisco, ils ont constaté que les aménagements cyclables et piétons ont un excellent rapport coût/bénéfices alors que les trop onéreux projets routiers sont des investissements à perte.

Le déclassement de l'A6-A7 est un excellent projet pour un investissement limité. Il permet de développer les transports en commun, la marche, le vélo. Il rend la Métropole plus attractive, plus dynamique, plus moderne.

Je conclurai en disant qu'il y a malgré tout un vrai manque. Il y a une collectivité qui va à l'inverse de notre choix, à l'inverse des efforts énormes d'investissement que nous faisons, avec le SYTRAL entre autres. C'est la Région, c'est le Conseil régional avec son actuel exécutif qui, au lieu de renforcer, au lieu de développer leur réseau des TER, des tram-trains, au lieu d'investir dans les transports collectifs, choisit d'investir dans une autoroute supplémentaire, l'A45. A croire que son seul objectif est d'aller à l'encontre de ce que nous construisons, de détricoter ce que nous faisons, à l'instar de Pénélope... mais l'autre -je savais bien que ça n'allait pas faire plaisir-

M. LE PRESIDENT : Monsieur Hémon, continuez !

M. le Conseiller HÉMON : C'est fini, excusez-moi !

M. LE PRESIDENT : C'était la chute ?

M. le Conseiller HÉMON : Oui.

M. LE PRESIDENT : Ah bon, d'accord. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur le constat partagé par tous d'une erreur urbanistique majeure qu'il convient désormais de réparer. En prenant cette décision, l'Etat reconnaît la capacité de la Métropole de Lyon à prendre en main un dossier complexe et impactant d'un point de vue financier. Evidemment, cette avancée ne constitue pas la fin de l'histoire mais bien son commencement. Il doit être conçu comme un élément parmi d'autres d'un projet global et cohérent pour répondre aux enjeux de déplacements sur le territoire de la Métropole tels qu'ils nous ont été présentés tout à l'heure.

La transformation de la portion déclassée de l'A6-A7 en boulevard urbain permettra de requalifier les entrées sud et nord de notre agglomération. Nous mesurons d'ailleurs l'impact positif de ce type d'aménagement qualitatif à l'image de l'entrée Mermoz ou sur la rue Garibaldi. Mais cette mutation n'est envisageable qu'à condition de réduire drastiquement le flux de véhicules qui emprunte au quotidien l'axe A6-A7.

Il s'agit en premier lieu d'éloigner l'intégralité du trafic de transit qui n'a pas sa place au cœur de l'agglomération -là-dessus tout le monde sera d'accord- et ainsi de soulager les voiries à vocation métropolitaine. Les études conduites par l'Etat et cofinancées par la Métropole de Lyon sont toujours en cours mais nous savons déjà que l'option la plus réaliste, tant en termes financiers que du point de vue du calendrier, se situe à l'est en utilisant autant que possible les infrastructures existantes, et particulièrement l'A432 aujourd'hui largement sous-exploitée.

Grâce à des opérations relativement simples mais coûteuses comme l'élargissement de l'A46 sud ou plus complexes comme la reconfiguration des échangeurs de Ternay et de Manissieux, un premier itinéraire de contournement pourrait rapidement voir le jour, en attendant à plus long terme une solution plus durable avec un barreau dédié à l'évitement de l'agglomération par l'A432.

Aujourd'hui, si l'A432 est sous-utilisée c'est en partie parce qu'elle est payante. Nous ne pourrions donc faire l'économie d'une réflexion approfondie sur les moyens de rendre ce grand contournement incontournable -c'est le cas de le dire !-. Le but poursuivi est bien sûr de soulager la rocade est et le périphérique dont les riverains et entreprises pâtissent du congestionnement actuel.

De la même manière, le trafic de transit venant de l'ouest doit lui aussi être traité correctement. Je pense ici à l'impérieuse obligation de ne pas faire déboucher la future A45 dans l'agglomération mais bien de la connecter plus au sud. De la même manière, la création d'un barreau A89-A46 nord paraît indispensable. La situation particulièrement difficile à Solaize et Vernaison et dans d'autres communes comme Francheville ou Tassin la

Demi Lune illustre bien l'état de saturation de l'A7 qui fait subir à ces communes un important trafic de transit cherchant à contourner les bouchons récurrents sur l'autoroute. Cela pose également la question du franchissement du Rhône à Vernaison, aujourd'hui problématique.

Néanmoins, ce grand contournement est ne sera pas à lui seul suffisant si l'on envisage de créer un boulevard supportant à terme 50 000 véhicules par jour, ce qui est un chiffre ambitieux à l'horizon 2030.

A ceux qui pensent que l'on a perdu du temps, rappelons que, sur les dix dernières années de mandat, l'Etat n'a réalisé que deux pénétrantes autoroutières, malgré l'avis contraire des élus locaux, renforçant encore un peu plus la congestion du trafic sur notre territoire. Pour limiter le trafic sous le tunnel de Fourvière et éviter un important report sur les voiries métropolitaines de nos communes, d'autres leviers sont à activer ; cela passe notamment par la réalisation du projet de l'Anneau des sciences tel que validé à l'issue du débat public, donc acté dans son tracé, et conçu comme un outil multimodal connecté au réseau de transports publics.

A ceux qui pensent que l'Anneau des sciences n'est pas un investissement pertinent sur le long terme car au fil du temps les usages vont se modifier, je réponds qu'il faut justement assurer cette transition pour assurer les reports sur la rocade est ou ailleurs, à court et moyen termes. Lorsqu'une baisse significative du trafic automobile sera effectivement constatée, l'Anneau des sciences pourra constituer un magnifique site dédié aux transports en commun, qui sera circulaire, avec l'intérêt majeur de pouvoir assurer une nécessaire liaison de périphérie à périphérie, loin du modèle historique en étoile aujourd'hui dépassé. A Londres aujourd'hui, personne ne se plaint de la Circle line. C'est donc bien un investissement d'avenir.

Cela passe également par le développement des transports en commun puisque favoriser l'intermodalité est bien le seul moyen de diminuer le recours à l'automobile. Le plan de mandat du SYTRAL prévoit déjà jusqu'en 2020 cette orientation mais, face aux enjeux de la transformation de l'A6-A7, il semble nécessaire de se projeter au-delà de ces projets.

Il s'agit donc de développer une offre nouvelle et attrayante de transports en commun sur l'ensemble du territoire, tant par train que par métro, tramway ou bus, ainsi que par la mise à disposition des parcs-relais correspondants. Je pense en particulier -tel que cela a été dit- au projet de métro E et au traitement de l'entrée sud et sud-ouest de l'agglomération, aujourd'hui complètement saturée, avec le nécessaire prolongement du métro B jusqu'à l'A450 et de la ligne A vers le boulevard urbain qui permettrait de capter en amont le trafic automobile et ainsi diminuer les flux sur l'A6-A7. Le ferré doit être un investissement à part entière de ce projet global, avec un investissement important de la Région, tant pour les lignes secondaires qui concernent les communes comme L'Arbresle, Tarare, Brignais ou encore Givors que pour un RER à la lyonnaise performant.

C'est bien l'ensemble de ces mesures qui doivent constituer l'essentiel de cet ambitieux projet de réorganisation des grands axes de circulation dans la Métropole que nous appelons de nos vœux et qui vise à résorber le trafic automobile dans notre agglomération.

Les projets présentés dans leur globalité montrent bien la prospective jusqu'à 2030. C'est un point très intéressant. Ces projets ont évidemment des temporalités différentes et relèvent de maîtrises d'ouvrage différentes mais il est indispensable d'anticiper dès à présent les conséquences du déclassement. La Métropole devra y veiller et peser de tout son poids pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés afin de respecter le calendrier envisagé. La responsabilité de chaque collectivité et acteur est engagée. C'est la condition de la réussite du projet de boulevard urbain sur l'A6-A7 et de son acceptation par les populations des territoires métropolitains impactés.

Notre groupe votera bien sûr cette délibération et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, lors du Conseil de Métropole du 11 juillet 2016, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain a voté pour le déclassement des autoroutes A6-A7, considérant que nous sommes depuis longtemps opposés à l'existence même d'une autoroute en cœur de ville. Nous avons fait bien entendu quelques remarques que nous vous rappelons aujourd'hui en insistant.

Nous demandons la révision de notre plan de déplacements urbains. Si le déclassement de l'autoroute A6-A7 est un événement, sa réussite tiendra surtout dans notre capacité de transformation des circulations à beaucoup plus grande échelle. Notre PDU doit être à la hauteur donc plus ambitieux.

Dans le deuxième point développé le 11 juillet ici même par mon collègue Bernard Genin, il y avait en quelque sorte une condition à notre adhésion au projet : le déclassement ne doit pas se faire au détriment des habitants de l'est lyonnais qui cumulent déjà de nombreuses difficultés liées au développement de l'agglomération. Il n'y a pas que l'est lyonnais qu'il vous faut rassurer, le secteur givordin a lui aussi toutes les raisons d'être inquiet. Dès lors, monsieur le Président, quelles garanties apportez-vous à tous ces habitants ? Quand pourrions-nous compter sur de réels échanges et de temps de concertation avec les citoyens, les associations, les usagers et les

élus des villes concernées mais aussi, plus largement, les élus de la Région, du département du Rhône et des départements voisins ?

Le déclassement sera effectif le 1^{er} novembre 2017 . A partir de cette date, ce seront les services de la Métropole qui seront compétents sur la portion entre Limonest et Dardilly et Pierre Bénite. Le 1^{er} novembre, c'est demain. Alors quel calendrier et quelles informations pour les habitants ?

Enfin, nous posons encore une fois la question du financement des aménagements indispensables à la réussite du déclassement : l'Anneau des sciences, la requalification de Bonnevey. La non-programmation de ces investissements et l'importance des sommes qui seront nécessaires ne nous donnent pas le sentiment que vous nous avez entendus sur la priorité absolue que nous portons à ces aménagements. D'ailleurs, monsieur le Président, l'Anneau des sciences ne devait-il pas, en toute logique, précéder le déclassement, comme cela est préconisé dans le SCOT ? Tout comme le contournement ouest lyonnais qui, pour nous, reste nécessaire afin que la totalité du report de trafic nord-sud ne soit pas uniquement dirigée vers l'est.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe La Métropole autrement salue la parution du décret de ce déclassement. Nous nous en félicitons. Il va améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant le trafic routier, donc le bruit et la pollution, en plein cœur de Lyon.

Nous voterons donc cette délibération. Elle vient gommer une erreur historique. Nous resterons vigilants toutefois à ce que gommer une erreur ne conduise pas à en créer une nouvelle. Les bénéfices attendus de cette décision doivent bien être partagés par l'ensemble des habitants de la Métropole et non pas uniquement par une partie.

En convaincant l'Etat, monsieur le Président, vous avez fait du point d'arrivée le point de départ. Mais le chemin demeure toujours aussi long. Et pour ne pas se perdre en chemin, il faut être capable d'articuler différents niveaux de lecture, d'élargir et de resserrer la focale, de regarder les cartes d'en haut tout en se mettant à la place de l'automobiliste. Pourquoi ces derniers empruntent-ils tel axe routier plutôt que celui-ci qui nous paraît plus approprié ? Pourquoi prennent-ils leur voiture alors que les transports en commun paraissent plus adaptés ? Ce sont ces questions que nous devons nous poser pour réussir le pari de ce déclassement sans déclasser l'est lyonnais.

Nous nous félicitons tout d'abord de votre volonté, monsieur le Président, d'élargir la focale et d'intégrer ce projet dans le cadre du Pôle métropolitain. Cette instance de concertation est un bon niveau de réflexion tant les implications de ce projet vont bien au-delà de notre seule agglomération : je pense comme vous à la plaine de l'Ain voire à l'agglomération de Bourg en Bresse, je pense à celle de Bourgoin Jallieu, à celle de Vienne ; je pense aussi au Département de la Loire et je souhaite, à cette occasion, souligner notre grande inquiétude quant à l'évolution actuelle du projet de l'A45 car, en l'état actuel des choses, ce dossier peut bouleverser tout l'équilibre que nous sommes en train de rechercher.

Élargir la focale, c'est également réfléchir à l'articulation entre un futur contournement à l'est de l'agglomération et un autre contournement, ferroviaire celui-ci mais également envisagé à l'est et au sud de Lyon. Élargir la focale, c'est également avoir une approche métropolitaine qui s'intéresse tout autant au report du trafic sur l'est qu'au maintien du trafic pendulaire à l'ouest.

Sur le premier point, nous partageons des inquiétudes émises par les élus de l'est lyonnais. En effet, pour le périphérique Laurent Bonnevey ou la rocade est, un report de près de 16 000 véhicules par jour est difficilement envisageable tant ces axes sont déjà saturés, sans parler des effets nocifs d'une pollution atmosphérique accrue dans des territoires qui comptent déjà parmi les plus fragilisés.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre dans les médias, le vrai contournement, nous le connaissons. Les études sont en cours, le PDU les évoque. Les principales options sont sur la table et c'est là que les difficultés apparaissent : chacune des options répond à des intérêts divergents. Ainsi, la solution d'un prolongement de l'A432 et de son raccordement à l'A46 dédoublé pourrait avoir les faveurs des élus et des habitants de l'est lyonnais ; mais qu'en est-il de ceux du sud ? Ces derniers soutiennent une autre solution avec un prolongement de l'A432 en-dessous de Vienne mais, dans ce cas, il est répandu que cela coûte très cher. En fait, la difficulté est que nous devons porter l'intérêt général et qu'il ne correspond pas à la somme des intérêts individuels.

Je le disais tout à l'heure, se pose aussi la question du maintien d'un trafic pendulaire venant de l'ouest lyonnais pour travailler dans le centre-ville. Il reste un différentiel de plus de 50 000 véhicules par jour qu'il faut bien répartir. Pour cela, il me semble nécessaire de resserrer la focale au niveau de l'habitant qui se trouve être tout à la fois un riverain, un automobiliste, un usager des transports en commun ou un utilisateur des modes doux.

En attendant l'Anneau des sciences, nous ne pouvons que nous appuyer sur une optimisation du réseau actuel de transports en commun et ferroviaires. C'est peut-être aussi l'occasion de développer les mobilités plurielles

comme le covoiturage -cela a été évoqué- mais aussi, pourquoi pas, réfléchir à une évolution des temps de travail au sein des entreprises pour rationaliser les déplacements à l'occasion de futurs plans de déplacements interentreprises.

Ainsi, ce qui paraît être une difficulté est peut-être aussi une chance qui nous pousse à réfléchir davantage aux usages et aux incitations qui permettent aux habitants de prendre les transports en commun. Cela implique de travailler à l'intermodalité entre la voiture, le vélo, le bus ou le train, de faciliter les transports et de favoriser le covoiturage à l'aide de voies dédiées et partagées avec les bus. Cela peut être l'occasion, par exemple, de relancer un tel projet pour le périphérique Laurent Bonnevay dans le cadre d'une future rocade A8.

Se centrer sur les usages, c'est aussi la clé de la réussite du contournement à l'est car l'enjeu ici n'est pas de faire une belle autoroute mais bien qu'elle soit utilisée. Et pour nous l'enjeu est de s'assurer que le trafic de transit se déporte sur l'A432. Aujourd'hui, ce trajet alternatif représente un surcoût cumulé de 15 € par trajet pour un poids lourd de 40 tonnes ; le calcul est donc vite fait pour un entrepreneur de transport.

C'est pourquoi la réussite du contournement doit s'appuyer sur un ensemble de mesures concordantes, à la fois incitatives et dissuasives. Parmi les mesures incitatives, il est possible d'améliorer l'attractivité de l'A432 en développant des aires d'autoroute avec des services nouveaux pour les entreprises comme la sécurisation des parkings et la mise en place de services pour les conducteurs. Concernant les mesures dissuasives, des arrêtés anti-poids lourds seront vraisemblablement adoptés mais leur efficacité ne peut être mesurée qu'à la capacité à les faire respecter.

Nous attendons également avec impatience les résultats des études sur le péage de transit qui est un outil pertinent pour s'assurer du report de trafic mais qui n'apparaît pas encore dans les actions présentées aujourd'hui.

Toutes ces questions nous montrent bien que le chemin est encore long. Si le calendrier est un objectif ambitieux, il ne doit pas être non plus un dogme. La réussite d'une telle décision, pour qu'elle bénéficie à tous les habitants, nécessite aussi du temps long, quitte à faire évoluer le calendrier ; un temps parfois nécessaire pour réfléchir à toutes les implications, pour évaluer le résultat des études, pour faire partager nos objectifs, bref un temps long pour ne pas reproduire, avec cette décision historique, de nouvelles erreurs qui deviendraient à leur tour historiques.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président et chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir du déclassement du statut autoroutier A6-A7 entre Limonest et Pierre Bénite. Merci, monsieur le Président.

Cependant, nous devons considérer un problème, celui de la temporalité, ne serait-ce que par la mise en œuvre de l'Anneau des sciences qui ne se fera qu'aux environs des années 2030 et les risques de report de trafic redoutés dans certaines communes, comme c'est déjà malheureusement le cas. Même si le rapport présenté ce soir sur le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon permet à celle-ci d'obtenir une subvention importante de 5 M€, il y aura lieu dès maintenant de prioriser nos investissements.

L'objectif de la Métropole est d'engager sans tarder le processus de requalification de cet axe. Dès maintenant, les élus concernés doivent faire partie d'un groupe de travail afin de faire des propositions au niveau des transports en commun. L'ouverture de la liaison A89-A6 en 2018 va inévitablement amener sur l'axe A6, en direction de Lyon via le tunnel de Fourvière, un accroissement de circulation qu'il faudra bien gérer, même si la signalétique prévue devrait renvoyer les flux sur l'A46. C'est pourquoi la construction d'un échangeur aux Chères comme celui prévu à Quincieux me paraît indispensable.

Au niveau des transports, en cohérence, il y a lieu de réfléchir dès maintenant à l'aménagement de parkings-relais. D'ailleurs, avec ma collègue de Dardilly, nous avons émis des propositions en ce sens. Il ne faut pas oublier aussi -mais vous l'avez prévu- la mise en place d'une ligne forte de bus ou d'une ligne expresse pour desservir la zone Techlid qui voit chaque jour l'installation de nombreuses entreprises. Il est impératif que les salariés puissent se déplacer dans les meilleures conditions.

Ce développement des transports en commun va de pair avec la rénovation par la Région de la ligne ferrée Saint Paul-Lozanne et il faut que cela soit inscrit dans le contrat de plan Etat-Région. Un courrier a été envoyé en ce sens par le Président de la Métropole au Président de la Région et nous espérons que cela portera ses fruits. Nous renouvelons donc notre demande d'une réunion rapide d'un groupe de travail d'élus concernés par ce projet afin de déterminer les priorités d'action, surtout que nous sommes dans la procédure de révision du PLU-H et que si nous avons besoin de mettre en place des réserves foncières, c'est maintenant qu'il faut agir. Nous n'avons plus de temps à perdre.

Nous soutenons donc ce projet et nous vous en remercions.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, la présentation de ce projet vient d'être faite en commission générale de façon approfondie et je tiens à mon tour à remercier monsieur Jean-Luc Da Passano et les services pour cette présentation. Le projet a également été travaillé par trois fois avec les Maires concernés lors du groupe de travail sur les grandes infrastructures à la Métropole.

Je voudrais, au nom de l'ensemble des élus du groupe Socialistes et républicains métropolitains, insister sur deux points : l'opportunité historique à saisir pour éloigner le trafic de transit de notre agglomération et fluidifier les déplacements ainsi que l'effort d'investissement de la Métropole et du SYTRAL.

D'abord, sur l'opportunité historique qui s'offre à nous à plusieurs titres : l'autoroute A6-A7 qui traverse aujourd'hui notre agglomération est une véritable balafre qui la défigure, un scandale urbanistique et écologique, l'une des autoroutes les plus fréquentées de France qui passe en plein cœur de sa deuxième plus grande agglomération. Son déclassement est historique ; il est bon de le redire et nous nous en réjouissons tous. Ce déclassement est également l'occasion de résoudre un autre problème majeur de notre agglomération, celui de la saturation de la rocade est.

Ces deux sujets relatifs aux déplacements autour et dans notre Métropole nécessitent bien évidemment un phasage de travaux particuliers, avec un déclassement concomitant à des mesures fortes pour interdire le trafic de transit. Il s'agit d'éviter le report de l'A6-A7 sur la rocade est et de contraindre le trafic de transit notamment à aller sur l'A432 le plus tôt possible. L'objectif est de réaliser un boulevard urbain apaisé de Pierre Bénite à Limonest et que l'ensemble de notre agglomération, boulevard urbain et rocade est, bénéficie aussi d'un soulagement du trafic de transit que nous ne voulons plus. En effet, la rocade à elle seule supporte aujourd'hui 25 000 véhicules par jour en transit, majoritairement des poids lourds -et nous l'avons bien vu tout à l'heure sur les photos- qui posent des problèmes de saturation mais également des problèmes de nuisances et des problèmes de sécurité routière.

Eloignement du trafic de transit, soulagement des axes internes à la Métropole sont les objectifs visés pour toutes nos Communes en premier lieu. Il s'agit là également d'une opportunité plus large, à ne pas laisser passer, de résoudre des dysfonctionnements majeurs à d'autres points comme le nœud des Iles, le nœud de Manissieux, celui de Ternay, où des congestions importantes, matin et soir, sont subies par nos concitoyens et également par nos entreprises.

L'effort d'investissement de la Métropole sera accompagné par un effort conséquent également du SYTRAL. L'objectif est une montée en puissance des transports en commun, au bon endroit et au bon moment et je sais que des réunions de travail sont à mener avec les Maires, notamment sur les parkings-relais et sur l'intermodalité. Cette montée en puissance est aussi une partie de la réponse permettant de réduire le trafic de transit de l'intérieur de notre Métropole en proposant à un nombre plus important de nos concitoyens, métropolitains et extérieurs également, de recourir aux transports en commun qui sont à la fois moins chers et moins polluants.

Il s'agit donc d'un programme de travaux coordonné sur l'ensemble de notre territoire qui va avoir lieu afin d'éloigner le trafic de transit de notre agglomération et de fluidifier les parcours et, au groupe Socialistes et républicains métropolitains, nous y tenons : ce projet qui est un projet global n'est pas celui de certaines Communes contre d'autres mais bien celui de la Métropole pour ses Communes.

Il y a avant tout, en préambule, un écueil à éviter -et un grand nombre des groupes de ce Conseil l'ont indiqué- : c'est celui de ne pas ramener en cœur d'agglomération des trafics supplémentaires, de surcroît en transit ; et c'est ce qu'il faut craindre de l'A45 en l'état, qui serait dramatique pour le sud-ouest lyonnais, pour la saturation du pont de Pierre Bénite mais également pour Saint Fons, Vénissieux et Saint Priest.

Le déclassement est essentiel à de nombreuses Communes, pour Lyon qui a une autoroute qui traverse son cœur de ville, oui, mais ce déclassement est tout autant important pour Rillieux la Pape, Bron, Vaulx en Velin, Saint Priest, Vénissieux, Saint Fons, Villeurbanne, Meyzieu, Décines Charpieu, Mions, Givors, etc., essentiel enfin pour tous nos concitoyens alors que nous voyons se multiplier les pics de pollution et les mesures de circulation alternée en même temps que pour leur confort de vie au quotidien. Ce déclassement est essentiel pour nos entreprises, pour le maintien du dynamisme économique de notre Métropole, notamment dans les territoires de l'est qui se développent de façon particulièrement intense.

Notre ambition est bien celle-ci et il nous faut travailler tous ensemble pour être forts dans les négociations avec l'Etat, avec les sociétés d'autoroutes, il nous faut travailler ensemble pour construire l'avenir et pour que ces projets voient le jour dans les meilleurs délais et bénéficient aux Métropolitaines et aux Métropolitains où qu'ils habitent.

C'est une grande responsabilité que de porter ce projet, certainement l'un des plus importants que nous aurons à conduire en tant qu'élus sous cette mandature et pour les prochaines et c'est un projet qui réclame véritablement, de notre part, d'adopter une vision globale, métropolitaine. Il nous faut être rassemblés, engagés, responsables et pédagogues. Ces chantiers de décongestion de notre agglomération, de réorganisation des transits et de meilleure répartition des flux en son sein nous obligent et nous engagent.

Il s'agit là d'un grand projet d'agglomération et d'aménagement du territoire, cohérent et concret, d'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie. Le défi est grand mais il est passionnant et il y a urgence à agir tous ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, pendant la Commission générale qui précédait ce Conseil, chaque territoire de la Métropole a été en mesure de faire entendre sa voix. Les élus Les Républicains Georges Fenech, Michel Forissier, François-Noël Buffet, Agnès Gardon-Chemain ou Gilles Gascon mais aussi les élus d'autres Communes ont pu vous faire part des interrogations que ce déclassement induisait sur leurs territoires. La Métropole doit également entendre la voix des élus des territoires limitrophes, du Rhône, de l'Ain ou de l'Isère, pour qui ce déclassement n'est pas sans conséquence.

Le déclassement A6-A7 n'est pas aussi simple que ce que vous voulez bien nous faire croire et, à ce stade du dossier, les beaux visuels que vous avez pu présenter lors de la Commission générale tout à l'heure mais aussi au Conseil municipal de Lyon ou aux membres du groupe de travail infrastructures relèvent à nos yeux, pour partie, de la publicité mensongère.

Depuis quinze ans, monsieur Collomb, vous expliquez à qui veut l'entendre que le déclassement de l'A6-A7 ne saurait intervenir avant que les infrastructures de contournement de Lyon ne soient achevées. Je ne vous ferai pas l'affront de reprendre vos diverses déclarations. Pourtant, certaines le méritent. Je n'en retiendrai qu'une : en 2013, lors du débat public sur le TOP-Anneau des sciences à Saint Genis Laval, vous affirmiez que "l'Anneau des sciences est indispensable pour supprimer l'A6 et l'A7 et la circulation au cœur de nos villes". Aujourd'hui, vous pensez le contraire ; ce n'est pas la première évolution de votre part, gageons que ce ne sera pas la dernière.

Vous avez mis beaucoup d'énergie, toute votre énergie, monsieur le Président, pour obtenir de vos amis socialistes ce décret de déclassement. Vous me permettez d'avoir le regret de ne pas vous avoir vu mettre la même énergie pour faire avancer les infrastructures de contournement dont la réalisation aurait naturellement abouti au même résultat.

Et quand je dis que vous n'y avez pas mis de bonne volonté, je le prouve : en décembre 2000, plein d'enthousiasme, vous promettez la réalisation du tronçon ouest du périphérique enterré et gratuit. Une fois élu, les choses vont vite évoluer : dans un premier temps, vous abandonnez la gratuité, le poids de vos amis communistes s'émousse et, dans un second temps, vous renoncez à l'enterrer, vos amis écologistes ne sont pas à un renoncement près ! Vous non plus, monsieur le Président, puisque bien vite c'est le projet lui-même que vous enterrez.

N'ayant peur de rien, en 2003, trois ans après vos promesses, vous affirmez -je cite- : "Le TOP n'est pas d'actualité sous ce mandat" et, plutôt que de faire le ménage devant votre porte, vous accusez vos partenaires en reprochant au Conseil général de traîner les pieds ; Michèle Vullien ou Jean Luc Da Passano en parleraient bien mieux que moi.

Déjà soucieux de vous être agréable, le Conseil général, présidé par Michel Mercier, transfère alors la maîtrise d'ouvrage du tronçon ouest du périphérique au Grand Lyon. Depuis lors, vous avez toutes les cartes en mains. Il ne vous faudra pas moins de dix ans pour rebaptiser le TOP en "Anneau des sciences" et l'annoncer pour 2025. Aujourd'hui, c'est 2030 ; qu'elle est loin votre promesse électorale de 2001 ! D'ailleurs, si je résume les propos de monsieur Da Passano lors de la Commission générale, la Métropole n'est qu'un vaste embouteillage ; qu'avez-vous donc bien pu faire depuis quinze ans ?

Mais revenons au déclassement tel que vous nous le présentez aujourd'hui. Sortons de l'effet d'annonce, monsieur le Président, et parlons concret : le tunnel de Fourvière c'est 115 000 véhicules par jour dont 16 000 de transit direct. Vous nous annoncez, à terme, un trafic de 50 000 véhicules par jour, soit ! Pas un élu dans cette assemblée ne saurait être opposé à une telle perspective.

Pour autant et puisque vous avez fait le choix d'inverser le calendrier, il convient de donner à notre assemblée les moyens de se faire une opinion fondée de ce que vous lui proposez de mettre en place en répondant de façon

claire et précise aux cinq questions suivantes. Si besoin est, monsieur le Président, j'anticipe votre réponse en vous indiquant que nous renvoyer aux études en cours ne saurait constituer une réponse claire et précise.

Premièrement, le SCOT 2030, rédigé sous votre responsabilité, dit précisément que le déclassement ne saurait être que la conséquence des aménagements indispensables à notre agglomération. Quelle valeur lui accordez-vous ?

Deuxièmement, vous annoncez un report des 15 000 véhicules en transit nord-sud empruntant Fourvière chaque jour sur l'A432. Quelles mesures comptez-vous prendre pour les y contraindre ? Envisagez-vous de rendre l'A432 gratuite et donc de remettre en cause la concession autoroutière ? A défaut, le report de trafic se fera *de facto* sur l'A46 dont vous écriviez, lors du débat public : "Cette dernière est aujourd'hui saturée de par la multiplicité des usages (dont 30 % de transit), ce qui est contraire à sa vocation, comme l'illustre son nom initial de rocade des villages". Vous comprendrez donc sans mal l'inquiétude légitime des Communes de l'est.

Troisièmement, pour arriver à 50 000 véhicules par jour, il faut encore en faire disparaître 50 000, soit la moitié. Sur quel itinéraire envisagez-vous leur report ? Vous nous indiquez qu'il s'agirait de véhicules à destination des zones périphériques de la Métropole. Les axes structurants, la rocade A46 ou le boulevard périphérique Laurent Bonneval, les entrées nord sur l'A6, sud sur l'A7 et est sur l'A43 et l'A42 sont déjà à l'heure actuelle saturés aux heures de pointe ; comment une quelconque surcharge peut-elle être raisonnablement envisagée ?

Quatrièmement, au-delà des déclarations d'intention à échéances 2020, 2025 et 2030 qui nous ont été présentées tout à l'heure, quand serez-vous en mesure de nous présenter un calendrier précis des aménagements envisagés dans les années à venir sur ce tronçon A6-A7 déclassé, phasés avec les aménagements envisagés sur les axes sur lesquels le trafic se reportera ?

Cinquièmement, enfin, quand serez-vous en mesure de nous présenter un plan précis des investissements correspondant à ces aménagements, tant au niveau du budget de la Métropole qu'au niveau des engagements d'autres financeurs, que ce soit l'Etat, les sociétés d'autoroute ou ceux qui voudront bien voler à votre secours ? En commission, un péage urbain entre Anse et Ternay a été annoncé par votre Vice-Président : pour qui, comment et pour combien ?

Vous le voyez, monsieur le Président, ce n'est pas aussi simple que ce que vous voulez nous faire croire. En nous proposant le classement du tronçon A6-A7 en route à grande circulation, objet de la délibération du jour, vous validez cet état de fait. Demain, sur le tronçon, aucun aménagement, aucun feu tricolore, aucune diminution de voirie, aucune piste cyclable ne saurait être envisagé sans l'accord de l'Etat qui, lui, n'a pas changé d'avis :

"La reprise en profondeur de l'axe, avec une réduction progressive de la capacité en lien avec le développement des transports en commun et la mise en place d'aménagements sur le reste du réseau national, ne pourra être envisagée qu'à moyen terme. En tout état de cause, le statut de route à grande circulation qui sera conféré à cet itinéraire lors de son intégration au domaine public routier métropolitain permettra à l'Etat de veiller à ce que les aménagements envisagés par la Métropole soient appréciés au regard de la fluidité des circulations."

Ce n'est pas moi qui le dit, monsieur le Président, c'est le Secrétaire d'Etat aux transports, monsieur Vidalies, le 13 décembre dernier à l'Assemblée nationale, en réponse aux inquiétudes -j'oserai dire légitimes- du Député PS Erwann Binet. Vous voyez, monsieur le Président, le déclassement A6-A7, ce sont vos amis qui en parlent le mieux.

Nous avons la preuve, monsieur le Président, qu'une fois encore, vous préférez l'affichage au débat. C'est une méthode politique d'un autre temps. Les élus Républicains et apparentés ne vous signeront pas le chèque en blanc que certains sur ces bancs ne sauraient vous refuser.

Pour toutes ces raisons et en l'absence d'éléments concrets permettant un débat serein et objectif, et je pense notamment à un phasage précis et à une programmation financière claire, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je note effectivement que les élus Républicains ne sont pas d'accord avec le déclassement de l'autoroute A6-A7. (*Brouhaha dans la salle*).

Donc je mets le dossier aux voix. Je vois qu'il y a quelques flottements. Il faudra inscrire pour voir qui est contre et qui est pour.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-1710 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2017 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-1711 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2017 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, nous passons maintenant au budget primitif et c'est monsieur le Vice-Président Brumm qui va nous le présenter. Il a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1710 et 2017-1711. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons effectivement passer à cet exercice qui succède, de quelques semaines, au débat d'orientations budgétaires. Donc, près de deux mois après la présentation du DOB qui vous a donné un certain nombre d'éléments chiffrés, nous présentons aujourd'hui le budget primitif 2017.

Pour beaucoup de chiffres, ils vous sont connus mais évidemment les débats à l'Assemblée nationale et les modifications qui ont été apportées créent un certain nombre de modifications que vous retrouverez dans mes propos.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 2 page 92-).

Ce budget va donc être présenté en cinq chapitres : les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement, la dette et l'investissement. Tout cela est bien classique.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par les recettes de fonctionnement et tout d'abord leur répartition.

I - Les recettes de fonctionnement

La répartition des recettes de fonctionnement

Nos recettes de fonctionnement s'élèveraient, pour l'ensemble de nos budgets retraités, à 2 653,7 M€.

S'agissant du budget principal, elles atteindraient 2 532,2 M€, soit une progression de 21,8 M€ par rapport au budget principal 2016, ce qui représente une progression de 0,9 %.

On note une augmentation des recettes fiscales de 49,9 M€, soit + 2,9 %. Avec 1 796 M€, elles représentent ainsi 71,5 % du total alors qu'elles n'étaient que de 69,6 % en 2016.

Les dotations de l'Etat, quant à elles, diminuent de 47,7 M€, soit - 9,1 %, pour atteindre 474,3 M€. Elles représentent 18,9 % des recettes contre 20,8 % en 2016.

Enfin, les autres recettes de gestion augmentent de 19,6 M€ soit + 8,1 %, pour atteindre 261,8 M€, représentant ainsi 10,4 % des recettes.

Les recettes fiscales

Nous examinerons en premier lieu les recettes fiscales qui sont donc estimées pour l'année 2017 à 1 796 M€, soit 49,9 M€ de plus par rapport à 2016. J'attire votre attention sur le fait que cette progression est obtenue conformément aux engagements qui avaient été pris par le Président en début de mandat, sans hausse des taux de fiscalité. Cette évolution est donc à mettre au bénéfice du dynamisme et de l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, nos recettes liées à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) -sur laquelle je reviendrai dans un instant- progresserait de 6,5 %.

Les recettes relatives aux droits de mutation à titre onéreux évolueraient quant à elles de + 5 %.

Nos bases devraient enregistrer une croissance physique estimée à + 1,2 % pour la taxe d'habitation et + 1,5 % pour les autres taxes. Les bases vont par ailleurs connaître une revalorisation forfaitaire fixée à + 0,4 % par la loi de finances pour 2017. Cette revalorisation à + 0,4 % a été prise en compte dans le budget alors que nous avions initialement envisagé 1 % pour tenir compte de la jurisprudence passée.

Les recettes fiscales se répartissent de la façon suivante :

- 36,4 % sont issues de la fiscalité sur les entreprises pour un total de 653,4 M€,
- 22,5 % sont issus de la fiscalité des ménages avec 404,4 M€,
- 41,1 % pour les autres recettes dont les droits de mutation à titre onéreux (258,7 M€) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (113,7 M€).

Vous pourrez constater sur le graphique qui s'affiche la forte progression par rapport à 2016 de ce troisième ensemble avec, en parallèle, une baisse du produit sur la fiscalité des entreprises.

Ce phénomène de baisse est lié au transfert de 25 points du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à la Région. En effet, alors que le Gouvernement avait exonéré la Métropole de Lyon d'un tel transfert, le 14 novembre 2016, lors de la première lecture du projet de loi de finances 2017, un amendement déposé à l'initiative des Républicains, notamment messieurs Carrez, Fenech, Terrot et Wauquiez, a conduit à supprimer cette exonération le 16 décembre pour que soit appliqué le droit commun des Départements à notre collectivité.

De ce fait, alors que la Métropole de Lyon transfère en 2017 moins d'un million d'euros de charges à la Région, cette dernière bénéficie d'un transfert de plus de 130 M€ de nos ressources. Si une attribution de compensation permettra d'équilibrer le principal de ces flux, cet amendement nous prive désormais de la dynamique de ce produit pour un montant de plus de 7 M€ en 2017. La Région, quant à elle, gagnera dès 2017, sept fois plus que la charge transférée. Au regard de cette disproportion, je persiste à croire que notre statut particulier justifiait pleinement cette exonération.

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat devraient s'élever à 474,3 M€ :

- la dotation globale de fonctionnement, avec 398,3 M€, diminuera de 43 M€ dont 38 M€ au titre de notre contribution au redressement des finances publiques ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle prévue à 63,9 M€ diminuera, quant à elle, de 1,2 M€. Elle est désormais intégrée à l'enveloppe normée des concours financiers aux collectivités, ce qui a pour effet d'en diminuer le montant alors qu'elle doit compenser des pertes liées à la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle ;
- quant aux autres dotations, attributions et participations, elles diminuent de 3,5 M€ pour atteindre 12,1 M€. La plupart d'entre elles constituent d'ailleurs des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

Les autres recettes de gestion

Quelques mots concernant à présent les autres recettes de gestion. Celles-ci augmentent de 19,6 M€ pour atteindre 261,8 M€ et rassemblent :

- les recettes pour le financement de l'APA avec 33,7 M€ de dotation annuelle versée par la Caisse nationale de financement pour l'autonomie ;
- les recettes liées au Revenu de solidarité active (RSA) : 12,2 M€ dont 8,8 M€ versés sur le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion et 2 M€ pour la mise en place d'amendes administratives et le traitement des indus par une cellule interne de contrôle ;
- les produits de services avec 87,1 M€ dont 31 M€ pour le BPNL, 21,3 M€ de refacturation de travaux d'aménagement et de voirie. La baisse de 9,4 M€ entre 2016 et 2017 est principalement liée à l'arrêt de la refacturation en interne pour le BPNL à hauteur de 9 M€ ;
- ces autres recettes de gestion comprennent encore diverses participations pour 35,7 M€ dont 12 M€ au titre de la prestation de compensation du handicap et 5,7 M€ pour le tri des déchets ;
- les autres recettes : 93 M€ dont 19,7 M€ de contribution des personnes en situation de handicap hébergées en établissement, 12 M€ de redevances versées par les délégataires exploitant les parcs de stationnement et 10 M€ de gestion du patrimoine privé. A noter également deux nouvelles recettes avec l'inscription de 13,9 M€ au titre de l'aide du Fonds de soutien et 6 M€ pour le FCTVA en fonctionnement.

II - Les dépenses de fonctionnement

Après les recettes de fonctionnement, nous allons développer à présent les dépenses de fonctionnement et tout d'abord, comme tout à l'heure, leur répartition.

La répartition des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2 396 M€ pour l'ensemble des budgets retraités.

S'agissant du seul budget principal que vous voyez ici, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 2 322 M€, soit une progression de seulement + 0,4 % par rapport au BP 2016. Cette faible progression de nos dépenses de fonctionnement reflète notre bonne rigueur budgétaire.

Globalement, on peut en effet noter que les dépenses sociales constituent notre premier poste de dépenses. Elles représentent 727 M€, soit 31,3 % du total des dépenses.

Viennent ensuite les subventions et participations, parmi lesquelles les subventions au SYTRAL et au SDMIS, la dotation aux collèges et l'ensemble des soutiens à nos partenaires pour 423,2 M€, soit 18,2 % du total des recettes.

Enfin, les dépenses de personnel, troisième poste de dépenses, sont prévues à hauteur de 403,2 M€, soit 17,4 % des dépenses.

Nous commencerons l'examen de ces dépenses par les dépenses sociales.

Les dépenses sociales

Ces dépenses sociales, avec 727 M€, augmentent de + 3,3 % par rapport au BP 2016 et + 2,8 % par rapport au prévu 2016. Il s'agit :

- des frais de séjour et d'hébergement qui s'élèveront à 292,3 M€, en hausse de 2,5 % par rapport au BP 2016 et 1,2 % par rapport au prévu 2016. Ils concernent les personnes en situation de handicap pour 144,5 M€, le secteur de l'enfance pour 112,6 M€ et les personnes âgées pour 35,2 M€ ;

- les allocations pour le RSA sont estimées quant à elles à 238,2 M€, soit une hausse de 1,2 % par rapport au BP 2016 et 4,8 % par rapport au prévu 2016 ;

- l'allocation personnalisée pour l'autonomie représenterait une dépense de 102,5 M€, soit + 11,4 % par rapport au BP 2016 et + 4,4 % par rapport au prévu 2016 ;

- quant aux dépenses liées à la compensation du handicap avec le versement de la prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice tierce personne, elle s'élèverait à 59,6 M€, soit une augmentation de 5,6 % par rapport au BP et prévu 2016 ;

- enfin, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi est estimé à 16,6 M€

Les subventions et participations

Je vous dirai à présent quelques mots sur les subventions et participations.

Elles sont évaluées à 423,3 M€, soit une baisse de 0,2 % par rapport au BP 2016.

Comme vous pouvez le constater sur ce graphique qui s'affiche, près de 60 % de cette dépense sont consacrés à deux structures avec une participation de 139,8 M€ au SYTRAL et une contribution de 113,1 M€ au SDMIS.

Viennent compléter cet ensemble les dotations aux collèges pour 22,7 M€, la contribution aux budgets annexes pour 28,9 M€ et enfin les autres subventions et participations pour 118,8 M€.

Les charges de personnel

Quant aux charges de personnel, elles connaissent à périmètre constant, comme en 2016, une évolution de 0 % par rapport à l'année précédente. Cela signifie qu'aucune prévision budgétaire supplémentaire n'est prévue pour prendre en charge plus de 4 M€ de GVT (glissement-vieillesse-technicité) estimés pour 2017, c'est-à-dire, en fait, -comme vous le savez- les augmentations de masse salariale mécaniquement corrélées à l'avancement en âge et en grade des agents de l'année. C'est donc un effort conséquent que notre collectivité va devoir faire afin d'absorber budgétairement, à enveloppe constante, cette dépense.

C'est dans ces circonstances que l'on mesure tout le bénéfice de la création de la Métropole. L'absorption de cette augmentation mécanique de notre masse salariale vient en grande partie des gains de productivité que nous avons su réaliser à l'occasion de la création de la Métropole. Ainsi, la masse salariale reconstituée de la Métropole représentait 386 M€ au CA 2014, c'est-à-dire 183 M€ pour le Conseil général et 203 M€ pour la

Communauté urbaine. Ce montant de 386 M€ n'est même pas atteint au CA 2016 puisque nous sommes à 384 M€, ce qui atteste des économies déjà acquises qui représentent deux années de GVT, plus toutes les mesures réglementaires et augmentations de périmètre intervenues depuis le 1^{er} janvier 2015.

Par ailleurs, des créations de postes ne sont proposées en 2017 qu'à condition de bénéficier de financements externes. C'est également cette politique de recherche active de financements qui nous permet de tenir notre objectif. L'évolution à 0 % n'intègre donc pas 21 postes, 1,1 M€ tous budgets, dont 10 en effectif-cible pour la gestion du Fonds social européen mais ces postes sont intégralement compensés en recettes.

Cette évolution à 0 % ne prend pas en compte l'impact des mesures réglementaires nationales indépendantes de notre gestion. L'impact de la mise en application du protocole sur les parcours professionnels et les carrières et la rémunération et les augmentations de cotisations aux caisses de retraite des agents (CNRACL et IRCANTEC) est estimé à 5,5 M€. En prenant en compte ces deux éléments, nos charges de personnel évoluent ainsi, par rapport à 2016, de + 1,5 % soit + 6,6 M€.

Les charges générales

Terminons enfin le tour de nos dépenses de fonctionnement avec les charges générales. Il s'agit principalement des grands marchés permettant l'exercice de nos politiques publiques comme ceux qui concernent la collecte de nos ordures ménagères pour 21,1 M€, le loyer du boulevard périphérique de Lyon nord pour 12,7 M€ ou encore le transport des élèves et étudiants en situation de handicap pour 5 M€.

Avec une prévision de 297,2 M€, elles enregistrent une baisse de - 0,8 % par rapport au BP 2016. Cette diminution globale est le fruit de réductions opérées sur une multitude de lignes dont les variations positives ou négatives cumulées permettent de réaliser des économies.

III - L'autofinancement

Les recettes et les dépenses de fonctionnement étant vues, je vais vous proposer l'autofinancement avec un tableau qui vous permet de visualiser le mécanisme de financement de la section d'investissement, via l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement brut représente, je vous le rappelle, le résultat de la soustraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Plus l'autofinancement est important, moins le recours à l'emprunt pour financer nos investissements s'avère nécessaire.

Ainsi, nos prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement brut de près de 210 M€, soit une progression de l'ordre de 15 M€ par rapport à 2016. Cette évolution favorable de l'autofinancement est obtenue grâce à des recettes dynamiques et à nos efforts constants de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il va nous permettre de renforcer un peu plus l'autofinancement de notre programme d'investissement et ainsi, en parallèle, d'alléger notre dette en recourant moins à l'emprunt, comme je vous le disais précédemment.

IV - La dette

Parlons à présent de l'emprunt, parlons plus exactement de la dette, que j'aborde beaucoup plus sereinement que l'année dernière compte tenu de la renégociation de la dette toxique dont nous avons hérité du Département.

Les caractéristiques de la dette

Quelles sont les caractéristiques de cette dette ? Elles s'affichent sur le tableau qui vous est présenté :

- l'encours de dette est au 1^{er} janvier 2017 de 2 100 M€ dont 1 834 M€ au budget principal ;
- la renégociation durant l'année 2016 de la dette structurée dont je vous parlais permet d'afficher en 2017 un encours totalement sécurisé, classé à 100 % en catégorie A1 et B1 selon la charte Gissler ; je vous rappelle, selon cette charte, qu'il y a un an, il existait encore des emprunts classés F6 ;
- la renégociation de la dette permet également d'afficher un très bon taux moyen estimé au 1^{er} janvier 2017 à 1,98 %, en comparaison à celui de 3,25 % un an auparavant ;
- la durée résiduelle moyenne de notre dette serait de 12 ans et 9 mois, soit inférieure aux 13 ans et 5 mois de l'année dernière ;
- enfin, notre annuité 2017 des emprunts serait de 192,6 M€ avec 147,9 M€ de remboursement du capital et 44,7 M€ de charges d'intérêts.

L'endettement à long terme

Enfin, pour votre bonne information, avec ce tableau qui s'affiche, quelques mots sur l'endettement à long terme illustré par ce tableau qui classe par type de taux.

Vous pourrez constater que les emprunts à taux fixe représentent, avec 1 146 M€, plus de la moitié de l'encours total. Viennent ensuite les emprunts à taux variable pour 748 M€, soit 36 % du total puis les emprunts indexés sur le Livret A et les emprunts à taux Barrière pour respectivement 9 % et 0,4 % du total de l'encours.

Même si j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer lors des présentations précédentes et notamment lors du débat d'orientations budgétaires, je tiens à vous rappeler que les emprunts à taux variables sont des produits classiques tout à fait sécurisés.

V - L'investissement

Je terminerai, si vous le voulez bien, cette présentation avec l'examen des chiffres de l'investissement. Certains vous ont déjà été cités par le Président tout à l'heure.

L'avancement de la PPI 2015-2020

Comme je l'ai indiqué, lors du débat d'orientations budgétaires, notre programme pluriannuel d'investissements est fixé à 3,52 milliards d'euros sur la durée du mandat, identifiant 1 175 lignes avec -et je crois que le Président l'a dit tout à l'heure-, je vous le rappelle :

- 305 projets de grands équipements d'agglomération, dont 298 sont en cours ou lancés,
- 200 opérations récurrentes des politiques publiques toutes en cours de réalisation,
- 670 projets territorialisés dont 456 en cours.

Ce sont ainsi 954 projets qui sont en cours, soit 81 % du total des lignes de notre programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

La PPI en 2017

Pour l'année 2017, les nouveaux projets qui sont lancés ainsi que les opérations récurrentes de l'année représenteront un volume de 580,7 M€, soit un montant supérieur aux 502,5 M€ qui avaient été programmés en 2016.

S'agissant des crédits de paiement prévus au budget 2017 pour réaliser nos projets et opérations en cours, ils s'élèveront à 521,7 M€ contre 498,8 M€ en 2016.

Le Président vous a présenté tout à l'heure quelques images qui illustrent très précisément la richesse de ces interventions et je n'insisterai donc pas.

J'en aurai terminé en vous rappelant qu'en dépit du contexte économique et financier défavorable que vous connaissez, la Métropole affiche de bons résultats grâce à la fois au dynamisme de nos recettes qui traduit l'attractivité de notre territoire, la poursuite bien sûr de nos efforts constants de gestion. Ces efforts, je vous rassure, seront prolongés tout au long du mandat. C'est d'ailleurs à ces conditions que nous pouvons maintenir une offre de services de qualité et un fort niveau d'investissement sur notre territoire au bénéfice de la qualité de vie des habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Mesdames et messieurs, mes chers collègues, le GRAM s'abstiendra sur le budget 2017 de notre Métropole.

Nous nous abstiendrons, eu égard à l'investissement professionnel des hommes et des femmes qui travaillent pour notre Métropole, les hommes et les femmes qui travaillent au sein de la direction des finances et grâce auxquels le budget nous est présenté ce soir, les hommes et les femmes qui suivent les projets des 59 Communes et 9 arrondissements de notre Métropole, les hommes et les femmes qui rendent le meilleur service aux habitants en proximité et malgré un climat social difficile voire décourageant et démobilisateur au sein de notre collectivité. C'est grâce à ces fonctionnaires territoriaux que nos projets avancent. Nous voulons le souligner à l'occasion de l'examen de ce budget d'investissement et de fonctionnement.

Cependant, cette année encore, nous nous arrêtons à l'abstention comme en 2015, comme en 2016. Nous ne voterons pas pour ce budget 2017. Pourquoi ? Parce que s'il est techniquement satisfaisant et certainement sincère, ce budget est politiquement très insuffisant.

Pour le dire autrement, notre Métropole est, depuis le 1^{er} janvier 2015, une collectivité territoriale à part entière. Pourtant, elle ne fait que reconduire ce que faisaient auparavant le Grand Lyon d'un côté et le Département de l'autre. Quelle plus-value donc pour nos concitoyens et concitoyennes, quelle plus-value pour notre territoire si notre Métropole continue de fonctionner comme un EPCI (établissement public de coopération intercommunale), et encore en moins bien puisque plus centralisé, moins démocratique et plus opaque ?

Le budget de fonctionnement que vous nous présentez ce soir illustre le manque d'envergure et de volontarisme politique que pourrait pourtant permettre une Métropole comme la nôtre : une Métropole vaste, riche et collectivité de plein exercice. De même, le budget d'investissement de notre collectivité devrait être, bien plus qu'il ne l'est, autre chose que la somme des projets communaux et d'arrondissements.

Mes chers collègues, il nous manque une culture métropolitaine commune qui traverse nos territoires et porte l'identité de notre collectivité, une culture commune où toutes les compétences de la Métropole sont valorisées et assumées avec la même ambition et la même fierté ; nous pensons notamment aux compétences sociales, d'insertion, d'hébergement et de protection des mineurs non accompagnés, du prendre soin des personnes âgées, handicapées, de toutes celles et ceux qui sont en situation de vulnérabilité.

Selon nous, notre Métropole doit être une force commune qui puisse permettre de répondre partout aux enjeux qui se posent à nos concitoyens : logements à prix abordables, transports à coûts accessibles, transition énergétique et lutte efficace contre la pollution atmosphérique, entretien de notre patrimoine commun et métropolitain, préservation de nos terres agricoles, par exemple.

Selon nous, pour faire une Métropole commune, pour développer un sentiment d'appartenance à une même communauté territoriale, nos politiques doivent converger vers un objectif : la réduction des inégalités entre nos territoires et la réduction des inégalités entre nos concitoyens.

Mais nous devons aussi oser partager la prise de décision et le pouvoir. Le rôle des élus n'est en effet plus de dire "je fais", il n'est plus non plus de faire "à la place de". Le rôle des élus est désormais de porter le "nous" et le "faire avec". A ce sujet et cette année encore, et malgré nos suggestions et demandes réitérées, le budget 2017 ne comprend toujours pas de budget participatif et c'est regrettable.

Pour conclure, nous reprendrons ce que vous aviez dit, monsieur le Président, lors de la création de notre Métropole en 2015 : nos politiques métropolitaines ne doivent pas être le "copier-coller" de l'addition des politiques communautaires et départementales d'antan ; le "copie- coller" à éviter, telle était votre expression.

Pour le dire autrement encore, il ne suffit pas d'assembler les compétences des anciens Grand Lyon et Département pour construire une véritable politique métropolitaine. C'est bien dans le croisement de ces politiques communautaires et départementales, dans leur remise en question régulière et surtout dans leur dépassement, que nous pourrions donner à nos actions une envergure et une dimension nouvelles. C'est ainsi que nous mènerons une politique métropolitaine de transformation de la vie de nos concitoyens et concitoyennes. C'est cette envergure qui manque à notre collectivité et, pour cette raison, nous nous abstenons sur ce budget.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président en charge des finances, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, monsieur le Président et cher Emmanuel, pour l'hommage rendu à Henry Chabert pour ce qu'il a fait, pour ce qu'il était et pour ce qu'il nous a apporté. Permettez-moi aussi, avant de rentrer dans le vif du sujet, de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2017.

Souvent synonyme de résolutions, la nouvelle année marque également, pour notre collectivité, le temps budgétaire. Ce budget 2017 est le reflet de nos résolutions, des investissements ambitieux, une gestion rigoureuse de la dette et un niveau de solidarité et de service aux usagers élevé.

Lors du débat d'orientations budgétaires de décembre dernier, j'ai rappelé les circonstances que nous connaissons depuis la crise des subprimes de 2008 et des baisses irréductibles des concours financiers de l'Etat qui en découlent depuis 2012 pour notre collectivité.

Exposer les caractéristiques financières du budget 2017 de notre collectivité et parler d'irréductibilité pourrait m'amener à une référence au dynamisme du petit village gaulois qui résiste aux assauts de l'ennemi romain.

Telle une exception au sein du décor économique chaotique de notre pays, la Métropole de Lyon présente en effet un budget primitif 2017 alimenté non pas d'une potion magique mais d'une savante recette mêlant pragmatisme et vision d'avenir.

Pragmatisme : nous ne pouvons plus financer l'action publique sur l'endettement et nous l'avons bien compris. En ressortent des dépenses de fonctionnement stables et un autofinancement brut qui augmente et nous permet d'alléger notre dette. Véritables symboles de cette bonne gestion financière, les chiffres évoqués témoignent de notre volonté de ne pas laisser notre collectivité dériver au large d'un surendettement tempétueux et non maîtrisé. Nous tenons ici à saluer une nouvelle fois le travail qui a été réalisé pour la sortie des emprunts toxiques. Même si cela nous a coûté cher et reste profondément douloureux voire même génère encore beaucoup de colère, il faut rappeler que nous ne pouvons pas envisager l'avenir de notre collectivité sereinement sans leur éradication.

Pragmatisme et aussi vision d'avenir : la Métropole de demain se dessine par nos investissements d'aujourd'hui. Avec une enveloppe dépassant les 700 M€, nous pouvons assurer tout à la fois son attractivité et pour ses habitants de bénéficier d'un accompagnement adapté et d'un cadre de vie agréable, notamment grâce aux décisions que nous avons prises en faveur d'un urbanisme raisonné et en matière de transports et de déplacements -nous en avons aujourd'hui largement parlé-. Notre vision pour demain c'est d'augmenter nos investissements pour la mobilité et les solutions modales que chaque habitant attend ; je pense au T6, au C3 et bien sûr au PEM (pôle d'échanges multimodal).

Les nouvelles compétences que nous recouvrons depuis deux ans sont essentielles. Elles touchent au plus près de la vie des Métropolitaines et des Métropolitains. Cette prise en charge nouvelle, voulue et souhaitée dans la création de notre Métropole, nous donne l'opportunité de bâtir, certes pas immédiatement mais progressivement, une forte politique d'aide et d'action sociale pour un développement urbain le plus juste et harmonieux possible.

Nous souhaitons que l'accompagnement du handicap, du vieillissement et des personnes en difficulté sociale, que ces trois marqueurs de solidarité continuent à être particulièrement considérés.

Nous soutenons également les investissements au bénéfice de la politique de l'éducation. Ils sont en hausse de 26 M€ par rapport à l'an dernier pour atteindre 54 M€ en 2017. Cet important programme d'investissement sur le mandat va permettre aux collèges de notre Métropole d'assurer de meilleures conditions de travail à nos 42 200 élèves. Accompagner le collégien d'aujourd'hui c'est accompagner le jeune adulte de demain dans ses formations et sur le marché de l'emploi. C'est donc en cohérence que plus de 20 M€, contre 19 M€ en 2016, seront dédiés, toujours en investissement, à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Notre vision pour demain c'est doubler l'investissement dans les secteurs qui feront les emplois de demain. Plus de 40 M€ seront dédiés au développement économique et au rayonnement de notre Métropole ainsi qu'à la politique numérique.

Par notre soutien accru de l'entrepreneuriat, des secteurs d'excellence, des pôles de compétitivité, du tourisme, nous développons les facteurs d'inclusion sociale par l'emploi, un point qui, de notre point de vue, est essentiel et une clé pour une plus grande équité sociale.

Les membres du groupe Centre démocrate Lyon Métropole apportent un vote favorable à ce budget primitif et resteront attentifs à ce que soient maintenues les solidarités permises par le dynamisme économique qui fait la renommée de notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, la lecture attentive et comparée des délibérations 2016-2017 et votre présentation, pour laquelle nous remercions vos collaborateurs et vous-même monsieur le Vice-Président, montrent assez nettement que les indicateurs essentiels sont au vert. En effet, qu'il s'agisse de la baisse de l'encours de notre dette et celle des frais financiers ou qu'il s'agisse de la hausse -légère, il est vrai- de nombreuses lignes budgétaires, nous constatons que nous ne sommes pas en récession ni en austérité. Cela mérite d'être souligné, dont acte.

Notre démographie et toute notre attractivité -migrants compris-, les vies et les activités de nos concitoyens et la dynamique économique, au sens large du terme, assurent des recettes en hausse significative depuis déjà plusieurs années. A ce résultat obtenu par ces ressources financières, il ne faut pas oublier de joindre la diminution de moitié de la réduction des dotations de l'Etat ; cette dernière fut obtenue par l'action des élus et de leurs associations : l'action paye donc et c'est pourquoi nous nous sentons utiles dans cette assemblée et nous vous appelons, chers collègues, à ne pas baisser la garde, surtout en cette période particulièrement propice, pour obtenir des engagements nouveaux de la part des aspirants à la présidentialisation et exiger -comme je l'indiquais lors du DOB- que les moyens aux collectivités soient reconstitués et pérennisés.

Donc nous avons, dans le contexte particulièrement difficile, un budget de rigueur mais non d'austérité -comme vous l'avez souligné à la presse, monsieur Brumm-. Ce résultat devrait nous permettre -pensons-nous et

proposons-nous- de franchir un nouveau pas qualitatif dans notre politique de progrès social, environnemental et économique, pour que, tout en poursuivant notre dynamique par l'innovation, le savoir, l'emploi utile et qualifié, nous réduisions significativement les inégalités sociales et spatiales qui pour l'instant se creusent malgré nos efforts.

Notre groupe voudrait, à ce stade, attirer l'attention de notre assemblée sur quelques questions aux enjeux essentiels.

La pauvreté, la précarité énergétique, la précarité sanitaire, les fractures numériques ou spatiales, toutes ces questions, nous les vivons au quotidien, elles constituent autant d'enjeux sur lesquels notre collectivité agit, il est vrai, mais pour lesquels les aspirations et besoins parfois vitaux grandissent plus vite que notre capacité à y répondre. Il en est ainsi du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, passé de 9 à 10 millions, soit un million en dix ans. Il en est ainsi de la précarité énergétique que connaissent les familles et ce sont 12 millions de personnes, selon l'ADEME, qui ont un taux d'effort cumulatif de 48 %, ce qui est insupportable. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative récente du CCAS de Lyon pour aider 120 familles à réduire leurs factures.

Pour le logement social, nous dépassons en réalisations nos objectifs, très bien ! Mais la demande active est toujours supérieure et atteint 58 000 demandes dans l'agglomération. Nous ne pouvons plus tolérer la baisse drastique de l'aide à la pierre de l'Etat qui, de 20 millions il y a quelques années, est prévue à 12 millions en 2017.

Nos politiques de solidarité ont elles aussi -et heureusement- des budgets en hausse par rapport à l'an dernier :

- politique de l'enfance, notre PMI en prévention santé -et nous nous en félicitons- ;
- la politique de compensation du handicap reste un enjeu et un repère de l'efficacité de nos politiques publiques. Les dépenses envisagées sont en hausse de 3,5 %, les portant à 211,6 M€. Nous nous permettons de remarquer pourtant que la loi de compensation prévoyait, elle, une hausse régulière de 6 % nécessaire au rattrapage des retards accumulés par le passé ;
- notre politique de vieillissement prévoit 152 M€ contre 136,9 M€ l'an passé.

Mais, sur ces politiques, nous devons aussi envisager des investissements lourds qui auront des conséquences en fonctionnement pour l'accueil en établissements que la complexité des handicaps ou du vieillissement oblige. Notre PPI est faible en la matière et nous vous demandons de prévoir une correction de ce manque que pourrait acter notre schéma des solidarités en préparation.

Reste la situation de nos 9 000 agents en lien avec la politique d'animation et de gouvernance -qui n'est pas la plus mineure, s'il en est-. L'attention à apporter à ceux-ci comme à leurs organisations syndicales est un enjeu politique au même titre que les autres, voire il conditionne la mise en œuvre dynamique de toutes nos politiques. Pour gagner le vivre ensemble et l'efficacité, il faut, oui, faire ensemble. Sur les enjeux de la collecte, nous avons montré que cette voie de dialogue et de la concertation dans le respect mutuel pouvait être efficace. Nous ne saurions trop encourager toutes initiatives de dialogue, d'écoute, d'échanges, même rudes parfois, car elles permettent de discerner l'impact de telles mesures proposées, l'incompréhension qu'elles soulèvent, le problème sous-jacent et invisible parfois. Pour surmonter l'obstacle, oui, il faut concerter, associer et débattre, dans cette assemblée aussi, comme en France, en Europe et dans le monde.

Merci. Nous voterons ce budget.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, le budget 2017 que vous nous présentez s'inscrit dans une politique cohérente. Le budget global est identique à celui de l'année dernière. Il est la preuve que la Métropole a su mener un fort investissement dans un contexte qui reste précaire malgré une légère reprise, au niveau national, du développement et l'amorce d'une baisse du chômage.

C'est donc avec un budget de 3,2 milliards d'euros que nous entamons l'année 2017 avec sérénité au regard de la gestion financière qui nous est proposée.

Malgré le choix de ne pas avoir fait évoluer le taux des taxes par rapport à 2016, la fiscalité au sein des recettes de fonctionnement est en hausse, en grande partie grâce à l'augmentation des recettes liées aux droits de mutation et à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques qui pallie la baisse importante des recettes liée à la fiscalité sur les entreprises. Cette baisse est surprenante tant il nous est répété que l'activité économique de notre territoire est en hausse constante.

Outre ce point, votre politique reste très cohérente : nuance habile entre politique de l'offre et politique de la demande, tournée vers la consommation des ménages et l'activité des entreprises.

Au regard de la complexité de la tâche, je tiens à féliciter et à remercier les services ainsi que monsieur Brumm pour l'excellent travail qui est fourni, année après année. Maintenir un budget à l'équilibre malgré une baisse continue des dotations de l'Etat de près de 48 M€ entre 2016 et 2017 est une réelle performance.

Peu de collectivités peuvent s'enorgueillir d'un tel équilibre budgétaire. Nous pouvons, au sein de ce Conseil, critiquer un choix, une ligne budgétaire, c'est là l'expression de la pluralité des composantes issues de la majorité ou de l'opposition.

Force est néanmoins de constater que critiquer l'ensemble paraît peu réaliste. Nous le voyons d'autant plus au regard de la hausse des recettes de fonctionnement et de l'autofinancement qui, après une baisse notable entre 2015 et 2016, dépassent de nouveau les 200 M€. Ce taux élevé d'autofinancement par rapport aux produits de fonctionnement permettra à notre collectivité de maintenir l'investissement et de dépendre le moins possible des emprunts. Ces emprunts, dont la Métropole a su se défaire des plus toxiques, continuent d'être sécurisés et nous assurent le financement dans le cadre de la PPI et des dépenses de fonctionnement.

Le groupe des radicaux de gauche souhaiterait relever qu'en dépit du volet protection maternelle et infantile en forte baisse, les dépenses sociales sont globalement à la hausse. Elles démontrent que les choix de la Métropole de Lyon sont dictés par la nécessité d'une équitable redistribution des richesses. Elles sont néanmoins la conséquence d'une précarité persistante et d'inégalités qui restent ancrées dans notre territoire. C'est un combat de chaque instant, un combat qui doit faire honneur à notre collectivité.

Nous saluons de ce fait la hausse continue depuis 2015 du montant du volet habitat et logement et la hausse du fonds de solidarité pour le logement qui paraît plus que jamais indispensable lorsque nous voyons le nombre de personnes en attente d'un logement social ou dépensant plus d'un tiers du revenu disponible pour se loger. Je n'évoque même pas le cas dramatique qui dépasse de loin la politique du chiffre et du tout chiffrable, du sans-abrisme dont la lutte, notamment en période de grand froid, doit continuer d'être une priorité pour toute action publique.

Outre ces points de vigilance, le budget que vous nous proposez, monsieur le Président, nous paraît répondre aux besoins de notre collectivité et aux attentes des citoyens. Le groupe PRG votera le budget 2017, conscient des marges de manœuvre limitées dont nous disposons et des impératifs souvent contradictoires voire antinomiques auxquels nous faisons face.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, le vote de ce budget se situe dans un contexte national très difficile sur un plan économique. Nous constatons un niveau très élevé du chômage : sur la durée du quinquennat, c'est en effet une augmentation de près de 20 % du nombre de chômeurs de catégories A, B et C ; en décembre 2016, nous avons le triste record de 5 475 700 Français au chômage en catégories A, B et C. En parallèle, la croissance est en berne, les dépenses et la dette publique atteignent des records, le tout avec une fiscalité excessive. Par ailleurs, nos collectivités -cela a déjà été dit- subissent toujours l'effort demandé par le Gouvernement afin de redresser les comptes publics de la nation. Cet effort est nécessaire mais pénalise lourdement nos collectivités.

Le budget que vous nous présentez est sérieux. Les élus UDI soulignent en particulier l'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel. Vous affichez une stabilité, hors mesures nationales, de la masse salariale tous budgets et c'est un très bon point. Nous regrettons que vous n'ayez pas fait cet effort plus tôt. Cela aurait évité votre recours récurrent à la hausse de la fiscalité.

Les dépenses de fonctionnement à caractère social montrent une croissance importante qui devrait se prolonger dans les années à venir. Pour 2017, c'est globalement + 3,3 % pour atteindre un budget de 727 M€. Les dépenses sociales représentent 31 % des dépenses de fonctionnement de la Métropole de Lyon. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) augmente à elle seule de près de 12 %. La Métropole de Lyon a une population plus jeune que la moyenne nationale ; aussi, ce poste budgétaire va très probablement continuer à augmenter dans les années à venir plus rapidement que dans le reste du territoire national. Le financement des dépenses sociales est un des défis majeurs que nous aurons à affronter dans les années à venir. C'est aussi un des intérêts de la fusion du Grand Lyon et du Département : financer la hausse des dépenses sociales sans avoir recours à la hausse de la fiscalité.

Au niveau des subventions et participations, alors que nous avons voté en début de ce Conseil le déclassement de l'axe A6-A7, nous désapprouvons la baisse de 3 % de la subvention versée au SYTRAL. La mobilité est une

priorité pour les habitants et les entreprises de la Métropole. C'est un facteur d'attractivité économique, d'équité sociale et enfin de santé publique pour lutter contre la pollution de l'air. Monsieur le Président, gouverner c'est faire des choix, ce n'est pas appliquer le même coup de rabet sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Pour nous, les transports en commun et la mobilité doivent être une priorité de l'action métropolitaine.

Appliquer les recettes du passé ne permet pas de réformer, de redresser. Il faut imaginer une autre manière de faire, une autre manière de gouverner. Il faut imaginer une organisation plus souple favorisant davantage les initiatives individuelles tout en veillant à ce que la solidarité soit une réalité et non un mirage. Localement, nous devons agir et en avons la responsabilité : nous devons simplifier les procédures, réduire les dépenses publiques, alléger la facture fiscale.

En commission des finances, vos services ont reconnu que la maîtrise des dépenses de personnel ne pourrait très certainement pas se poursuivre jusqu'à la fin du mandat sans modification structurelle en profondeur de l'organisation de la Métropole. Nous partageons cette crainte, c'est pour cela que depuis des années, nous vous demandons : plus de mutualisation, plus de transversalité, plus de simplification pour libérer les énergies métropolitaines.

Dans ce contexte, les élus UDI continuent à demander la mise en place d'un plan de mutualisation entre la Métropole et les Communes. Un plan qui ne soit pas construit en catimini mais de manière transparente, dans le respect de chacun, dans le dialogue avec l'ensemble des élus et des Maires et avec l'objectif d'améliorer la qualité du service tout en maîtrisant le coût.

Monsieur le Président, les élus UDI voteront contre ce projet de budget 2017, car, au delà des chiffres, nous avons une véritable différence avec vous sur la méthode, la gouvernance et les objectifs de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord je voudrais remercier messieurs Brumm et Soulas ainsi que leurs équipes pour la qualité et la clarté de la présentation de ce budget ainsi que les réponses apportées en commission et après.

Pour revenir au budget, chacun de nous a pu constater que dans ce contexte économique difficile, notamment lié à la baisse des dotations de l'Etat, la Métropole affiche une bonne santé budgétaire et maintient un niveau d'investissements important. L'augmentation des recettes fiscales -sans hausse des taux- permet de compenser la baisse des dotations de l'Etat. Elle n'est pas portée par les ménages mais par le tissu économique de notre territoire, traduisant son attractivité et la présence d'entreprises locales solides. L'évolution très positive de notre capacité d'autofinancement nous permet de faire face à nos obligations de remboursement de la dette et à une épargne nette de près de 62 M€. Nous pouvons donc être satisfaits de la bonne gestion des finances de la Métropole et nous féliciter également d'avoir une dynamique d'investissement soutenue.

Ceci dit, je voudrais faire un focus particulier sur deux de nos politiques publiques :

- tout d'abord, celle de traitement des déchets ; j'y reviendrai dans un moment mais il me semble qu'elle mériterait d'être plus innovante pour répondre aux engagements que nous avons pris devant nos concitoyens sur les questions environnementales ;

- en second lieu, nos engagements en direction des personnes handicapées, des personnes âgées et de nos concitoyens en situation précaire.

Sur ce point, nous constatons que les dépenses sociales ne cessent d'augmenter (+ 3,3 %), reflétant ainsi une tendance structurelle des enjeux sociaux auxquels nous devons faire face et du niveau de précarité de milliers de concitoyens qui se maintient dans notre Métropole. Mais si nous ne doutons pas des engagements volontaristes, nous regrettons que les agences doivent assurer leurs missions quasi à effectif constant (hors emplois FSE) alors que les tendances sont préoccupantes ; je vais citer quelques-unes d'entre elles :

- + 3 % d'allocataires du RSA alors que nous savons tous que de nombreux ayants-droits ne se manifestent pas, souvent par pudeur,
- + 3,9 % de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance et aux mères isolées,
- + 8,3 % de mesures d'actions éducatives en milieu ouvert,
- + 3,5 % de dépenses liées à la politique de compensation du handicap,
- + 15 % de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap,
- + 11,4 % de versement de l'allocation personnalisée d'autonomie, etc.

Cela se traduit concrètement par une augmentation des délais de traitement des dossiers, par une multiplication de pièces justificatives, par des refus qui ne sont pas compris et implacablement par une baisse de la qualité du service consécutivement à une dégradation des conditions de travail des agents.

Notre Métropole ne doit pas seulement afficher un modèle économique et politique exemplaire, elle doit aussi se donner les moyens de répondre aux attentes sociales de nos concitoyens les plus démunis. Nous avons les moyens d'être ambitieux pour attirer les entreprises, soyons le aussi pour revoir notre processus d'insertion citoyenne et professionnelle.

Concernant la question des déchets, notons que le budget de tri des déchets est en retrait alors que la demande sociale est présente et que des marges de manœuvre existent, grâce aux recettes fiscales, pour créer et soutenir des activités et emplois écoresponsables, en particulier pour structurer des filières locales d'économie circulaire.

A ce titre, nous ne pouvons nous satisfaire des 15, 20 % de recyclage des déchets produits par les ménages. Il nous faut lancer un nouvel élan, il nous faut soutenir des propositions des habitants, des associations, des entrepreneurs et de nos partenaires.

Cela passera par de l'information et de la communication massive et diversifiée sur le geste de tri et sur le sens et les conséquences de cet écogeste. Nous devons nous appuyer davantage sur des acteurs convaincus et volontaires et tout particulièrement sur les réseaux sociaux car, à ce jour, aucune plateforme, aucune application informant sur les consignes de tri, les lieux de recyclage, le devenir des déchets mis en bac ne sont disponibles.

En second lieu, il nous faut favoriser les coopérations entre acteurs compétents pour réduire, réparer et réemployer. L'expérience des 9 donneries est positive. Amplifions l'offre de service afin de ne plus trouver sur l'espace public des encombrants qui *in fine* coûtent cher en ramassage et ne favorisent aucunement la création d'emplois.

Enfin, notre territoire manque tendanciellement de terres fertiles. En ce sens, la dynamique de paysages productifs pour la Vallée de la chimie, l'expérience d'usines à terre pour le Carré de Soie à Villeurbanne sont des exemples qu'il faut continuer à poursuivre. La valorisation des déchets des restaurateurs -comme l'a proposé l'association Bioressources lors du SIRHA- mais aussi ceux de nos collègues voire les déchets fermentescibles de tout un chacun permettrait d'amender nos terres et de fournir des terres fertiles pour nos multiples aménagements urbains. Ceci serait en cohérence avec notre volonté d'avoir des quartiers accueillant espaces verts et autres espaces publics cultivés.

Nous regrettons donc sincèrement le peu de moyens dédiés à la dynamique d'économie circulaire territoriale tout en espérant que ceci évoluera en 2017.

Dans cette attente, nous voterons favorablement ce budget.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci Beaucoup. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, dans un contexte toujours contraint, avec une nouvelle baisse significative des dotations de l'Etat, nous devons continuer à assumer nos compétences, notamment celles héritées du Département et préserver notre capacité d'autofinancement pour alimenter un programme d'investissements ambitieux au service du développement de notre territoire.

Comme le montre ce budget primitif 2017 et dans la continuité de l'exercice 2016, nous y parvenons grâce à des efforts importants de rationalisation budgétaire. Les charges générales et les subventions versées par la Métropole sont en baisse, la masse salariale n'augmente pas et le montant de nos charges financières est en recul avec la sécurisation de notre endettement. Ainsi, la baisse des dotations mais aussi le dynamisme de nos dépenses sociales obligatoires sont aujourd'hui contenus pour nous permettre, ce qui nous permet de dégager des marges de manœuvre pour nous consacrer à l'essentiel.

Nous pouvons ainsi continuer à investir pour préparer l'avenir. En faisant progresser notre autofinancement brut de 15 M€, nous permettons à la Métropole d'engager cette année 522 M€ de crédits de paiement pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissements.

Nous pouvons également être en mesure de faire face à des dépenses nouvelles et parfois imprévues qui répondent à des enjeux stratégiques pour notre Métropole, à l'image du déclassement de la portion de l'A6-A7 en cœur d'agglomération et dont nous avons débattu un peu plus tôt.

Nous pouvons surtout poursuivre au quotidien un programme d'actions ambitieux dans nos différents champs de compétences, le budget étant l'occasion d'affirmer nos choix sur les grandes politiques que nous entendons mener.

Je pense en premier lieu -et beaucoup l'ont rappelé- à nos actions de solidarité. Elles représentent près de 730 M€, c'est-à-dire un tiers de nos dépenses de fonctionnement, autour de quatre grandes politiques que sont la

compensation du handicap, le bien vieillir, l'enfance et la famille et l'emploi et l'insertion. Venir en aide aux personnes les plus fragiles reste le fondement de notre pacte social.

Sur la question de l'insertion en particulier, nous déclinons jour après jour notre programme métropolitain qui a pour ambition d'articuler nos compétences de développement économique et d'insertion afin de faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Nous mobilisons pour cela les entreprises, à l'image de l'opération 1000 entreprises pour l'insertion et développons une offre de services qui leur est dédiée, avec la mise en place notamment des chargés de liaison entreprises-emploi censés articuler la politique.

Au total -et cela a été rappelé- près de 260 M€ seront alloués au versement du RSA qui concerne plus de 6 % de la population métropolitaine ainsi qu'au financement du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi.

Le volontarisme de ce budget trouve également une traduction concrète sur la question de l'éducation : 31 M€ de crédits de fonctionnement et 54 M€ d'investissement pour l'année 2017. Pour les 113 collèges dont nous avons la charge, d'importants moyens sont mobilisés, notamment pour construire cette année deux nouveaux établissements à Villeurbanne et Lyon 8° et poursuivre le plan numérique éducatif qui permettra de doter nos collégiens d'outils modernes.

Pour ce qui concerne l'habitat et le logement, autre priorité de la Métropole, les crédits de fonctionnement sont en progression de près de 5 % et permettent de mieux répondre aux besoins des Grands Lyonnais, bien sûr dans le cadre du logement social mais aussi à l'occasion des aides à la pierre ou à l'écorénovation des logements.

A l'avenir, et pour continuer sur cette dynamique positive, nos efforts devront être poursuivis et amplifiés sur plusieurs fronts :

- continuer à renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre Métropole pour favoriser la création d'emplois : encore 15 000 emplois créés au cours de l'année 2016 et plus de 110 nouvelles entreprises accueillies sur notre territoire ;

- améliorer bien sûr l'efficacité de nos politiques publiques ;

- et dégager des marges de manœuvre suffisantes pour nous permettre de mettre en œuvre nos choix assumés, effectués sur nos champs de compétence et permettre que les richesses que nous produisons sur la Métropole profitent au plus grand nombre de nos concitoyens.

C'est en poursuivant dans cette voie que nous ferons de la Métropole de Lyon une réussite.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Monsieur le Président, je n'utiliserai pas six minutes parce que je ne vais pas refaire ici le débat d'orientations budgétaires, même si je dois rappeler que ce budget, comme les années précédentes, subit les effets négatifs des politiques menées au niveau national, rappeler que la réduction successive notamment de la DGF est portée à - 10,64 milliards d'euros en cinq ans pour les collectivités locales. Pour cette année, ce sont 2,6 milliards de moins et pourtant les collectivités ne représentent que 10 % de la dette publique.

La dégradation est bien réelle et d'ailleurs les Maires et les élus, nombreux -et je dirai presque de tout bord-, font part d'une situation au bord de la rupture. Ainsi, une étude de l'association Villes de France précise que, du fait de ces réductions des dotations de l'Etat, près d'une Commune sur deux (44 %) envisage une réduction de leurs effectifs contre seulement 25 % en 2015.

Les conséquences également de ces réductions de dotations se traduisent par la baisse des investissements des collectivités locales, baisse déjà engagée avec des répercussions négatives sur l'emploi et également moins de services aux populations.

Je ne parlerai même pas non plus de l'avenir, nous y reviendrons dans ces prochains mois. Mais beaucoup ici, qui pourtant tous disent regretter ces baisses de dotations de l'Etat, les soutiennent au niveau national puisqu'ils revendiquent la poursuite de ces orientations nationales et le fameux dogme de la réduction de la dépense publique. Je ne citerai personne mais tout le monde pourrait s'y retrouver parce qu'effectivement, les choix politiques qui sont ceux de beaucoup c'est de poursuivre voire d'aller plus loin. Je vais en citer quelques-uns -pas vous mais vos leaders- : je pense à celles et à ceux qui défendent et qui demandent à continuer dans les politiques du Gouvernement actuel. Je pense à ceux qui défendent et qui soutiennent ce Gouvernement actuel, ou qui ne le soutiennent pas -je ne sais pas-, ou qui veulent soutenir un autre candidat ni à gauche ni à droite. Je pense encore plus, bien évidemment, à ces élus de droite qui eux soutiennent monsieur Fillon et qui voudraient se livrer à une véritable purge comme jamais, encore plus dure que jamais l'on ait connue, une purge notamment contre les collectivités locales ; mais nous nous opposerons à votre purge et cette volonté de purge vous l'avez, au moins défendez-la !-

Mais les 48 M€ de moins que l'Etat ne verse pas à notre collectivité locale cette année, c'est - 9 % des dotations de l'Etat pour notre collectivité locale, c'est la répercussion, avec des conséquences et des inquiétudes, sur les dépenses de fonctionnement qui ne seront que de + 0,4 % cette année par rapport à 2016 avec -on le note- l'augmentation des dépenses sociales (+ 3,3 %), conséquence notamment de l'augmentation de la précarité de la pauvreté ici comme ailleurs. Nos inquiétudes vont sur les - 0,2 % pour le versement des subventions et participations, les - 0,8 % pour les charges générales. Or, les charges générales permettent le financement de nombreux marchés qui permettent la réalisation de politiques publiques et toujours -et nous le redisons tous les ans- la confirmation de l'évolution de 0 % pour les charges du personnel ; nous ne pensons pas que cela corresponde à l'amélioration des services à rendre et rendus à la population et à la satisfaction des légitimes demandes du personnel de la Métropole.

Pour tout cela et comme les années précédentes, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'abstiendra sur ce budget, avec le vote positif du Vice-Président membre de notre groupe.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Monsieur le Président et chers collègues, lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais rappelé que nous allions adopter le budget du mi-mandat de notre collectivité. C'était le moment de faire un premier bilan de la nouvelle Métropole. Nous étions revenus, à cette occasion, sur ce que la Métropole permettait en matière de maintien de l'investissement notamment et de meilleure intégration des politiques. Nous avons pointé le fait que la Métropole n'avait en revanche pas permis systématiquement et immédiatement de faire des économies et que nous avons dû supporter les emprunts toxiques du Conseil général.

Le budget d'une collectivité c'est l'expression des choix politiques qui l'animent, c'est l'orientation donnée à l'administration pour développer le service public. Notre volonté c'est que la politique puisse conjuguer l'idéal et le réel. Il y a, en effet, une forme d'aveuglement à opposer les deux quand tant de nos concitoyens ont renoncé à l'idéal en subissant un réel très difficile à vivre. Quand nous avons créé la Métropole, c'était pour que nos idéaux d'un bien-vivre dans notre agglomération puissent devenir réels : une Métropole qui rayonne et des habitants qui vivent mieux.

A la lecture du rapport budgétaire présenté ce jour, nous relevons d'abord le souci de la bonne gestion de la Métropole. La limitation de la masse salariale, l'augmentation de la capacité d'autofinancement, la baisse de la charge de la dette sont autant d'indicateurs qui montrent que nous avons su répondre à la contrainte de baisse des dotations. Il y a d'ores et déjà des marges de manœuvre dégagées.

Sur les investissements, la hausse budgétaire est une bonne nouvelle pour la capacité à investir de la Métropole pour le développement de ses territoires. Elle sera cependant jugée à l'aune des réalisations concrètes car il est souhaitable que les décisions politiques ne soient pas dénaturées par des interprétations techniques divergentes ou par des délais de mise en œuvre trop souvent retardés.

Dans cette contrainte budgétaire, nous saluons l'effort porté en section de fonctionnement sur les prestations sociales, sur le handicap et sur l'autonomie, même s'il résulte essentiellement d'une évolution du nombre des bénéficiaires. Nous nous félicitons que le budget de l'éducation connaisse une hausse à la hauteur des besoins d'une Métropole qui gagne des habitants et qui veut le meilleur pour sa jeunesse. L'augmentation des crédits dédiés au logement est également une réponse positive à la difficulté que trouvent de nombreux jeunes et familles pour se loger dignement.

Ces contraintes budgétaires ne sont cependant pas sans conséquences sur l'ampleur de nos actions. Nous évoquons le mois dernier les baisses de subventions cumulées pour le secteur associatif. Nous pouvons relever d'autres baisses qui interrogent sur leurs conséquences : sur le budget mobilité alors que les voiries métropolitaines sont amenées à augmenter, sur le nettoyage alors que la Métropole a signé des conventions avec les Villes pour améliorer la qualité du service.

Sur le champ du social, le projet métropolitain des solidarités en cours de finalisation est porteur d'actions intéressantes pour lesquelles il faudra dire quels moyens nous sommes prêts à mettre en œuvre. Si nous répondons aux contraintes réglementaires, sur le plan facultatif, beaucoup reste à faire. Il faut que les marges de manœuvre dégagées puissent financer le préventif quand nos actions sont naturellement tournées vers le curatif. Il faut pouvoir répondre à la demande en matière de dépendance, par exemple, en aidant à l'investissement pour le développement des établissements de personnes handicapées. Nous aidons, par exemple, à l'investissement pour les collèges privés ; pourquoi ne pas le faire pour d'autres établissements d'intérêt général ?

Evidemment, dans un budget contraint, faire plus ici c'est accepter de faire moins ou différemment là. Mais, sans revenir sur le déséquilibre sur lequel s'est fondée la Métropole, il sera difficile de conjuguer de façon équilibrée l'économique et le social, l'urbain et l'humain. Ce déséquilibre, c'est celui d'une collectivité, le Conseil général, qui

avait, sur beaucoup de politiques (social, éducation, culture, sport, etc.), réduit son intervention au champ réglementaire, qu'elle assumait certes bien. Or, la Communauté urbaine déployait dans le même temps des politiques économiques et urbaines souvent au-delà de la moyenne des collectivités équivalentes, et nous nous en réjouissions.

C'est donc autour de notre vision du bien-vivre dans la Métropole que nous pouvons trouver cet équilibre. Parler d'une Métropole qui se développe économiquement, qui permette aux acteurs de créer de l'activité mais parler aussi à ceux qui se sentent exclus de ce développement ou qui n'en perçoivent pas toujours le plein bénéfice : le chômeur de longue durée qui ne voit pas d'avenir, l'agent d'entretien qui doit quitter son domicile de Vaulx en Velin pour se rendre tôt le matin à Saint Fons et retourner travailler le soir à Vénissieux, la famille nombreuse qui n'arrive pas à rester en centre-ville, la mère isolée qui doit payer les études de ses enfants en commençant à devoir aider ses parents ou ses grands-parents, l'enfant qui souffre d'asthme dont l'état est aggravé par la pollution et tant d'autres situations que nous connaissons et pour lesquelles la Métropole doit tenir les promesses qu'elle a levées à sa création.

Ce sont ces enjeux que nous devons nous attacher à prendre en compte dans la mise en œuvre de ce budget. Un futur désirable est possible pour tous les habitants de la Métropole.

Le groupe La Métropole autrement votera le budget 2017 qui nous est présenté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, cher Vice-Président -car je pense que l'on va vous poser des questions toutes simples et on attend des réponses- et chers collègues, nous sommes à A+3, à savoir la troisième année de ce budget de la Métropole, après la création bien sûr en 2015. Si la première année est celle de la mise en place, la deuxième est celle d'une réorganisation et la troisième devrait être celle du plein investissement. Alors, sur la préparation du budget, notre groupe émet des regrets et des souhaits.

Premièrement, nous n'avons pas pu nous réunir plus qu'une seule fois en comité budgétaire au lieu de deux ou trois séances les années précédentes. En comité budgétaire, vous nous avez délivré des grandes masses sans document préalable, des chiffres et ensemble de chiffres consolidés prédigérés. Ce comité est concentré, pour ne pas dire simplement embarqué en une seule séance et c'est dommage, sans débat sur des choix d'orientations comme son fonctionnement le prévoit et le permet et le permettait encore ces dernières années.

L'on ne peut pas qualifier cette méthode de manque de transparence, ce n'est pas le cas mais c'est tout de même un glissement vers une technicité dans laquelle le questionnement sinon le débat sur une vision politique traduite elle-même en choix financiers est sensiblement manquant, sinon exclu. Les présentations du comité budgétaire ont été d'ailleurs similaires à celles de la commission finances et même celles du Conseil de ce soir.

Aussi, nous demandons pour les prochaines fois que les prochains comités budgétaires retrouvent leur véritable fonction.

J'en reviens aux chiffres et à la présentation de ces mêmes chiffres. Cette présentation nous permet d'apprécier un budget rigoureux qui reste solide dans l'ensemble. En dépit des réductions drastiques des dotations de l'Etat -d'autres s'en sont émus au cours de cette séance-, des transferts continus de charges que nous dénonçons et subissons également dans nos Communes et chacune d'entre elles, ce mouvement ne fait que s'amplifier en raison de l'accroissement du déficit de l'Etat qui puise dans les budgets des collectivités par des prélèvements et des réductions.

Dans les Communes, nous faisons face mais l'étai se resserre et souvent nous n'avons pas d'autre choix que de recourir à une hausse de la fiscalité, malheureusement. Au final, le citoyen en pâtit et l'Etat a réussi son transfert de fiscalité sur les particuliers via la Métropole et via les Communes. De fait, sans l'assumer, l'Etat continue à opérer des hausses de fiscalité.

Nous le voyons, les collectivités ne démeritent pas et s'appliquent à elles-mêmes des économies et, dans le cas de la Métropole, c'est le vaste chantier marges de manœuvre. Mais ce chantier, tel qu'il est conduit depuis trois ans, privilégie une approche et une méthode, mon cher Vice-Président, technique et financière où tous les budgets liés aux grandes compétences se voient contraints pour obtenir une baisse généralisée en moyenne de 6 % par an.

Donc nous sommes conscients de cette nécessité, nous ne voyons pas ou difficilement les priorités politiques dans les priorités budgétaires qui marqueraient le renforcement de points forts, comme par exemple l'innovation et son corolaire, la création d'emplois liée d'ailleurs fortement à l'insertion, ou encore la résolution de points faibles comme la prise en compte de difficultés grandissantes jusqu'à l'asphyxie des déplacements des communes périphériques vers la ville centre et retour -nous en avons parlé dans le dossier précédent-.

La vision politique que dessine et qui devrait se dessiner à la Métropole, nous demandons -et c'est un second souhait- de la voir et de la comprendre, traduite dans les choix budgétaires. Monsieur le Vice-Président, vous allez certainement, au cours de cette séance, nous apporter tous les éclaircissements sur cette question et nous vous en remercions ; donc les choix politiques qui expliquent les choix budgétaires.

Troisièmement, nous ne pouvons et nous ne pourrions pas appliquer aveuglément des taux uniformes pour contraindre et réduire nos budgets et, nous aussi, nous disons pour exemple que la réduction de 3 % de la subvention versée au SYTRAL nous pose problème. Certes, les finances et la bonne gestion du SYTRAL lui permettent d'avoir une trésorerie, d'ailleurs qui lui ont permis un remboursement anticipé de sa dette. Cette diminution ne devrait pas -nous dit la Présidente- empêcher de réaliser et conduire des projets correspondant à sa lettre de cadrage.

Cependant, cette diminution nous inquiète et nous ne la comprenons pas. Nous ne voulons pas qu'elle serve de prétexte au refus opposé aux demandes argumentées de renforcement de lignes ou de fréquences pour faire face à des flux de voyageurs de plus en plus importants. De plus, il convient de prendre en compte les suites du déclassement A6-A7 entre Limonest et Pierre Bénite et que le SYTRAL doit aussi étudier une ligne forte de bus.

La demande en transports en commun est forte dans les communes périphériques, notamment dans le nord et l'ouest et on a entendu dans l'est de la Métropole. Cette demande doit être prise en compte et complétée par de nouvelles dessertes et nous vous demandons, monsieur le Vice-Président, de nous soutenir sur ces points en conservant les moyens financiers au SYTRAL.

Nous notons également une augmentation de l'autofinancement. Cette augmentation devrait être, selon nous, en partie fléchée vers les PPI et permettre d'engager le plus rapidement possible les projets dans nos Communes. On a vu des chiffres tout à l'heure et donc on devrait aller au-delà des 521 M€ que vous nous avez notés. Et cela, c'est un quatrième souhait.

Ensuite, notre groupe souhaite insister aussi sur la nécessité d'assurer le financement des opérations PSADER-PENAP. La Métropole qualifie, au travers de ses différents documents d'urbanisme, du SCOT, d'orientations stratégiques, les zones de l'ouest et du nord-ouest d'écrins, de pépites, de poumons verts. Afin de préserver ces zones mais également de les vivre, il est surtout vital de conduire une politique efficace par l'acquisition de réserves foncières indispensables pour implanter de jeunes exploitants agricoles, ceci étant effectivement une des conditions nécessaires pour garantir la vocation dans ces périmètres d'implantation agricole.

Nous remarquons aussi au passage que le poste de dépenses sociales est parmi les plus importants en raison des compétences héritées du Département. Celles-ci -on le sait- sont difficilement maîtrisables mais nous approuvons aussi les remarques qui sont faites par les autres groupes. Il y en a une particulière, il ne faut pas que cela pèse sur les effectifs et les moyens des Maisons de la Métropole ; c'est le cas aujourd'hui et nous le regrettons.

Nous vous épargnons la reprise d'une litanie de commentaires de chiffres qui nous sont exposés. Cependant, nous nous interrogeons voire inquiétons sur les orientations qui ont été soumises lors de la CLETC.

Alors, monsieur le Vice-Président -on en a déjà parlé mais je le redis-, est-ce qu'en acceptant le budget 2017 dans son ensemble, nous allons recevoir la facture, dans les Communes, de l'entretien des bornes incendie que la Métropole entretenait jusqu'ici ? Monsieur le Vice-Président, est-ce qu'en acceptant le budget 2017, nous acceptons de fait de mutualiser une équipe de sept personnes en équivalents temps plein à l'année pour gérer les immeubles menaçant ruine et nous allons recevoir dans les Communes la facture forfaitaire correspondante ? En est-il de même pour les places de stationnement de taxis ? Ces forfaits imposés -vous le savez bien et je vous vois sourire- sur ce plan-là affectent évidemment les budgets des Communes et si ces propositions ne sont pas dans le budget 2017, merci de nous le confirmer. C'est vraiment un sixième souhait.

Enfin, concernant la loi de finances, nous nous rendons compte que le dispositif de la DRCET pénalise notre Métropole en minorant la part des Départements. Les compensations favorisent notamment la Région parisienne au détriment des Départements. Nous nous interrogeons : comment a-t-on pu laisser passer au Sénat ces amendements prévoyant ces compensations ?

Monsieur le Vice-Président, nous vous sollicitons -et on l'a fait à plusieurs reprises-. Les réponses à nos questions et nos souhaits conditionnent bien sûr nos votes et notamment sur les dispositions prises par la CLETC.

Merci de nous avoir écoutés et accordé votre attention -je l'ai vu au cours de la lecture de cette intervention- et nous vous en remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus métropolitains, nous nous sommes déjà longuement exprimés lors du débat d'orientations budgétaires sur ce budget prévisionnel 2017. Au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains, je veux à nouveau réaffirmer

toute notre confiance à notre Président et à l'exécutif, toute notre adhésion à la stratégie poursuivie ainsi que notre satisfaction quant à la situation économique et financière de notre Métropole.

Cette situation est améliorée dans ce budget prévisionnel 2017, il est vrai, à la fois grâce à une diminution des dotations de l'Etat moindre que prévu et à une prévision de hausse des recettes fiscales par la croissance physique des bases. Mais cette situation découle aussi du cadrage responsable et ambitieux que nous nous sommes fixé et qui fait l'objet d'un suivi rigoureux.

La contrainte n'est pas levée par une embellie ponctuelle, la nouvelle donne internationale et les défis auxquels notre pays doit faire face doivent nous inciter à la vigilance comme à la responsabilité collective. Notre action s'inscrit dans un contexte plus global et nos choix budgétaires doivent être pesés et expliqués à nos concitoyens. La pédagogie est nécessaire, tout comme la cohérence et le courage.

Notre groupe souhaite réaffirmer sa confiance au Président, à l'exécutif et à toutes nos équipes, rappeler à quel point la maîtrise et le volontarisme dont nous avons fait preuve ces dernières années nous permettent de proposer un budget de qualité, avec un endettement maîtrisé, une dette assainie et un investissement maintenu. Les dépenses sociales en hausse sont assumées et la masse salariale contenue grâce à la réforme structurelle qu'a constituée la création de la Métropole.

Notre collectivité montre, par ce budget prévisionnel, sa bonne santé financière et économique. Elle montre aussi son ambition d'être au service de nos concitoyens.

En intégrant le contexte actuel et toutes ses contraintes, elle permet d'inscrire son action dans la durée. Notre action politique a pour finalité le progrès mais selon un mode d'actions pragmatique. Notre pragmatisme consiste à partir du monde tel qu'il est pour aller, avec les moyens qui sont les nôtres, progressivement vers les mondes que nous voulons. C'est là notre responsabilité d'élus.

Notre groupe votera bien évidemment ce budget.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, le vote du budget primitif 2017 a une particularité, il est le deuxième budget "stabilisé" de la Métropole et donc le premier budget qui permet des comparaisons objectives de l'évolution de nos finances. Enfin, quand je dis "objectives" c'est sans compter sur votre capacité à utiliser des artifices pour tout de même présenter les chiffres sous une certaine lumière.

1° - Le premier artifice, c'est de faire des comparaisons du budget primitif 2016 avec le budget primitif 2017. Comme si, pendant l'année 2016, rien ne s'était passé et que vous n'aviez pas fait évoluer vos affichages pour masquer déjà que certains investissements n'avançaient pas aussi vite que prévu. Aussi tenter de faire bonne figure dans le taux de réalisation des investissements qui sera calculé sur la base du prochain compte administratif. Pour rappel, en 2015, il s'élevait seulement à 73,4 % et on comprend donc votre empressement à corriger les budgets artificiellement pour ne pas tomber en dessous de ce chiffre.

Pour masquer aussi que les dépenses de fonctionnement sont sous-estimées, notamment en janvier pour augmenter durant l'année. En 2015, le budget supplémentaire a augmenté les dépenses générales inhérentes aux opérations non ventilables de 88,7 M€; en 2016, de 86 M€. Allons, monsieur Brumm, un peu de transparence devant cette assemblée ! Vous avez prévu une augmentation de combien pour 2017, quand vous pourrez affecter les reliquats ?

2° - Un autre artifice, c'est la présentation du budget des ressources humaines. Pour le coup, le traitement de cette dépense en devient risible. Depuis deux ans, on nous a inventé une communication spécifique pour nous présenter ces dépenses. On distingue les nouvelles dépenses pour lesquelles on a un bout de recettes d'un côté, les impacts des décisions nationales de l'autre, on met à part le glissement vieillesse technicité, on réintègre des recettes des budgets annexes... Pourquoi tout cela ?

Après beaucoup de questionnements, il y a eu en commission finances une réponse un peu plus audacieuse que d'habitude de la part du Vice-Président : c'est un sujet sensible politiquement, il y donc eu une commande politique pour une telle présentation et il faut ménager les syndicats tout en faisant tout de même comprendre que le but est de faire des économies à terme.

Monsieur le Président, on ne peut que partager votre souhait de réduire le poids des dépenses de personnel. Mais pourquoi tout simplement ne pas l'assumer et exposer tous les éléments dans le débat plutôt que de faire des circonvolutions ? Car tout n'est pas dit : quels sont les postes ouverts compensés par le Département et non pourvus ou fusionnés et qui permettent de ne pas faire la dépense réelle ? Combien de départs en retraite

en 2016 et combien de remplacements et dans quels postes ? Quelles restructurations de services par l'utilisation de moyens nouveaux de travail ? Quel objectif de réduction de la masse, pour quels services ? Pas un mot sur une stratégie car en fait elle n'existe pas.

D'ailleurs, malgré cette présentation adaptée sur mesure, on constate un décalage entre la communication qui nous annonce une stabilité des dépenses et la réalité des chiffres : la hausse des dépenses de personnel pour 2017, ce sont 6 M€ supplémentaires. Et si on prend la base des ratios, les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement c'est 18 % en 2017 contre 17 % en 2016. Donc vous n'êtes toujours pas arrivé à stabiliser les dépenses de personnel. C'est un choix politique, il n'est pas honteux, il est d'ailleurs conforme à votre engagement partisan et donc on ne comprend pas pourquoi vous ne l'assumez pas.

3° - Encore un artifice, c'est l'épargne de gestion. L'épargne brute augmente quand on regarde les chiffres présentés dans la maquette mais, quand on se penche un peu, on découvre que l'on peut retraiter deux grosses opérations : le FCTVA, fonctionnement de 6 M€ qui est une recette nouvelle, donc qui ne peut pas être comparée à 2016 et la recette temporaire du fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés.

Sans cela, l'épargne de gestion est en forte baisse de 9,3 %, à 279,9 M€. En quoi cela nous inquiète-t-il ? Car vous masquez l'effet de ciseau dans le cycle de gestion courante de la Métropole.

4° - Je vous explique encore un artifice. Pour notre part -et hors des caricatures politiques que vous utilisez à notre rencontre-, les dépenses de fonctionnement ne sont pas, par principe, des mauvaises dépenses -et je regarde nos amis Communistes-. Chacun ici est conscient qu'une collectivité doit définir ses moyens d'action et que cela passe nécessairement par de la dépense publique.

Mais toutes les dépenses de fonctionnement ne se valent pas et c'est là que nous avons une véritable différence politique. Dans ce budget 2017, vous avez privilégié la hausse des dépenses d'administration générale qui augmentent de 6 M€. En revanche, vous avez fait le choix de diminuer les dépenses liées à la mise en oeuvre des politiques publiques sur le territoire :

- l'action économique,
- le développement touristique,
- le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Très clairement, nous diminuons la capacité d'action de notre Métropole au profit de sa gestion interne, ce ne serait pas notre choix, c'est bien celui de la majorité actuelle.

Monsieur le Président, nous pourrions continuer à égrener tout ce qui se cache derrière les chiffres de votre budget. Mais ces exemples démontrent déjà, à eux seuls, l'état d'esprit qui est le vôtre et qui est préoccupant pour les Grands Lyonnais.

Que la Métropole doive faire face à des dépenses de fonctionnement plus lourdes que la Communauté urbaine, ce n'est une découverte pour personne, c'est la conséquence même de sa création et de la reprise de politiques publiques d'intervention. La fusion n'a pas amené des économies, comme vous l'avez vendu en son temps. Le constat des chiffres est là : la Métropole coûte plus cher que l'addition des deux collectivités.

En revanche, que vous ne preniez pas la mesure de cet impact, de l'évolution à venir de nos dépenses, cela est plus préoccupant. Sur ces points aussi, nous avons une différence d'approche :

- nous l'avons vu et démontré, votre plan "marges de manœuvre" ne produit aucun effet sur la dépense publique. Elle poursuit sa hausse ;
- les marges d'investissement s'amenuisent alors que la sortie des emprunts toxiques a porté notre dette à 9,3 années de capacité de désendettement et même 10,3 années, si on retrace les redevances PPP qui sont aussi une dette ;
- d'ailleurs, on l'a tous compris, les projets PPI ont déjà glissé en partie sur le mandat prochain car vous n'avez même pas la capacité de financer ce sur quoi vous vous êtes personnellement engagé auprès des membres de notre groupe et des autres groupes aussi d'ailleurs ;
- aujourd'hui, vous vivez à crédit grâce au dynamisme de la fiscalité, encore et toujours donc grâce à l'impôt. Et encore une fois, vous nous donnez raison : les 5 % d'augmentation d'impôts votés en début de mandature n'ont pas été affectés à l'investissement, ils servent à éponger vos besoins de dépenses nouvelles en fonctionnement.

Nous ne voterons pas ce budget car c'est aujourd'hui qu'il faut agir si l'on ne souhaite pas être contraint demain à prendre des mesures difficiles de réduction des dépenses. Malheureusement, encore une fois, la majorité qui va voter ce budget préfère regarder à côté, tant que chacun y trouve son compte sur ses petites dépenses bien à soi.

Comme nous le disions en introduction de ce Conseil, on se plaît à rêver que la Métropole trouve enfin l'ambition de ce que doit être une vraie collectivité territoriale. Ce ne sera malheureusement pas le cas en 2017 !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Brumm, quelques éléments de réponse.

M. le Vice-Président BRUMM : Quelques éléments de réponses, si vous le voulez bien, par rapport à l'intervention de notre collègue Cochet qui est en fait une remise en cause de toutes les lignes de notre budget. Donc je ne répondrai pas point par point. Je dirai simplement que, sur le point précis des dépenses des ressources humaines, il est faux de dire qu'elles augmentent. Comme je l'ai indiqué, nous avons reconstitué le compte administratif 2014 et nous arrivions à 386 M€ de dépenses sociales ; cette année, en 2016, nous sommes à 384 M€. Donc vous m'excuserez d'insister sur le fait que les dépenses RH n'augmentent pas.

Pour le reste, tous les points soulevés mériteraient la reprise pratiquement complète du budget. Ce que je peux vous indiquer simplement c'est que nous essayons toujours d'être transparents. Vous faites partie de la commission des finances et chaque fois que vous posez une question, nous répondons très précisément à cette question. Je crois donc que vous êtes parfaitement informés. Il n'y a absolument pas de dissimulation. Alors, que des options soient prises qui ne soient pas les vôtres, c'est probable, mais en tout cas elles le sont dans un but d'une bonne gestion des finances de notre Métropole. Nous avons notamment l'année dernière amélioré la situation -j'en ai parlé tout à l'heure- avec cette renégociation des taux des emprunts toxiques, ce qui a constitué tout de même un grand progrès par rapport à la situation qui était la nôtre au 1^{er} janvier 2015. En tout cas, je conteste formellement toute volonté de dissimulation dont vous n'hésitez pas à nous accuser.

Pour le reste et pour les différentes questions qui ont été évoquées, je répondrai tout d'abord à monsieur Grivel sur le point, qui intéresse d'ailleurs monsieur Cochet, de la CLETC communale. Le 3 novembre, de mémoire, nous avons tenu une réunion pour présenter un certain nombre de travaux qu'avaient effectués les services sur les conséquences du transfert de compétences et donc sur le transfert de charges qui pouvaient incomber aux Communes. Nous avons fait, avec les services, des propositions lors de cette assez longue réunion et nous avons repris les cinq points que, tout à l'heure, monsieur Grivel évoquait.

Ces propositions ont entraîné effectivement un certain nombre de remarques, notamment sur le fait que certaines étaient fondées souvent sur le principe de l'assurance. Mais, dans le budget 2017 que nous présentons, il n'y a absolument aucune intégration des dépenses que nous pourrions éventuellement faire supporter aux Communes sur la base de ces propositions. Donc je dis bien à monsieur Grivel que sa Commune, comme toutes les autres, ne recevra pas de "facture" cette année.

D'ailleurs, monsieur Grivel, lorsque vous m'avez parlé vendredi de ce sujet, nous venions justement de convenir d'une première réunion avec votre groupe pour l'aborder. Nous aurons d'ailleurs des réunions avec tous les groupes pour justement recueillir les arguments et observations de ceux-ci sur les propositions de transferts de charges que nous avons faites le 3 novembre. Le débat est largement ouvert, aussi bien avec votre groupe qu'avec les autres. Les réunions précitées vont être organisées dans les semaines qui viennent pour justement avancer sur le sujet, le transfert de compétences étant effectif.

Ne pouvant pas répondre à tous les sujets abordés dans les interventions, je parlerai par exemple des choix budgétaires. Pour le Vice-Président aux finances, quel est son choix budgétaire ? C'est d'éviter l'effet ciseaux négatif. Si on évite l'effet ciseaux, on améliore l'autofinancement. Si on améliore l'autofinancement, on facilite l'investissement. Voilà, en disant cela, j'ai dit le principal de ce qui est de ma compétence.

En ce qui concerne le comité budgétaire, j'ai entendu que celui-ci n'était pas organisé aussi bien qu'on le souhaiterait. Je précise que le comité budgétaire est une instance qui n'est pas prévue par la loi. C'est une pratique qui a été développée jadis par la Communauté urbaine et qui a été reprise par la Métropole parce que nous considérons que c'est une instance d'information et de discussion. Peut-être que cette année il y a eu une réunion de moins que l'année dernière. Je vérifierai. Sachez qu'en tout cas, nous prenons en compte vos remarques sur ce sujet et que nous veillerons l'année prochaine à tenir compte de vos remarques sur l'organisation de ces comités budgétaires très utiles.

En ce qui concerne le plan marges de manœuvre, j'ai noté vos remarques. Je dirai simplement que, contrairement aux affirmations de monsieur Cochet, il est très efficace. Nous avons prévu, sur les cinq ans, 175 M€ d'économies, précisément par des mesures diverses d'économie, soit 35 M€ par an. Nous nous y tenons.

Bien sûr, il est facile de dire que nous pourrions faire mieux. Sachez toutefois que nous ne pouvons pas systématiquement procéder à des coupes sombres car il est nécessaire que l'administration puisse fonctionner, tout comme nos partenaires. En ce qui concerne le SYTRAL justement, il bénéficie d'un traitement favorable,

puisque l'ensemble des baisses de subventions est de l'ordre de 6 % alors que celle du SYTRAL n'est que de 3 %. Je précise toutefois que cette baisse de 3 % -et je pense que madame Vullien, en tout cas je l'espère, le confirmera- ne perturbe en rien le fonctionnement ni les investissements du SYTRAL. Toutes les mesures du plan marges de manœuvre sont prises dans l'intérêt général et en veillant à ce que le fonctionnement des différentes associations, des différents services, du SYTRAL et autres puisse se poursuivre dans des conditions acceptables.

Je ne veux pas entrer dans plus de détails à la suite des interventions. Je dirai simplement, chers collègues, et notamment monsieur Grivel, qui m'avez posé de véritables questions, que vous n'avez aucune inquiétude à garder concernant ce budget qui est sincère et qui ne présente aucun caractère piégeux.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Brumm. Je vais d'abord commencer par remercier Richard Brumm et les services qui font un travail difficile. Tous les Maires qui sont présents ici et qui sont en train de travailler sur leur budget voient bien combien il est difficile aujourd'hui de construire un budget, combien la baisse des dotations publiques impacte l'ensemble des collectivités. C'est vrai pour vos Communes, c'est vrai évidemment pour la Métropole de Lyon.

Malgré cette baisse des dotations, nous avons réussi 58 M€ au total de diminution (48 M€ de dotations et 10 M€ de FPIC), nous réussissons à augmenter notre épargne brute de 14 M€. Il est vrai que cela nécessite des arbitrages un peu compliqués et que c'est difficile de bâtir un budget. Mais, comme le dit Richard Brumm, si nous ne faisons pas cela, nous n'aurions plus dans les années qui viennent la capacité d'investir et ce que je vous ai montré tout à l'heure, c'est-à-dire l'ensemble des projets que nous sommes en train de réaliser ou que nous allons réaliser, ne serait plus possible. Ceci, on l'a dit tout à l'heure. J'entendais quelqu'un qui intervenait et qui disait : "C'est difficile, un certain nombre de collectivités vont être obligées d'augmenter leurs impôts". Nous avons augmenté une première fois les impôts, comme nous le faisons au début de chaque mandat et ensuite, nous le disons, pour un mandat, il y a de la stabilité. C'est ce que veulent aujourd'hui les entreprises et les ménages.

Après, est-ce que nous sacrifierions le développement de l'agglomération, comme le dit monsieur Cochet ? Il se trouve que je présente en ce moment avec la FNAIM Entreprises, avec les organismes de logement, avec l'ADERLY, les chiffres de l'année 2016. Jamais ils n'ont été aussi bons. Jamais la demande placée tertiaire n'avait été aussi bonne, jamais les locaux d'entreprises n'avaient été aussi bons. Jamais nous n'avions construit autant de logements dans la Métropole et en particulier de logements sociaux ; et si on regarde la qualité, on s'aperçoit qu'il y a une réponse à une demande extrêmement diversifiée et que chacun peut s'y reconnaître. Oui, je connais beaucoup d'agglomérations qui voudraient pouvoir présenter en ce moment le même budget et les mêmes résultats que la Métropole.

Il y a le développement économique et cela se traduit -comme on l'a dit tout à l'heure- par des créations d'emplois : 15 000 créations d'emplois l'année dernière, ce n'est pas tout à fait négligeable. Ensuite, il y a ce que nous essayons de faire pour que ces créations d'emplois se traduisent aussi pour les personnes qui aujourd'hui sont au RSA. Et je regardais les chiffres -parce que nous les regardons mois après mois- et on s'aperçoit, alors que nous avions des hausses considérables de demandeurs de RSA au cours des dernières années, que nous avons cette fois-ci une stabilisation voire une légère diminution. C'est évidemment le résultat des créations d'emplois, c'est aussi le résultat de l'action que David Kimelfeld et Fouziya Bouzerda ont menée. Le plan qu'ils ont mis en œuvre, 1 000 entreprises pour l'insertion, commence à porter ses fruits parce qu'un certain nombre de chefs d'entreprise nous font confiance et aujourd'hui s'engagent dans ce plan.

Alors, nous allons continuer dans ce sens-là parce que ce qu'a dit notre collègue de La Métropole autrement tout à l'heure, bien évidemment que c'est important de répondre aux chômeurs de longue durée, aux problèmes d'un certain nombre de jeunes qui aujourd'hui ne trouvent pas de travail, qui parfois se marginalisent, tombent dans une certaine délinquance. L'équilibre social d'une société est quelque chose de fondamental.

Le troisième axe de notre action c'est tout ce que nous faisons dans le domaine du rééquilibrage de notre agglomération. Nos plans de rénovation urbaine ne sont pas que sur les papiers : allez voir ce qui se passe dans un certain nombre de communes, à la fois Mermoz, La Duchère et allez voir ce qui est en train de se passer sur Rillieux la Pape -je crois que monsieur le Maire de Rillieux la Pape s'en félicite quelquefois- ! Allez voir ce qui se passe sur Saint Priest et vous verrez que là aussi les choses changent ! Allons voir ce qui se passe, madame le Maire, sur Décines Charpieu, et on s'aperçoit que Décines Charpieu est en train de reprendre une certaine dynamique. Oui, effectivement, nous rééquilibrons notre Métropole.

Enfin, en matière environnementale, les décisions que nous venons de prendre tout à l'heure montrent quelle est la direction que nous choisissons. Faire en sorte que notre ville, notre agglomération, soit une agglomération où l'on puisse vivre mieux du point de vue de l'écologie. Moi, je crois qu'il y a un rapport fondamental entre l'écologie et l'économie, que la nouvelle économie de demain sera fondée sur l'écologie. Nous en discutons il y a quelque temps avec madame Emeline Baume, et nous parlions d'économie circulaire ; je lui disais ce que nous faisons dans notre agglomération, nous mais aussi les entreprises. C'est tout à fait fondamental et montre comment demain écologie et économie vont pouvoir s'articuler.

Et lorsque nous faisons -mesure très critiquée-, après les berges du Rhône, après les rives de Saône, la rue Garibaldi, quand demain nous allons faire A6-A7 réorganisées, évidemment que c'est une autre ville que nous sommes en train de forger.

Alors, moi, mesdames et messieurs, je suis assez fier du budget que nous vous présentons ce soir. Certes, il y a encore du chemin à parcourir mais lorsque nous regardons d'où nous venons, nous en avons déjà beaucoup parcouru.

Voilà, je vais mettre ces rapports à vos voix :

Projet de délibération n° 2017-1710 - tous budgets -

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Casola (Non inscrit) ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Projet de délibération n° 2017-1711 - révision des autorisations de programme et d'engagement -

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Casola (Non inscrit) ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1712 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Opérations globalisées 2017 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1712. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à la maintenance et au renouvellement informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président et chers collègues, à l'occasion de cette délibération, nous voudrions poser un débat un peu plus large. Nous appelons à une réflexion sur notre système informatique et bureautique. Il nous semble que les enjeux, en termes non seulement de coûts mais aussi de sécurité, de conservation de la mémoire de notre institution et enfin de l'impact de nos consommations sur le tissu économique local ne sont pas évalués correctement.

En premier lieu, dans cette délibération, nous achetons encore pour 100 000 € de licences bureautiques pour des logiciels dont les alternatives libres et gratuites existent. Nous ne connaissons pas le coût total des licences pour notre collectivité mais il se chiffre en millions d'euros de dépenses évitables. Si on rajoute les Communes de l'agglomération dans notre calcul, ce sont sans doute des dizaines de millions d'euros dépensés inutilement.

Concernant la sécurité de nos données ensuite, il ne vous a pas échappé la semaine dernière que le nouveau Président des Etats-Unis a signé un décret privant de protection les données stockées aux Etats-Unis pour tous

les non-Américains. Or, aujourd'hui, nous utilisons dans notre institution un ensemble de logiciels issu d'une multinationale américaine, les fameux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) dont les données sont stockées dans le monde entier mais beaucoup aux Etats-Unis. Autant dire que nous n'avons aucune maîtrise sur la sécurité de nos données. C'est aujourd'hui un enjeu autant de sécurité qu'économique. Nous devons cesser de faire les autruches.

En l'absence de réflexion sur les formats de fichiers que nous conservons, nous n'avons en réalité plus la maîtrise de la mémoire de notre institution. En changeant de format, Microsoft ou Google peuvent rendre inutilisables les données que nous avons conservées depuis des années. Seuls des formats libres nous donnent aujourd'hui une garantie supérieure dans le temps. Nous mettons notre mémoire aux mains des multinationales, nous pourrions un jour le regretter.

Ensuite, même si la migration vers des logiciels libres ne se traduit pas forcément par une économie immédiate, nous préférons payer des informaticiens locaux pour adapter les logiciels libres existants à nos besoins plutôt que payer la rente des actionnaires de Microsoft. Nous souhaitons que notre dépense publique privilégie les entreprises locales et les dépenses informatiques n'y font pas exception. Ajoutons que si nos collectivités se mettaient de concert aux logiciels libres -je pense, par exemple, à la suite Libre Office au lieu de Microsoft Office-, ils offriraient de fait à tous nos concitoyens des suites logicielles performantes libres et gratuites dans tous les domaines. Ce serait là encore une économie considérable pour toute notre communauté.

Enfin, pour conclure, notons dans ce domaine la faiblesse de la réflexion, à la Métropole de Lyon comme ailleurs, sur le recyclage du matériel informatique. Dans une déclaration de 2015, Interpol considérait que 70 % des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) partent dans la nature et alimentent le crime organisé. Notons là aussi que l'adoption du système Linux permet de doubler en moyenne la durée de vie des appareils. Là encore, la consommation responsable devrait être notre règle mais l'ensemble des coûts n'est pas pris en compte. Les économies que l'on croit réaliser se traduisent par des coûts bien plus importants en aval.

Nous risquons un jour de payer cher notre absence de réflexion collective et nous souhaitons que le débat ne soit pas seulement technique mais politique. Si nous voulons être une Métropole intelligente, nous ne pouvons pas être une institution vulnérable.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1713 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Opérations globalisées 2017 - Bâtiments, véhicules, mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable - Individualisation totale d'autorisations de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1713. Madame Laurent, vous avez la parole.

M. le Conseiller BUTIN, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT, absente momentanément : Monsieur le Président, madame Laurent a dû partir. Ce dossier présente les opérations globalisées 2017 pour la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments sur les équipements en délégation de service public. Ce sont la Cité des congrès, le golf de Chassieu, les parcs de stationnement, les cimetières, le Centre d'échanges de Lyon-Perrache, les haltes fluviales, les aires des gens du voyage, les travaux sur le patrimoine privé, les travaux concernant l'Hôtel de la Métropole ainsi que d'autres opérations relatives aux moyens généraux de la Métropole. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : C'est à nouveau moi, monsieur le Président. Lorsque nous avons adopté en 2012 notre stratégie énergie climat, nous avons pris l'engagement moral de donner l'exemple. On ne peut en effet demander aux autres des efforts que l'on ne s'applique pas à soi-même.

Et, pour objectiver notre travail, nous avons choisi de nous soumettre à la labellisation Cit'ergie, c'est-à-dire de se faire évaluer par un auditeur indépendant, selon un référentiel européen qui est aujourd'hui ce qu'il y a de plus crédible. Et le résultat a été bon voire même supérieur à nos attentes puisque nous avons été labellisés directement en Cit'ergie avec 62 points sur 100 possibles, ce qui pour une collectivité de la taille de la nôtre est un bon résultat.

Mais si l'audit a mis en évidence des points d'excellence, il a aussi montré des axes de progression. La délibération qui nous est soumise aujourd'hui est au cœur des axes de progression possibles.

Je voudrais d'abord saluer le travail des services qui, bien sûr sous l'impulsion de la Vice-Présidente Murielle Laurent, ont pris depuis longtemps à bras-le-corps la question de la sobriété énergétique et climatique.

Soulignons, par exemple, la bonne gestion de la flotte de véhicules. Entre 2008 et 2014, la consommation de carburant de notre institution a diminué d'un quart, grâce en particulier à la mise en place d'un pool de véhicules et à l'acquisition de véhicules très économes. Saluons aussi la diminution de la part de la flotte diesel, malgré la récupération de véhicules du Département en 2015. Fin 2015, notre flotte de véhicules légers était composée de 57 % de véhicules essence, de 20 % de GPL et d'électrique et de 20 % de diesel. En ces temps de pollution atmosphérique, c'est important. Sur les 60 fourgonnettes achetées, on compte 40 GPL et 10 GNV. Enfin, je voudrais saluer aussi la mise en place de vélos électriques de service dont je témoigne qu'ils sont très confortables et pratiques.

Il faut et nous devons continuer à supprimer les véhicules diesels de notre parc et aller vers des véhicules propres. Nous notons avec plaisir dans cette délibération l'acquisition de véhicules à hydrogène. En continuant ainsi, nous pourrions ainsi contribuer à la création d'une véritable filière hydrogène, en particulier dans la vallée de la chimie.

Par contre, nous avons des marges de progression importantes dans le domaine du chauffage et de l'isolation thermique des bâtiments. En ce domaine, la bonne volonté et la bonne gestion du service ne suffisent pas, il faut que les crédits d'investissement suivent. Lors du mandat précédent, une vingtaine de chaufferies a été rénovée avec des économies notables à la clé. Mais il en reste encore une vingtaine à renouveler, dont trois archaïques qui fonctionnent encore au fioul domestique.

D'autre part, il nous faut absolument un audit de la situation énergétique des bâtiments appartenant à la Métropole pour définir un plan d'investissement et d'isolation. La simple étiquette énergie n'est pas suffisante. Nous pourrions réaliser des économies importantes et récurrentes sur de nombreux bâtiments, à commencer par exemple par l'Hôtel de Communauté qui est un modèle de passoire énergétique.

Nous reviendrons plus tard sur les achats d'énergie car si près de la moitié de l'électricité consommée par la Métropole fait l'objet de certificats de garantie d'origine renouvelable, nous pourrions aller plus loin.

Notons avec plaisir que la Métropole gère sur son patrimoine 6 centrales photovoltaïques. Nous pourrions, par exemple, nous fixer un objectif de deux nouvelles d'ici la fin du mandat.

En conclusion, nous voterons bien sûr cette délibération en espérant que les marges de progression que nous avons mentionnées seront suivies. Les projets existent, ils sont rentables pour l'avenir, ayons la volonté de les réaliser et donnons-en les moyens à la Vice-Présidente Murielle Laurent et à ses services.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BUTIN, en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT, absente momentanément.

N° 2017-1715 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Approbation - Demandes de subventions - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1715. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur cette délibération qui vise à approuver le pacte métropolitain d'innovation.

Pour commencer, je rappelle que cette démarche dite "pacte métropolitain d'innovation" a été initiée par l'Etat en mars 2016 afin d'accompagner le développement des Métropoles et de soutenir leurs capacités d'innovation. C'est un acte de reconnaissance du fait métropolitain et de son rôle stratégique dans le développement des territoires.

Ce pacte se décline autour de deux types de documents : une plate-forme nationale qui a été signée ici même, dans ces locaux, à Lyon le 6 juillet dernier par le Premier Ministre et les Présidents des quinze Métropoles et, deuxième type de documents, des pactes d'innovation conclus avec chacune des Métropoles afin d'accompagner

des projets d'innovation financés par le FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local) à hauteur de 150 M€. Sur cette enveloppe, l'Etat a débloqué 130 M€ et la Métropole s'est vu attribuer une enveloppe de 10 600 000 €, enveloppe calculée sur une base forfaitaire applicable à toutes les Métropoles et une part variable en fonction de la population. En complément de cette enveloppe, la Caisse des dépôts apporte un concours à hauteur de 372 800 € pour la Métropole.

Les onze projets métropolitains innovants qui bénéficieront ainsi du concours financier du pacte portent sur trois axes :

- premier axe : ville intelligente et mobilité, avec 5 M€ pour accompagner le projet de transformation de l'axe A6-A7 en boulevard urbain, projet dont nous avons longuement parlé, 920 000 € en appui de projets numériques tels que le projet de développement d'un Smart grid métropolitain et la création d'un institut des Smart grids sur le territoire de la Métropole ;

- deuxième axe : transition énergétique et environnement, avec notamment l'accompagnement à hauteur de 522 000 € des acteurs de la Vallée de la chimie dans le cadre de leur adaptation au plan de prévention des risques technologiques et le soutien à la rénovation énergétique très performante du logement social à hauteur de 390 000 € ;

- troisième axe, enfin : excellence économique et rayonnement, avec 1 M€ pour la Cité de la gastronomie et 3 140 000 € pour des projets d'équipements et de recherche tels que le campus Axel'One, Neurocampus ou encore le futur Institut des nanotechnologies,

soit près de 11 M€ de subventions qui vont venir à l'appui de onze projets innovants de notre Métropole, projets que vous avez évoqués, monsieur le Président, lors de vos propos introductifs à ce Conseil.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Vous nous présentez ce soir le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole. Ces pactes reposent sur un constat que les quinze Métropoles françaises sont des moteurs pour notre pays et son économie mais ce constat montre aussi que ces Métropoles sont confrontées à des difficultés telles que la congestion urbaine, la crise du logement et de l'hébergement, le creusement des inégalités socio-spatiales.

Pour accompagner ces Métropoles et les aider à relever ces défis, l'Etat a donc souhaité s'engager auprès d'elles. Il a proposé à l'Association nationale France urbaine de définir les grandes lignes du partenariat entre l'Etat et les quinze Métropoles. Négociés à l'issue de nombreux échanges apparemment entre l'Etat et les Métropoles, quinze pactes métropolitains d'innovation ont donc été rédigés. Ils doivent permettre d'intensifier les capacités d'innovation de nos Métropoles.

Trois grandes thématiques ont été définies :

- 1° - la transition énergétique et l'environnement,
- 2° - la ville intelligente et les mobilités,
- 3° - l'excellence économique et le rayonnement international.

J'ai repris les données de France urbaine et de l'Etat et j'ai trouvé que, sur le premier axe, transition énergétique et environnement, Grenoble, Nantes, Paris et Strasbourg étaient inscrites. Sur le deuxième axe, ville intelligente et mobilités, Lille, Lyon, Nice, Rennes, Rouen et Toulouse se sont inscrites. Et enfin, sur le troisième axe, excellence économique et rayonnement international, nous trouvons Aix-Marseille-Provence, Bordeaux, Brest, Montpellier et Nancy.

Ayant reposé ce cadre général, j'en viens à notre pacte à nous, Métropole de Lyon, celui que vous nous proposez de voter ce soir.

Le groupe GRAM a une première question et excusez-moi par avance si une étape m'a échappé -ce qui est tout à fait possible- mais, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, pouvez-vous nous rappeler comment a été choisi cet axe prioritaire, le deuxième que je viens de rappeler, sur lequel notre Métropole a été inscrite ? Quels sont les groupes politiques de notre assemblée qui ont été associés à ce travail et à ces choix stratégiques et au choix des projets ?

A cette première question, nous ajoutons une remarque : nous aurions aimé inscrire notre Métropole, comme Grenoble, Nantes, Paris et Strasbourg, dans l'axe prioritaire transition écologique et environnement car cet axe doit vraiment être, selon nous, une priorité de notre Métropole durant ce mandat. Donc, après notre première

question sur le "comment" a été choisi cet axe ville intelligente et mobilités, le "pourquoi". Je comprends bien l'opportunité de recueillir 5 M€ de financement de la part de l'Etat pour financer le déclassement de l'autoroute A6-A7 mais vous conviendrez que cet aménagement aurait pu être soutenu aussi dans l'axe transition écologique et environnement.

Reste donc la ville intelligente. Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez par Ville ou Métropole intelligente et quels sont les projets qui ont justifié que notre Métropole s'inscrive ici.

Enfin -et c'est le dernier point de mon intervention-, nous regrettons l'absence de certains projets parmi les onze, comme justement l'économie circulaire dont vous parliez, monsieur le Président, la rénovation thermique de nos bâtiments, la consolidation aussi d'une filière agricole biologique dans notre Métropole qui pourrait nous permettre de développer, par exemple, des repas bio dans les cantines de nos collèges plutôt que de tout déléguer à de grandes centrales de restauration industrielle.

Dans l'attente de vos réponses et pour ces raisons, nous réservons pour l'instant notre vote.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de la délibération et du pacte d'innovation lui-même, nous avons bien pris connaissance de l'objectif, du sens et des propositions concrètes que vous nous proposez, pour 10,6 M€ de l'Etat, près de 11 M€ avec l'aide de la CDC. L'appui aux projets concrets cités dans la délibération ne nous pose pas de problème en soi, dont acte.

Mais nous voulions attirer votre attention sur le fait que, si le pacte a pour objet trois angles tels que décrits dans la délibération, celui qui concerne les relations avec les territoires n'est pas ou très peu développé. Il serait inclus dans chaque projet, comme si l'irrigation de la dynamique de la Métropole était mécanique, automatique, simple, alors qu'elle suppose des initiatives, des propositions précises, des moyens de gouvernance et surtout de faire avec les territoires en question, les Communes et Communautés de territoires.

En effet, le pacte Etat-Métropole intitulé "l'innovation urbaine au service du développement territorial" laisse à penser qu'il s'agit là de développer des dynamiques avec les territoires proches, avec les plus délaissés. Page 3 du pacte, il est clairement indiqué -je cite- : "Il convient d'affirmer, à travers ces pactes, l'alliance indispensable de tous les territoires dans notre République".

L'association des Maires ruraux de France semble plutôt sceptique et l'affirmation de la part de l'Etat de ne pas vouloir opposer les territoires entre eux ne suffira pas car, en la matière, seuls les actes comptent. Il ne faudrait donc pas que la signature du pacte métropolitain de la Métropole de Lyon soit un rendez-vous manqué.

D'autant plus, monsieur le Président, que nous avons déjà non seulement une expertise en la matière, avec les travaux autour de l'aire urbaine, mais aussi une pratique concrète déjà longue de l'appréhension de ses enjeux. Nous avons aussi un outil qui fonctionne depuis cinq-six ans, le Pôle métropolitain, dont certains de ses travaux sont repris d'ailleurs -et c'est tant mieux- dans les propositions du pacte de Lyon ; je pense notamment à la vallée du Giers à ré-industrialiser et pour son habitat à réhabiliter, conditions indispensables à son attractivité territoriale. Mais le Pôle métropolitain n'est pas inclus en tant que tel dans le pacte.

Donc c'était pour attirer l'attention, appuyons-nous résolument sur ce que nous faisons déjà avec les fondateurs du Pôle et avec les territoires qui l'ont rejoint et élargissons les relations et les projets avec les autres territoires qui apparaissent alors isolés, se sentent délaissés et ont besoin de dynamiques, comme nous avons, nous, besoin d'eux.

Ainsi, avec nos projets de la ville intelligente et mobilités, ceux liés à la transition énergétique et à l'environnement et enfin les projets économique et rayonnement, irriguons ces territoires par des concertations et des pratiques communes, des projets comme ceux des circuits courts, si nécessaires, de remanufacturing, de territoires zéro chômeur dans ces secteurs-là ou, avec le numérique, expérimentons avec eux des "territoires apprenants". Nous pourrions aussi soutenir des monnaies locales comme celles qui s'expérimentent dans certains quartiers de Lyon.

Vivre des expériences innovantes communes, c'est aussi gagner en reconnaissance, en confiance, en solidarité. Dans ces territoires et avec ces projets, il y a là aussi de l'excellence, de la richesse humaine et matérielle, des dynamiques aussi.

En votant cette délibération, nous voulons dire qu'il est nécessaire, dans la mise en œuvre, d'inclure les enjeux territoriaux que je viens de souligner.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, ce pacte métropolitain suscite chez les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés un grand intérêt car, dans ses attendus, il rejoint nombre de nos préoccupations qui structurent, conseil après conseil, nos interventions et nos engagements au sein de l'exécutif.

En effet, comment ne pas être en phase avec une dynamique de projets qui entend affirmer les relations de la Métropole avec son territoire, faciliter les délégations de compétences de l'Etat vers la Métropole, conforter la gouvernance de la Métropole et faciliter l'exercice de ses compétences ?

A titre d'exemple, le projet d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre du PPRT (plan de prévention de risques technologiques) va bien dans le sens de nos valeurs écologiques et nous soutiendrons cette initiative.

Mais, monsieur le Président, au chapitre de la ville intelligente et mobilités, il nous est seulement indiqué que les 5 M€ seront consacrés à la transformation de l'autoroute A6-A7. Or, cette délibération ne fait aucunement état de l'Anneau des sciences, alors même que le pacte métropolitain mentionne études et engagement de travaux. Aussi, vous nous demandez d'approuver un projet qui n'est pas clairement indiqué dans la délibération.

Si nous sommes bien entendu très favorables au déclassement A6-A7, en revanche, nous vous confirmons -comme nous l'avons fait depuis le début- que nous sommes toujours opposés à l'Anneau des sciences. Et nous regrettons profondément que, dans les études en cours, il ne soit pas fait référence à des expériences d'autres villes qui elles aussi ont fait le choix de déclasser des autoroutes urbaines mais sans construire d'infrastructures équivalentes.

A cet égard, monsieur le Président et chers collègues, je vous invite à prendre connaissance des travaux de l'urbaniste Paul Lecroart et ceux de Loïc Cedelle, ingénieur en mobilité urbaine ; vous serez très surpris d'apprendre qu'il y a des évidences qui n'en sont pas. Et comme la répétition c'est l'art de la pédagogie, je vais revenir sur la comparaison des flux de voitures et de camions à des rivières qui est une profonde erreur d'analyse et conduit à de vraies fausses intuitions. Je rajouterai que face aux enjeux de pollution de l'air de l'agglomération, il est d'autant moins pertinent de garder cette solution du passé qu'est l'Anneau des sciences.

Nous sommes donc toujours opposés à tous travaux pour l'Anneaux des sciences et nous considérons qu'engager des budgets d'études dans ce sens est une perte d'argent et de temps.

C'est pourquoi, alors que nous sommes favorables aux autres projets qui figurent dans ce pacte métropolitain, nous ne pouvons approuver ce rapport. Nous nous abstenons.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés. Non, pardon, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président, quelques mots très rapides pour dire que ce rapport est une très bonne nouvelle en soi parce qu'il marque la reconnaissance et renforce le rôle structurant des Métropoles. Il le marque notamment comme moteur des territoires mais aussi les territoires périphériques. Il indique que ces Métropoles sont un moteur du développement économique, de la compétitivité et de l'innovation dans notre pays.

Bien sûr, il marque un certain nombre de choses extrêmement concrètes. Je ne reviendrai pas sur les 5 M€ pour accompagner le déclassement de l'A6-A7 qui répond à quelques questions sur le sujet du développement durable, une réponse concrète à une problématique de développement durable.

Mais il vient aussi répondre aux soucis des territoires périphériques -Rolland Jacquet l'évoquait-, notamment plus d'un demi-million d'euros pour l'accompagnement de la Vallée de la chimie dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques, qui concernent aussi les établissements publics de coopération intercommunale voisins à la Métropole de Lyon. Il répond aussi, pour plus de 3 M€, à des projets d'équipements de recherche qui sont des vrais marqueurs non pas simplement de l'innovation scientifique mais aussi qui répondent, à terme, à des problématiques de santé publique ; je pense notamment au Neurocampus.

Et le GRAM évoquait la performance énergétique et le souci des logements sociaux. Cette convention marque aussi un soutien à la réhabilitation énergétique des logements sociaux construits dans les années 1920 et qui

vient consolider ce qui a été engagé depuis plusieurs mois et que nous avons évoqué notamment dans les discussions budgétaires.

Bref, ce sont des projets, des initiatives qui sont extrêmement concrets, qui ont aussi un effet d'entraînement et un effet levier sur l'ensemble des acteurs.

Voilà ce que je voulais en dire de manière très rapide, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien; je crois que vous avez répondu aux différentes interrogations. Les quatre cinquièmes de ce que nous avons sont consacrés à ce qu'on peut considérer comme des éléments de transition énergétique, que ce soit sur le plan de la mobilité, sur le plan des économies d'énergie, des nouveaux matériaux ou bien des nouveaux procédés scientifiques qui nous permettront d'aller de l'avant.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), M. Casola (non inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-1718 - éducation, culture, patrimoine et sport - Opérations globalisées 2017 - Culture - Individualisation totale d'autorisation de programmes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1718. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport récurrent qui nous fait délibérer chaque année sur les opérations globalisées dans le domaine culturel. Les investissements présentés chaque année concernent :

- les archives départementales et métropolitaines, essentiellement pour la numérisation des fonds et leur restauration ;
- les enseignements artistiques, avec un fonds d'investissement pour aider les établissements à acquérir des instruments ou du matériel scénique et technique ;
- le musée gallo-romain de Fourvière décliné selon trois volets : la conservation des sites et un aménagement du parcours permanent, le développement des collections par des acquisitions ou des restaurations et, enfin, l'achat de matériel et de mobilier avec un accent particulier mis sur le numérique et la scénographie.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains.

M. le Conseiller COCHET : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-1720 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 8° - Construction d'un collège situé rue Cazeneuve - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché subséquent de travaux à la suite de l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1720. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, c'est une délibération qui concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme et une autorisation de signer le marché subséquent de travaux à la suite d'un accord-cadre concernant la construction d'un collège situé rue Paul Cazeneuve.

Je me permettrai d'intervenir à la fin plutôt qu'une longue présentation car mes collègues ont peut-être quelques interrogations dans les deux interventions qui vont suivre.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération suit la délibération 1681 de fin 2016 et concrétise les plans pour un nouveau collège dans le huitième arrondissement. Nous avons déjà souligné combien ce nouveau collège était aussi important pour le troisième pour résoudre les sureffectifs, notamment à Raoul Dufy et pouvoir redistribuer les futurs élèves sur les collèges Dargent et Dru, sans dépasser les tailles propices au bon vivre ensemble et à de bonnes conditions d'apprentissage, à savoir 600-700 élèves maximum par établissement et donc là 500.

La Métropole a repris les missions héritées du Conseil général, notamment concernant les collèges, missions qui étaient totalement étrangères au Grand Lyon précédemment. Elle a donc commencé par se baser sur les informations reçues de l'ex-Conseil général. Rapidement, grâce à l'inventaire précis des 77 collèges publics et 36 collèges privés sous contrat, l'étendue des besoins dans ce domaine clé pour l'avenir de nos enfants s'est révélée être une priorité, avec notamment l'ancienneté voire la vétusté des locaux nécessitant des travaux importants -pour preuve, les travaux en cours au collège Dargent- et l'insuffisance du nombre d'établissements pour faire face à l'accroissement de la fréquentation, rappelons-le, dû au dynamisme de la Métropole de Lyon.

Nous avons donc aujourd'hui une délibération portant sur la construction d'un collège de 500 places, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8°. Nous sommes satisfaits que le projet présenté ait été revu par rapport à la première projection proposée et soit désormais plus en harmonie avec l'urbain dans lequel il va s'insérer et réponde mieux aux exigences de bien-être des élèves qui y seront scolarisés. Ainsi, suite à une première -on peut le dire-, à savoir la concertation forte avec les partenaires institutionnels et les riverains concernés, le projet a été fortement amendé et va permettre la création d'un établissement innovant, avec des espaces d'apprentissages et des espaces communs qui permettront aux futurs collégiens d'évoluer dans les meilleures conditions.

Alors, certes, le budget est passé de 9 à 14 M€ mais vu le peu d'informations récoltées de l'ex-Conseil général, j'ose dire que c'était inévitable. Et je complète aussi pour affirmer que je préfère amplement être au courant dès maintenant de cette hausse et décider en connaissance de cause plutôt que de devoir subir des surcoûts en cours ou fin de chantier, comme cela nous a été imposé avec le fameux dossier du musée Confluences, pour ne citer que celui-ci.

Nous remercions, par conséquent, les services pour le travail mené et resterons évidemment vigilants pour suivre ce dossier qui nous tient à cœur car d'autres collèges seront à créer, nous en sommes persuadés. Et nous espérons que ce collège portera aussi un nom de femme.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, le 19 septembre dernier, alors que nous étions en période de rentrée scolaire et que certains collégiens pouvaient se trouver à l'étroit dans leurs établissements, vous aviez opportunément soumis à notre assemblée le projet de création d'un collège modulaire dans le huitième arrondissement, sur un terrain propriété de la Ville de Lyon.

Je ne reviendrai pas sur le tour de passe-passe qui consiste à utiliser un terrain destiné à être aménagé en espace vert pour y construire un collège, les Lyonnais commencent à vous connaître et les riverains apprécieront la fiabilité de vos promesses électorales.

L'annonce de la création de ce collège s'accompagne une fois encore de visuels alléchants, nous commençons à être habitués. Vous nous vendez le recours au modulaire, mettant en avant deux avantages : la vitesse et le coût réduit.

Pour le premier, la vitesse, on comprendra sans peine qu'alors même que vous promettez un collège dans le huitième depuis 2001, faire encore patienter les électeurs commençait à être risqué.

Côté coût, c'est sur la base de 9 M€ que vous nous demandiez d'approuver le rapport en septembre. Quatre mois seulement plus tard, aujourd'hui, monsieur le Président vous nous demandez de porter le coût prévisionnel de l'opération de 9 à 14 M€, soit plus de 55 % d'augmentation.

Pour toute explication, il nous a été indiqué en commission que vous aviez été obligés de faire avec les prévisions du Département qui n'étaient pas justes, sauf que -vous m'excuserez, monsieur le Président- cet argument ne tient pas la route dans la mesure où, d'une part, ce terrain n'était pas destiné à accueillir un collège et, d'autre part, depuis des mois on entendait que, concernant un collège dans le huitième, il n'y avait rien dans les cartons du Conseil général.

Vous nous avez également indiqué en commission qu'il convenait de travailler la cinquième façade en végétalisant les toitures. Vous en conviendrez, ça fait cher la végétalisation, surtout quand on sait que c'est la Métropole donc vous qui imposez cette contrainte. Peut-être les riverains auront-ils ainsi l'impression d'avoir un peu leurs espaces verts.

Si on y ajoute le coût du terrain qu'il faudra bien un jour racheter à la Ville (plus de 3 M€ au bas mot sur la base du coût de revient) et le fait que la durée de vie d'un bâtiment modulaire (vingt-cinq ans) est bien moindre que celle d'un bâtiment traditionnel, on peut légitimement se demander si l'investissement réduit constitue réellement un atout dans le dossier, comme vous le soutenez.

Ce qui nous gêne dans ce dossier, monsieur le Président, c'est qu'une fois encore, vous naviguez à vue. Une fois l'effet d'annonce passé, il faut bien se plonger au coeur du dossier et c'est là que les problèmes commencent. Qu'elle est simple la politique des promesses et des visuels !

En donnant à notre assemblée des éléments erronés pour délibérer, vous empêchez une réelle information des élus ; le débat démocratique est de fait tronqué. C'est votre méthode, nous tenions encore une fois à la dénoncer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Je vais essayer de répondre en étant un tout petit peu moins agressif, simplement vous expliquer un petit peu les problématiques. Je pense d'ailleurs qu'en commission, on vous a mal retransmis quand on a dit que le Conseil général avait fait une étude : c'est le nombre d'élèves dans les établissements qui n'a pas été prévu ; une augmentation importante des élèves n'a pas été prévue sur l'ensemble de la Métropole. C'est là le défaut du Conseil général.

Simplement, pour revenir à notre projet, l'estimation initiale envisagée à hauteur de 9 M€ est établie sur un programme standardisé de construction modulaire. Nous avons donc dû tenir compte de la géométrie du terrain et des prescriptions du plan local d'urbanisme en termes d'alignement et de hauteur, et ceci a un coût. Surtout, nous avons su concerter et écouter et aussi faire évoluer notre projet. Oui, les collégiens et habitants du huitième, du troisième arrondissement et de Vénissieux méritent un établissement qualitatif. Nous passons de 9 à 14 M€ mais avec des façades plus qualitatives et aussi plus esthétiques, des toits végétalisés avec le retraitement des eaux pluviales, une salle multi-activités semi-enterrée afin de ne pas gêner le voisinage, une salle numérique, une demi-pension avec salade bar, etc.

Oui, nous avons souhaité aller vite car, dès la rentrée 2017, les élèves seront là. Si nous avons opté pour une construction plus traditionnelle, au mieux la date aurait été 2022, avec un coût supérieur avoisinant les 20 M€ et, en attendant, nous aurions dû installer des modulaires dans des collèges déjà surpeuplés -je pense en particulier à Balzac qui est juste à côté- pour un coût minimal de 4 M€. La vraie comparaison c'est 2017 avec 14 M€ ou 2022 avec 24 M€. Nous avons choisi 2017 avec 14 M€ pour les 500 élèves qui trouveront place dans ce collège.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'espère que la réponse a été plus nuancée que la question. Quand monsieur Guillard dit, par exemple, "Vous nous promettez un collège depuis 2001", je vous rappelle que l'on a fait la Métropole et pris la compétence qu'en 2015.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-1731 - développement solidaire et action sociale - Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la Métropole de Lyon et l'association GIHP Rhône-Alpes pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) DOMIGIHP - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1731. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ferai une intervention en deux temps sur cette délibération.

Le premier temps porte sur l'objet très précis de la délibération, une délibération qui nous permet un double constat : tout d'abord, la mutualisation des moyens et des services peut être source de satisfaction pour les bénéficiaires en offrant notamment plus de souplesse ; deuxième constat, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre notre Métropole et les associations gestionnaires peuvent être source de valeur ajoutée, à certaines conditions bien sûr, ce qui nous permet d'envisager avec un regard optimiste certaines formes de rationalisation. Enfin -et toujours sur le texte même de cette délibération-, concernant les mutualisations des services autour de l'ensemble résidentiel situé avenue de la Solidarité à Lyon 8°, nous n'avons qu'un seul regret : que son exemple soit encore resté unique sur notre territoire.

Le deuxième temps de mon intervention s'éloigne un peu de la délibération mais pas tant que cela puisqu'il porte sur l'hôpital Henry Gabrielle consacré aux personnes handicapées et polytraumatisées à la suite d'accidents mais aussi de maladies neurologiques graves. En tant qu'élue métropolitaine et à l'invitation du Comité de défense de l'hôpital, je suis allée passer un après-midi au sein de cet hôpital. J'ai pu parler avec les personnes hospitalisées, avec leur famille aussi. Tous m'ont bien sûr indiqué la qualité des équipes soignantes mais tous ont souligné également l'importance des infrastructures de cet hôpital.

L'importance du parc, d'abord parce qu'il offre un espace idéal pour les exercices de réapprentissage de la marche ou les exercices d'utilisation des fauteuils roulants par exemple mais aussi ce parc offre une ouverture de vue sur l'extérieur pour certains patients qui doivent rester allonger plusieurs années, voire dix à vingt ans, sur leur lit sans bouger dans leur chambre. Pouvoir depuis leur chambre avoir cette ouverture sur la nature, rester connecté aux saisons est un élément indispensable -et ils le disent eux-mêmes- à leur équilibre psychique. Cet élément est-il pris en compte dans le cadre du déménagement dans les locaux à venir de Desgenettes ? Quel espace pourra-t-on proposer à ces personnes ?

Personnes hospitalisées comme personnes soignantes soulignent également la nécessité des infrastructures présentes dans l'hôpital : piscines, salle de balnéothérapie, salle d'ergothérapie. Ces salles et ces équipements seront-ils également présents, aménagés dans les futurs équipements de Desgenettes puisqu'ils n'existent pas actuellement ?

Je vous indique également, chers collègues, que si l'hôpital a besoin de rénovation en effet, il n'est absolument pas vétuste dans le sens où vous nous l'avez présenté, monsieur le Président, lors de ma dernière intervention en séance. Aussi, le GRAM confirme qu'il ne comprend pas l'objet du déménagement de l'hôpital Henry Gabrielle, hormis pour réaliser sur Saint Genis Laval une nouvelle opération immobilière.

Et je vous convie véritablement, chers collègues, à vous rendre sur place à l'invitation du Comité de défense de l'hôpital pour discuter avec les personnels soignants mais aussi les personnes hospitalisées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert, moi cela ne fait pas simplement quinze jours que je suis allée à Henry Gabrielle, j'y vais depuis à peu près sept ou huit ans. Donc je connais les besoins et ce que les uns et les autres me demandent et je confirme, effectivement, qu'il fallait refaire totalement Henry Gabrielle. Tout à l'heure, je suis allé voir les personnels qui étaient présents et je leur ai dit que l'on en discuterait ensemble, comme d'habitude.

Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2017-1725 - proximité, environnement et agriculture - Opérations globalisées 2017 - Propreté - Individualisations totales d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1725. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose d'accepter le projet de délibération numéro 2017-1725 qui concerne les opérations globalisées pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini. Elle concerne l'essentiel des investissements de la direction de la propreté et notamment le gros entretien renouvellement de l'usine Lyon-sud, le renouvellement du parc de véhicules poids lourds et l'acquisition d'équipements pour la collecte sélective.

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée, pour l'exercice 2017, à 10,08 M€ en dépenses, conformément à la programmation pluriannuelle des investissements.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-1728 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Opérations globalisées 2017 - Foncier - Individualisations totales d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1728. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, une première délibération qui concerne l'action foncière développée par la Métropole avec une délibération qui concerne trois autorisations de programme labellisées :

- une première autorisation de programme qui concerne l'opération de réserve foncière. Il est donc demandé, pour l'année 2017, une autorisation de programme à hauteur de 10 M€ pour continuer l'action engagée, notamment pour constituer des réserves foncières pré-opérationnelles qui permettront ensuite de développer des projets portés par les politiques publiques de la Métropole ;

- une deuxième autorisation de programme qui concerne le logement social et donc une autorisation de programme à hauteur de 14 M€ pour maintenir les efforts engagés ;

- enfin, une dernière autorisation de programme à hauteur de 15 M€ pour les opérations de préemption pour compte de tiers, pour permettre notamment aux Communes de réaliser un certain nombre de leurs projets pour lesquels nous sommes amenés à préempter pour leur compte un certain nombre d'assiettes foncières qui permettent ensuite de réaliser ces projets.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1729 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Dossier de réalisation de la ZAC - Mise à disposition de l'étude d'impact mise à jour - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1729. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la délibération concerne le projet de la Part-Dieu. Le cadre de cette délibération est de proposer formellement aux élus du Conseil métropolitain d'approuver les modalités de mise à disposition du public des documents. Donc, en l'occurrence, il s'agit de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, dans le cadre de l'élaboration du projet de la Part-Dieu et plus précisément dans le cadre de l'élaboration du projet de la ZAC Part-Dieu Ouest, pour lequel nous serons amenés ultérieurement à voter le dossier de réalisation.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance du 3 août 2016 sur la réforme des procédures destinée à assurer l'information et la participation du public et de l'article L 123-19 du code de l'environnement qui prévoit la participation du public par voie électronique. Le dossier qui est mis à disposition comprend une notice explicative résumant l'étude d'impact dans sa version V2 et, enfin, le deuxième avis de l'autorité environnementale et les éléments d'information et de réponse suite aux remarques formulées par l'autorité environnementale.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : En attendant d'aller ensemble à l'hôpital Henry Gabrielle, monsieur le Président, et en conformité avec nos votes précédents sur le réaménagement de la Part-Dieu, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération met en évidence, sous une bête question de forme, une question plus révélatrice de fond et de gouvernance. De quoi s'agit-il ?

Lors de la commission, les services nous proposent juste un acte administratif, une simple mise à jour de l'étude d'impact du dossier de réalisation de la ZAC Part-Dieu et surtout, on nous indique bien ne pas vouloir nous surcharger par la transmission d'un trop gros document -350 pages, pauvres de nous !-. Mais pas de souci, en avril prochain, on nous présentera les conclusions de la nouvelle étude d'impact après concertation avec les habitants.

Mais, monsieur le Président, non seulement nous avons quelques neurones pour comprendre un résumé bien fait -cela peut arriver, pas à tout le monde mais cela peut arriver, surtout chez les femmes- mais nous pouvons également avoir un avis, voire porter avec vous auprès de nos habitants un dossier de la Métropole pour autant qu'il soit clair, qu'il n'y ait pas "de loup" -comme on dit chez vous-.

Alors effectivement, certains d'entre nous ont proposé en boutade que nous allions nous-mêmes, comme chaque citoyen pourra le faire, voir en mairie ce que l'on ne nous aura pas présenté en commission. Et donc, tout de même, nous avons reçu les 350 pages en question, avec en particulier l'avis délibéré de l'autorité environnementale sur la ZAC Part-Dieu. Et là, en l'occurrence, il y avait matière à explication et présentation : inquiétudes sur les hypothèses de déplacements, questionnement sur les nuisances sonores, sur la réduction du bruit très insuffisante, bref, une alerte sur la situation et l'évolution préoccupante en termes de risques sanitaires, plus particulièrement bruit et air.

Et vous voyez, monsieur le Président, mon intervention n'est même pas sur le fond de ces inquiétudes relevées dans ce rapport, même si personnellement l'avis de l'autorité environnementale m'interpelle. Vous savez que le groupe UDI est attentif à ce que le quartier Part-Dieu soit aussi un quartier à vivre. Mais là je donne momentanément un quitus aux services pour nous expliquer comment la Métropole va y pallier. Mon intervention porte sur le fait que personne ne trouve important et légitime, dans cette assemblée, de nous informer sur ces interrogations.

Mais, monsieur le Président, nous avons la même légitimité que vous et la centralisation à l'extrême de votre gouvernance montre bien que la dérive d'oublier les élus que nous sommes est de plus en plus présente : présentation fugace de certains rapports, associations reçues avant les élus sur certains dossiers, attribution de tenements de la Métropole sans consultation, ni des élus ni du PLU d'ailleurs, consignes aux services et à certains membres du Conseil de développement de ne surtout pas parler aux élus.

Nous sommes encore dans la période des vœux, monsieur le Président, et nous formulons donc le vœu que vous soyez en marche vers une nouvelle gouvernance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pour être en marche, ne craignez rien, on va l'être !

Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président et chers collègues, nous voterons ces modalités de mise à disposition du public d'un document très intéressant. Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous communiquer enfin les documents, en regrettant nous aussi toutefois qu'ils ne l'aient pas été initialement avec la délibération.

L'actualisation de l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet de la ZAC prend en compte l'étude d'impact modifiée suite à un premier avis de cette autorité, avec notamment une étude air et santé qui fourmille d'informations très intéressantes. Si la recommandation d'intégrer dans l'étude les interactions avec le pôle d'échanges multimodal Part-Dieu ainsi que le projet Two Lyon a bien été réalisée, les principaux enjeux environnementaux demeurent.

En premier lieu -et je cite l'avis- : "...Les impacts mis en évidence en termes de bruit et de qualité de l'air, essentiellement liés au trafic routier, justifieraient des efforts supplémentaires d'évitement et de réduction ; et l'avis de souligner "qu'un signal fort soit donné en faveur d'une réduction significative du niveau de risque sanitaire auquel est exposée la population".

En effet, l'augmentation des déplacements en voiture est estimée pour 2030 à 18 %. Et, parallèlement, les projections de concentrations moyennes annuelles en particules fines, à l'horizon 2030 toujours, montrent des zones en dépassement, soit le double des préconisations de l'OMS. Et, surtout pour les particules dites PM 2,5, bien plus dangereuses, les concentrations envisagées sont dans certaines zones jusqu'à deux fois et demi supérieures aux recommandations de l'OMS. De plus, nous savons bien que l'évolution des connaissances sanitaires induira un renforcement des normes de qualité pour la santé. On découvre, par exemple, actuellement la nocivité des particules ultrafines dites PM 1. En d'autres termes, on joue vraiment "petit bras" pour ne pas dire "petite bronche".

Nous venons de connaître des pics de pollution aux particules très importants en décembre et il y a encore une semaine, qui ont justifié la circulation différenciée. Au-delà de ces épisodes aigus, nous savons qu'il faut lutter contre la pollution de fond pour devenir réellement une Ville respirable, comme nous l'avons voté en juillet dernier faut-il vous le rappeler. C'est pourquoi nous souhaitons que l'action de notre Métropole s'amplifie rapidement avec la mise en œuvre du plan Oxygène et notamment la création d'une zone de circulation restreinte dès 2017. En ce sens, l'étude d'impact aurait dû formuler ces engagements sur l'agglomération comme ce fameux signal fort en faveur d'une réduction significative du niveau de risque sanitaire.

De plus, dans le projet Part-Dieu, il y a toujours des voiries de grande capacité voitures. En particulier, l'une d'entre elles mérite notre attention, celle de la rue Bouchut : elle va être ouverte à la circulation automobile depuis le boulevard Vivier-Merle et est prévue avec deux voies de circulation. Ce sera un vrai aspirateur à voitures et garder une seule voie serait largement suffisant vu le trafic envisagé. Cela permettrait de donner plus de place aux vélos et de diminuer ainsi fortement la pollution sur le secteur.

La prévision des places de parking est aussi trop importante pour nous, nous l'avons déjà dit. La création du parking sous la place Béraudier et la reconstruction en souterrain du parking du centre commercial sont pointées du doigt car on prend deux risques forts : celui de l'inondation par remontée de la nappe phréatique ou saturation et débordement des réseaux d'assainissement et le danger bien plus grand de pollution des eaux souterraines. Cela est aussi souligné par l'autorité environnementale.

Comme nous avons maintenant l'expérience des prévisions de trafic voitures sur la rue Garibaldi qui ont baissé de plus de 30 % entre le document d'enquête de l'époque et les données fournies pour la ZAC Part-Dieu, nous réitérons notre proposition de ne pas construire de nouveau parking sous la place Béraudier, les 2 000 places de parking sous le centre commercial juste en face suffiront bien.

Nous ne pouvons plus prendre à la légère cet enjeu majeur de santé publique qu'est la pollution de l'air. Nos projets urbains et notamment les projets majeurs tels que celui-ci doivent intégrer beaucoup plus fortement l'amélioration de la qualité de l'air, comme nous le demande l'autorité environnementale mais aussi comme nous le demandent tous nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Les groupes Socialistes et républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, parce qu'il est un projet phare de notre agglomération, le projet Part-Dieu est l'objet de toute notre attention et il fait régulièrement l'objet de délibérations débattues au sein de notre Conseil.

Vous savez que ce projet se caractérise à la fois par son ampleur et surtout par une stratégie intégrée. Il fera en tout l'objet de sept études d'impact et donc d'autant d'avis de l'autorité environnementale qui seront mis à disposition du public.

Le nouvel avis dont nous parlons aujourd'hui est en fait une reprise de l'étude d'impact qui figurait dans le dossier de création déjà approuvé, assorti de compléments dans le cadre de la mise en œuvre des étapes réglementaires et juridiques prévues dans le code de l'urbanisme.

La délibération dont nous débattons propose d'approuver les modalités de mise à disposition du public de cette étude d'impact. La procédure est ainsi faite et notre institution s'y est conformée.

Alors, que retenir de cette nouvelle étude ?

Que l'autorité environnementale note que ses recommandations émises dans son premier avis ont bien été prises en compte et que l'étude d'impact a été significativement améliorée. L'autorité environnementale estime que ces études complémentaires ont été réalisées dans les règles de l'art et précise que c'est suffisamment rare pour être souligné. Enfin, elle indique explicitement que l'ambition du projet est forte sur le plan de la qualité de vie et de l'environnement.

En fait, les nouvelles remarques portent essentiellement sur les impacts liés à la circulation automobile. L'autorité environnementale prend acte de l'évolution du trafic automobile de + 18 % mais note que cette augmentation est nettement moins importante que pour les autres modes de transports puisque la part multimodale de la voiture diminue. L'autorité environnementale considère cette baisse comme extrêmement ambitieuse.

Elle écrit également que le développement des modes de circulation actifs, c'est-à-dire les modes doux et de transports en commun, ainsi que l'amélioration espérée des technologies de réduction des émissions des véhicules expliquent que l'aggravation des impacts sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants de l'air et le bruit ne soient que modérée par rapport à l'état initial et elle souligne bien avoir conscience que les solutions ne se situent pas à l'échelle d'une ZAC associée à un PEM.

Concernant la qualité de l'air, nous souhaitons souligner que le projet développé à la Part-Dieu concourt à limiter l'étalement urbain et que cette densification visée est plus sobre énergétiquement. Nous souhaitons aussi souligner que les actions concrètes pour le développement des modes doux sont très significatives et que le plan oxygène adopté en juin 2016 comporte des actions concrètes et diversifiées pour améliorer la qualité de l'air.

Il faut aussi noter que l'autorité environnementale accorde au projet Part-Dieu un certain nombre de points positifs comme les enjeux sur le paysage, la préservation des voies modes doux pendant le chantier ou encore l'ambitieux volet énergie.

Les groupes Socialistes et républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole saluent le travail réalisé par la SPL Part-Dieu et par la Métropole pour conduire ce beau projet qui adaptera aux besoins de l'agglomération de demain ce quartier emblématique de notre ville et de notre agglomération.

Nous relevons aussi que les avis de l'autorité environnementale sont pris en compte au fur et à mesure du projet et qu'ils conduisent à une considération globale de la qualité de vie dans ce quartier et dans l'agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Genin avait oublié qu'il avait des collègues dans le coin et donc il veut donner une explication de vote.

M. le Conseiller GENIN : Pour être en cohérence avec notre vote précédent sur le dossier Part-Dieu sur lequel nous nous étions abstenus, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain en fera donc de même ce soir et s'abstiendra.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans la section "III - Mise à disposition de l'étude d'impact mise à jour dans le cadre de l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC", de l'exposé des motifs, il convient de lire :

- dans le paragraphe commençant par "Dans le cadre de l'ordonnance, etc." :

"sur la réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public"

au lieu de :

"sur l'évaluation environnementale".

- dans la phrase commençant par "Une boîte mail, etc." :

"info@lyon-partdieu.com"

au lieu de :

www.part-dieu.fr .

- dans le paragraphe commençant par "Il est proposé" :

"2 mars 2017"

au lieu de :

"28 février 2017"

Je le mets aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1714 - Caducité de la garantie d'emprunt apportée par le Département du Rhône - reprise par la Métropole de Lyon - à la société SOC 55 - Approbation des actes matérialisant la levée définitive de cette garantie et de ses contreparties - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2017-1714. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de constater la caducité de la garantie d'emprunt de 40 M€ qui avait été accordée par le Département puis reprise par la Métropole dans le cadre du financement de la réalisation du Grand stade. Avis très favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-1716 - Opérations globalisées 2017 - Voirie - Individualisations totales d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2017-1716. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

III - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-1719 - Opérations globalisées 2017 - Petits et moyens travaux dans les collèges - Cités scolaires - Etudes techniques - Mobilier et équipement - Equipements spécifiques - Subvention d'équipement aux collèges privés - Individualisation totale d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2017-1719. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Cela concerne les petits et moyens travaux dans les collèges. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans la section **"3° - Réalisation d'études techniques"** de l'exposé des motifs, il convient de lire dans le paragraphe commençant par "L'autorisation de programme à individualiser, etc." : "200 000 €" au lieu de : "200 0000 €".

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1721 - Opérations globalisées 2017 - Préservation et mise en valeur de la trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2017-1721. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2017-1722 - Opérations globalisées 2017 - Intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1723 - Opérations globalisées 2017 - Assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1724 - Opérations globalisées 2017 - Galeries drainantes, maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation totale d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1722 à 2017-1724. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Ces trois rapports concernent des opérations globalisées pour 2017 sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et les galeries drainantes. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-1726 - Valorisation des déchets ménagers - Avenant de prolongation avec les repreneurs des matériaux issus de la collecte séparée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-1727 - Reprise des déchets d'emballage en papier-carton en provenance des centres de tri - Contrat avec Suez RV Centre Est pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1726 et 2017-1727. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Pour les délibérations numéros 2017-1726 et 2017-1727, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Ces projet font l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Rapport n° 2017-1726 -

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Les recettes, etc.", il convient de lire :

"Pour l'année 2017, les recettes ainsi perçues par la Métropole sont estimées à 3 570 000 € et le tonnage annuel estimé est le suivant :

au lieu de :

"Les recettes ainsi perçues par la Métropole sont les suivantes :

Dans le tableau situé avant "Vu ledit dossier ;", il convient de supprimer les colonnes "Prix de reprise par le repreneur (en €)", "Soutien Eco-emballages (en €)" et "Recette annuelle estimée (en €)".

Rapport n° 2017-1727 -

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Cinq repreneurs ont présenté, etc.", il convient de lire :

"Les prix de reprise proposés pour la qualité 5.02 CS et la qualité 1.02, en cas de décote, permettront une stabilisation des recettes actuelles qui représentent un tonnage annuel global de 10 000 tonnes."

au lieu de :

"Les prix de reprise proposés pour la qualité 5.02 CS et la qualité 1.02, en cas de décote, permettront une stabilisation des recettes actuelles. La recette annuelle 2017 est estimée à 1 117 000 €, sur la base d'un tonnage annuel global de 10 000 tonnes."

Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

V - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-1730 - Accompagnement des personnes âgées - Établissements pour personnes âgées - Enveloppe de tarification 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur du dossier numéro 2017-1730. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'enveloppe de tarification 2017 des établissements pour personnes âgées, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

Question orale du groupe Les Républicains et apparentés Enlèvement des encombrants

M. LE PRESIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons vous interroger sur un sujet qui peut paraître anecdotique mais qui concerne en fait beaucoup de monde dans notre agglomération. Il s'agit, en effet, de la question du ramassage des encombrants.

(VOIR annexe 3 page 118).

Certes, notre Métropole est équipée de déchèteries et il est assez facile de s'y rendre pour celles et ceux qui sont équipés de véhicule. Sans nous appesantir sur l'antinomie avec votre souhait d'éliminer la voiture de la ville -on vient encore de s'en rendre compte dans l'intervention précédente-, vous vous rendez certainement compte que tout le monde ne dispose pas forcément d'un véhicule et si certains arrivent à se faire aider par un voisin ou de la famille, ce n'est pas le cas de tous nos concitoyens et il n'apparaît pas non plus possible d'utiliser les transports en commun pour aller poser ses encombrants.

M. LE PRESIDENT : C'est votre souci, madame Balas.

Mme la Conseillère BALAS : Oui, ce sont des soucis importants ! Autrefois, il existait à Lyon des déchèteries mobiles qui permettaient, dans chaque arrondissement, aux habitants de déposer leurs encombrants près de leur domicile une fois par mois.

Pour des raisons de coûts, la Métropole a choisi de supprimer ce service. D'autres municipalités de la Métropole qui le pratiquaient également l'ont supprimé comme la Ville de Bron l'an dernier ; là aussi, c'est le coût qui a été mis en avant.

Cependant, nous ne disposons d'aucune donnée sur l'évolution du tonnage des dépôts sauvages et il semble qu'il soit en augmentation -je suis intervenue sur ce sujet plusieurs fois à la Ville de Lyon- et nous n'avons pas d'élément non plus sur le coût engendré pour la collectivité parce que, s'il y a effectivement une économie au niveau municipal, il ne semble pas qu'il y en ait une au niveau métropolitain, bien au contraire. Donc ce sont de drôle d'économies faites d'un côté mais pour des dépenses supplémentaires de l'autre.

Pour les personnes les plus fragiles, comme les personnes âgées ou handicapées, des systèmes spécifiques de collecte d'encombrants avaient pu être mis en place, notamment sur la commune de Lyon. La personne se faisait connaître auprès de la mairie d'arrondissement et ensuite une association d'insertion s'occupait de ramasser les encombrants. Ce service était financé par la Ville de Lyon sur les crédits emploi-insertion. A compter de 2015, ce sont les crédits "personnes âgées" qui ont pris la relève mais, là aussi, pour des raisons de coûts, cette pratique a pris fin.

Des demandes ont été adressées à la Métropole pour qu'elle prenne le relais directement au nom de la collecte des déchets qui relève de sa compétence ou même de celle des personnes handicapées qui est aussi de sa compétence.

Concrètement, monsieur le Président, que proposez-vous à ce jour ? Quelles mesures allez-vous nous proposer ? Je sais que vous y réfléchissez mais maintenant il serait temps de passer à l'action.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Peut-être vais-je donner la parole tout de suite à monsieur Thierry Philip, ce qui évitera peut-être à un certain nombre de prendre la parole.

M. le Vice-Président PHILIP : Je vais résumer un peu les choses. D'abord, il y a effectivement une évolution du nombre de dépôts sauvages qui est un phénomène national ; un dossier qui a été publié par la revue *Déchets infos* en octobre 2016 disait qu'en Ile de France c'était + 30 %, en Maine et Loire + 20 % en Essonne + 100 % et le dossier pointait un certain nombre de causes : le travail au noir, la crise économique, le boum du bricolage, la mise en place de la tarification incitative et évidemment le recul du civisme qui est, à mon avis, le problème numéro un.

Alors oui pour la Métropole c'est un surcoût si c'est des économies pour la Ville de Lyon et pour Bron, par exemple. En effet, cela coûte cinq fois plus cher pour la Métropole de collecter des encombrants par rapport à la collecte en déchèteries. Alors, nous restons, pour l'instant en tout cas, sur la politique de l'apport volontaire et nous ne restons pas les bras complètement croisés puisque, vous le savez, nous avons expérimenté déjà une déchèterie mobile fluviale, que cette déchèterie fluviale a l'avantage de pouvoir bouger d'un endroit à l'autre dans les différents arrondissements de Lyon.

Nous travaillons aussi sur une déchèterie terrestre mobile qui sera une déchèterie avec tri. Donc il faudra que les gens fassent le même effort que quand ils vont en déchèterie. Nous travaillons également -on avait une réunion ce matin avec le Conseil général à ce sujet- sur les déchèteries professionnelles, c'est-à-dire que probablement l'un des points majeurs aussi ce sont les encombrants des professionnels. Alors, on peut discuter d'élargir la gratuité dans nos déchèteries mais la loi de début janvier 2017 oblige maintenant les professionnels à mettre sur pied des déchèteries ; donc on espère avoir une amélioration importante de ce point de vue-là.

Enfin, il y a le pouvoir de police du Maire. Je pense que si les Maires font des économies, il faut qu'en échange, ils aillent jusqu'au bout du processus, c'est-à-dire qu'ils utilisent leurs pouvoirs de police pour verbaliser. Ce n'est pas toujours simple parce que les gens font des efforts pour enlever toute possibilité de les identifier mais, en tout cas, quand la possibilité d'identifier existe, il faut le faire.

Donc globalement, pour l'instant, c'est vrai qu'on a un problème économique mais le problème économique c'est cinq fois plus cher quand on a des encombrants. Donc on travaille sur la déchèterie fluviale, sur la déchèterie terrestre et peut-être que les Villes qui ont fait des économies peuvent éventuellement se reposer la question.

M. LE PRESIDENT : Donc je pense que la réponse satisfait ? On aura l'occasion d'en reparler.

Mme la Conseillère BALAS : Les associations d'insertion offraient ce service pour aller chez les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Vous avez arrêté de les financer.

M. LE PRESIDENT : Elles ne l'offraient pas, tout ceci a un coût et donc on essaie chaque fois de regarder les coûts évidemment et le service rendu. On aura peut-être l'occasion d'en reparler, madame Balas.

Donc, chers collègues, vous savez qu'il y a un petit pot pour ceux qui n'auraient pas déjà pris une collation. Donc vous êtes les bienvenus.

(La séance est levée à 19 heures 42).

Annexe 1 (1/33)

Etat d'avancement de la programmation pluriannuelle des investissements
Documents projetés lors de la communication de monsieur le Président

Conseil de la Métropole
30 janvier 2017

GRANDLYON
la métropole



**ETAT
D'AVANCEMENT
DE LA PPI**

Annexe 1 (2/33)

Depuis 2001, le choix d'un investissement soutenu

PPI Communauté Urbaine 2002 – 2008 : 2,1 milliards d'euros

PPI Communauté Urbaine 2009 – 2014 : 3,2 milliards d'euros

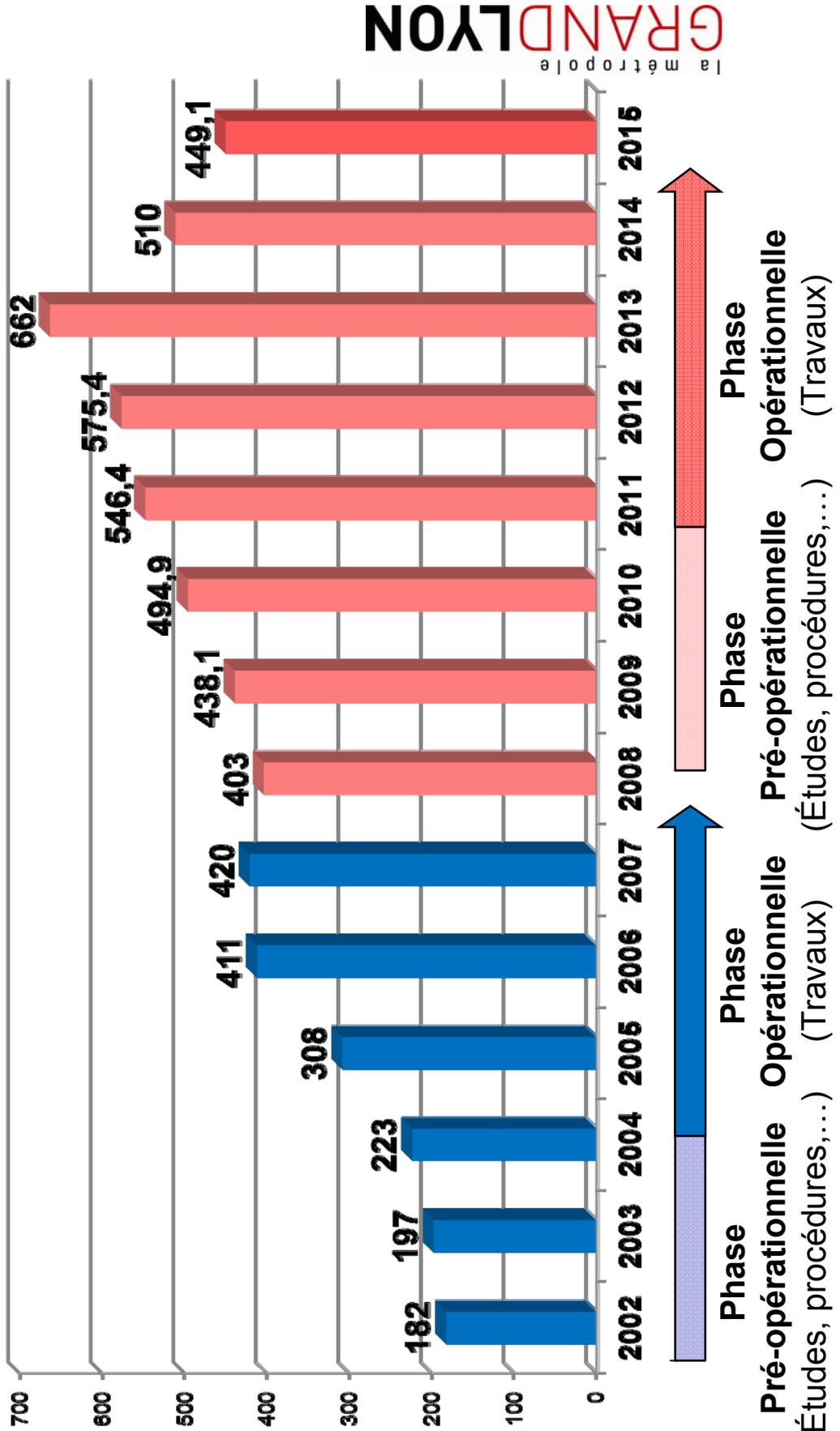
PPI Métropole 2015 – 2020 :

3,5 milliards d'euros

➤ Soit depuis 2001 : 8,8 milliards d'euros

Annexe 1 (3/33)

Un rythme régulier de mise en œuvre de la PPI



L'avancement de la PPI 2015 - 2020

Tous budgets

1175 lignes identifiées dans la PPI pour un total de 3,52 Mds avec :

- 305 Projets d'agglomération dont 298 en cours/lancés.
- 200 opérations récurrentes des politiques publiques toutes en cours.
- 670 projets territorialisés dont 456 en cours avec :
 - 87 projets en fin de travaux en 2015
 - 111 projets en cours de travaux
 - 258 projets engagés

→ soit 954 projets en cours sur 1175 (81%)

Annexe 1 (5/33)

La PPI en 2017

Tous budgets

- 580,7 M€ d'autorisations de programmes (AP) prévus à lancer en 2017 pour les nouveaux projets et les opérations récurrentes de l'année (502,5 M€ en 2016).
- 521,7 M€ de crédits de paiements (CP) inscrits au BP 2017 pour la réalisation des investissements à lancer ou en cours de réalisation sur l'année (498,8 M€ en 2016).

Annexe 1 (6/33)

Économie, Éducation, Culture et Sport

119M€ CP 2017



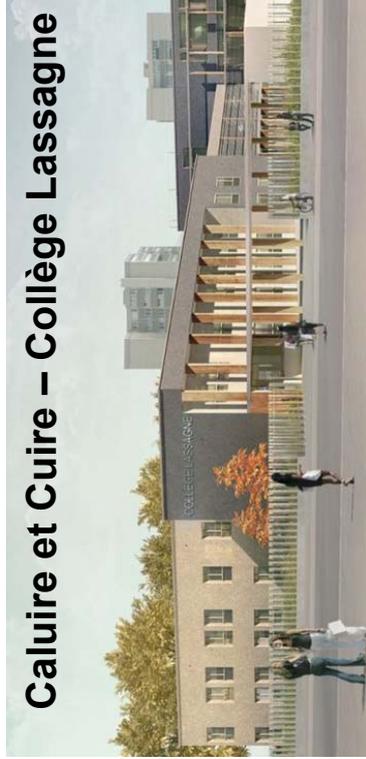
Annexe 1 (7/33)

Économie, Éducation, Culture et Sport

Réhabilitation de collèges

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Lassagne à Caluire et Cuire
- Jacques Duclos à Vaulx-en-Velin
- Meyzieu - Évariste Galois
- Lyon 3^{ème} - Professeur Dargent
- Villeurbanne - ex-Jean Vilar



PROJETS EN PHASE PRÉ OPÉRATIONNELLE

- Grigny - Émile Malfroy
- Lyon 7^{ème} - Gabriel Rosset
- Fontaines-sur-Saône - Jean de Tourne
- Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune
- Saint-Fons - Alain
- Lyon 5^{ème} - Jean Moulin
- Vénissieux - Elsa Triolet
- Lyon 6^{ème} - Vendôme
- Caluire - Charles Sénard
- Lyon 6^{ème} - Bellecombe



Économie, Éducation, Culture et Sport

Construction et équipements de collèges

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Nouveau collège rue Cazeneuve à Lyon 8^{ème}



De nouveaux équipements liés au numérique éducatif :

- Manuels numériques, ressources éducatives en ligne pour les enseignants, espace de travail numérique ...

PROJETS EN PHASE PRÉ OPÉRATIONNELLE

- Nouveau collège à Villeurbanne-Cusset

Annexe 1 (9/33)

Économie, Éducation, Culture et Sport

Pôle entrepreneuriaux et enseignement supérieur, recherche

Pôles entrepreneuriaux :

En phase opérationnelle

- Lyon 9^{ème} - La Duchère
- Neuville sur Saône
- Givors



Enseignement supérieur et recherche :

En phase opérationnelle

- Bron - Neurocampus
- Villeurbanne - Axel'One



En phase pré opérationnelle

- Villeurbanne – Institut des Nanotechnologies - CPE
- Lyon 7^{ème} - ENS Laboratoire de Recherche LR8
- Lyon 7^{ème} – CIRC

Économie, Éducation, Culture et Sport

Enseignement / Recherche et Innovation

- **Financement d'immobiliers dédiés R&D et Innovation :**

Développement de plateformes technologiques :

SYSPROD (IFP/Energies Nouvelles - Vallée de la Chimie),

SUPERGRID (Villeurbanne)

PROVADEMSE (Technologies environnementales Lyon-Tech La Doua)

Fabrique de l'innovation de l'Université de Lyon (Lyon-Tech La Doua /

Manufacture des Tabacs – étudiants/PME)



- **Financement d'immobiliers dédiés à l'enseignement :**

Projet INSA pôle matériaux,

Soutien à la construction de résidences étudiantes...

- **Financement de projets collaboratifs des pôles de compétitivité : PME/Industrie/Laboratoires du territoire.**

Économie, Éducation, Culture et Sport

Faciliter la transition numérique

PROJET EN PHASE OPÉRATIONNELLE

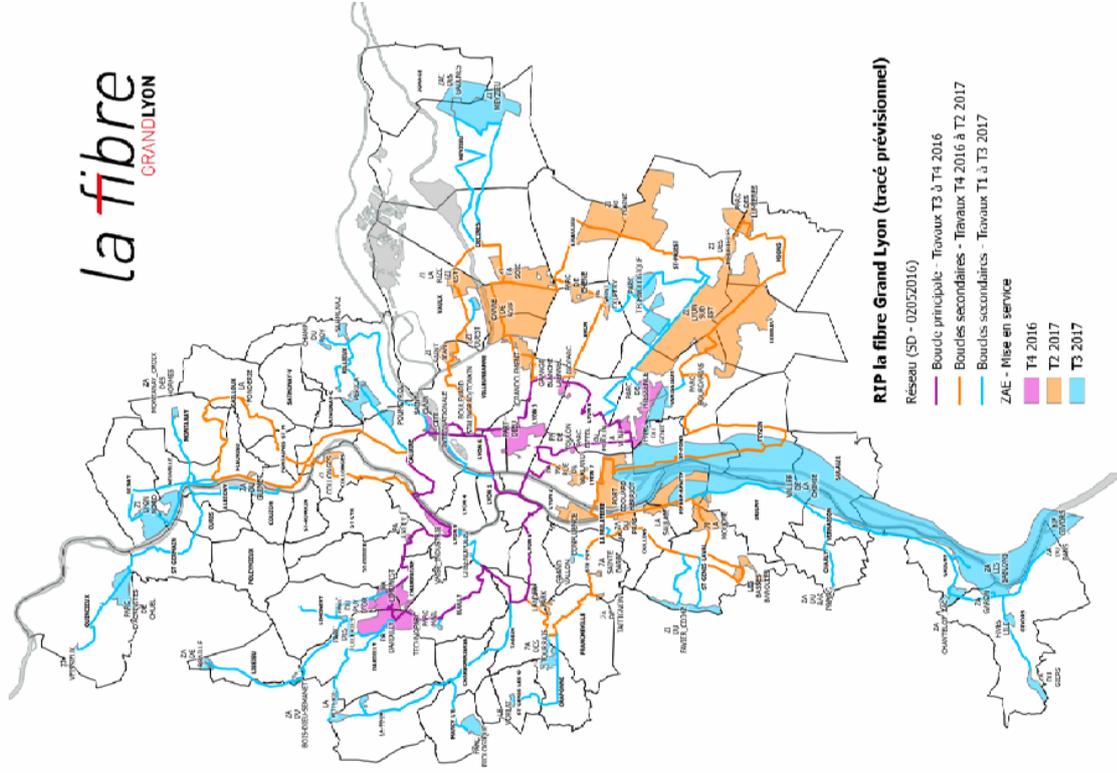
Très Haut Débit

17 zones d'activités déjà raccordées :

Dardilly, Écully, Limonest, Saint Didier au Mont d'Or, Vénissieux...

A fin 2017, les 93 zones d'activités identifiées et les bâtiments publics identifiés seront connectés.

➤ 30 000 entreprises raccordables (début 2018)



Annexe 1 (12/33)



Solidarités et Habitat

65,2 M€ CP 2017



Annexe 1 (13/33)

Solidarités et Habitat

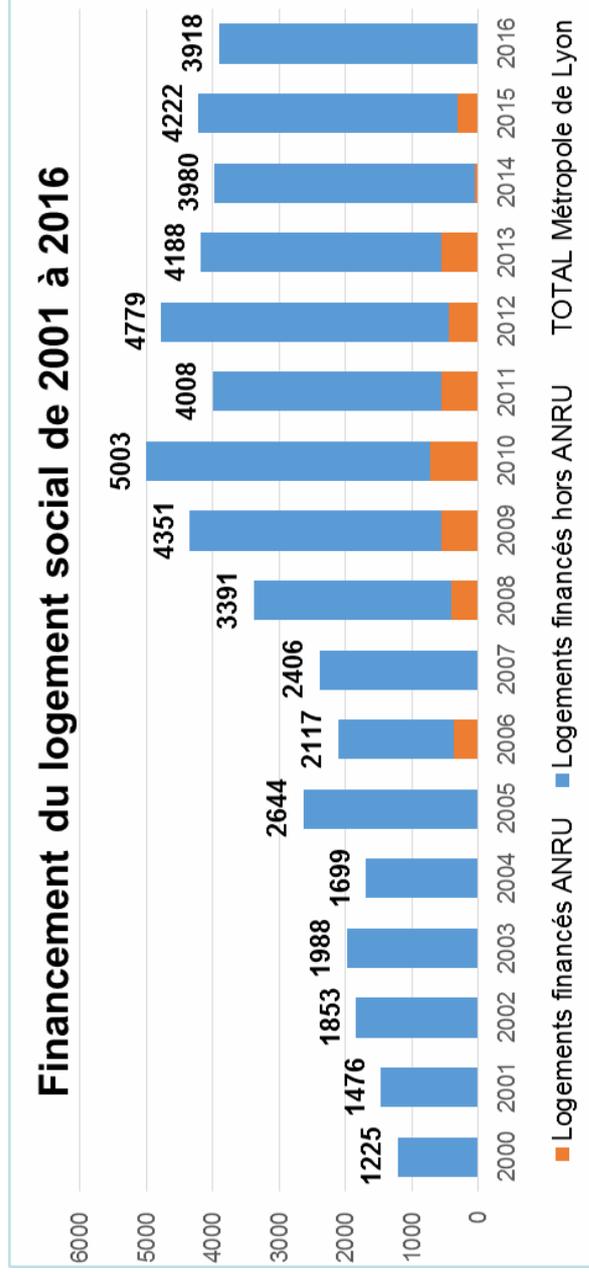
- **Aides à la pierre :**

Près de 3 920 logements sociaux financés en 2016.

- Prévus de 4 000 logements sociaux financés en 2017
- 53 546 logements sociaux financés depuis 2001

- **Reconstitution de l'offre démolie – NPNRU :**

- 285 logements à financer en 2017 dans le cadre du protocole de préfiguration



- **Aides à la pierre parc privé – aides de la Métropole en complément de l'ANAH :**

- Plus de 720 logements subventionnés, un objectif identique en 2017

Solidarités et Habitat

- **Réhabilitation énergétique en habitat collectif ou individuel, propriétaires occupants ou bailleurs**

1 716 logements éco-rénovés depuis septembre 2015

1 800 logements prévus en 2017

- **Interventions des offices publics HLM sur le territoire**

171,4 M€ de travaux générés dont 111,4 M€ pour l'offre nouvelle et 60M€ pour la réhabilitation du parc existant

- **Réhabilitation de logements vétustes en centre ancien :**

Achat de biens immobiliers



Annexe 1 (15/33)



Aménagement du territoire

114,5 M€ CP 2017



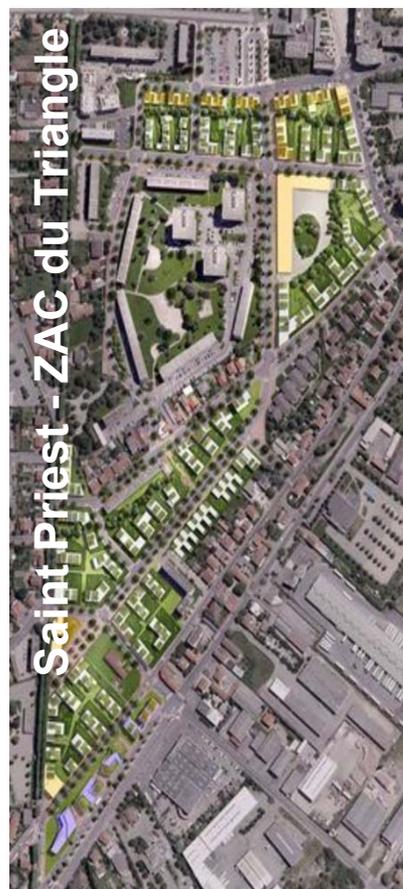
Annexe 1 (16/33)

Aménagement du territoire

Opérations de renouvellement urbain

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Bron Parilly
- Bron - Terrailon
- Bron - Caravelle
- Givors - Les Vernes Duclos
- Lyon 8ème - Mermoz nord
- Lyon 9ème - Duchère
- Rillieux la Pape – Le Bottet
- Saint Priest – ZAC du Triangle



la métropole
GRAND LYON

- Vaulx-en-Velin - Vernay Verchères
- Vénissieux - Espaces Extérieurs Montellier 2
- Villeurbanne - Résidence Vert Buisson

Annexe 1 (17/33)

Aménagement du territoire

Opérations de renouvellement urbain

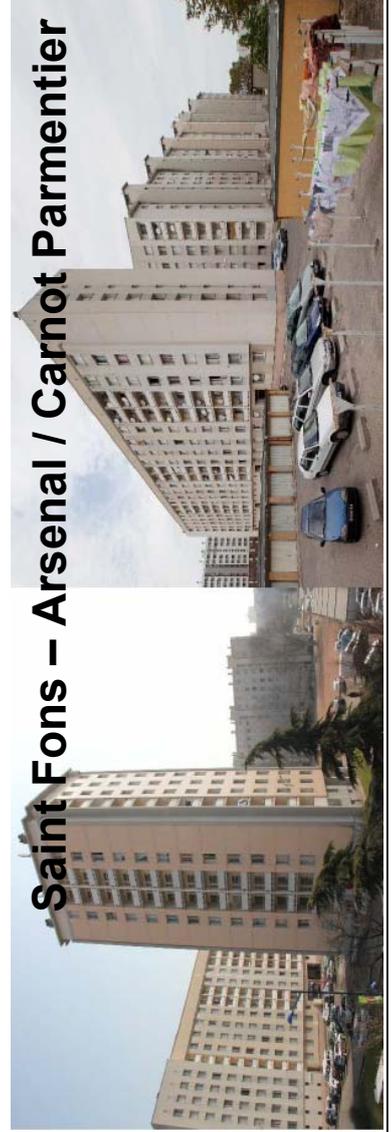
PROJETS EN PHASE PRE OPÉRATIONNELLE

- Mermoz Sud / Langlet Santy
- Villeurbanne - Les Buers
- Villeurbanne - Saint Jean
- Vaulx-en-Velin - Mas du Taureau
- Saint Fons – Clochettes et Arsenal / Carnot Parmentier
- Vénissieux – Minguettes
- Duchère – Sauvegarde / Château
- Rillieux – Ville Nouvelle
- La Mulatière - Le Roule
- Fontaines sur Saône – Les Marronniers
- ...



Villeurbanne – les Buers

la métropole
GRAND LYON



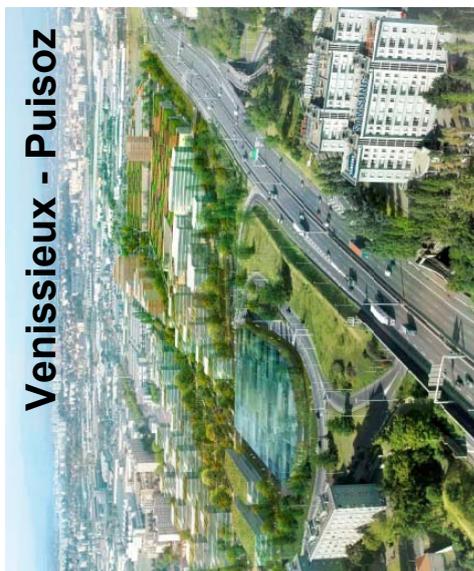
Saint Fons – Arsenal / Carnot Parmentier

Aménagement du territoire

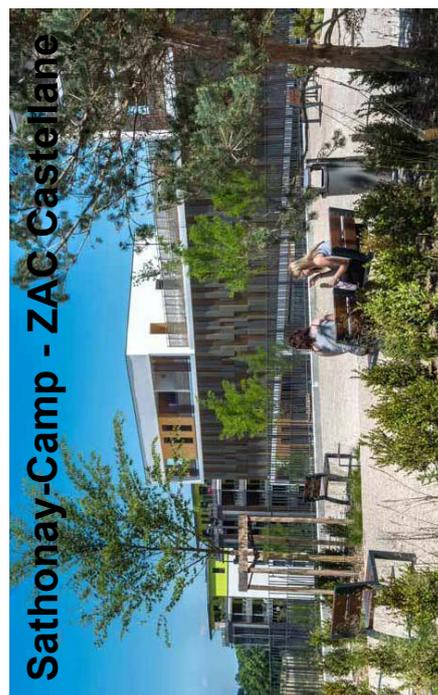
Projets Urbains Partenariaux (PUP) et Zones d'Aménagement Concertées (ZAC)

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Lyon 2^{ème} - ZAC Confluence 1 et 2
- Lyon 3^{ème} - Part Dieu



- Lyon 7^{ème} - Gerland
(ZAC des Girondins, PUP 75 rue de Gerland...)
- Villeurbanne / Vaux-en-Velin - Carré de Soie
(ZAC Villeurbanne la Soie, PAE Tase, PUP Karré / Gimenez...)
- Lyon 8^{ème} - PUP Marius Berliet



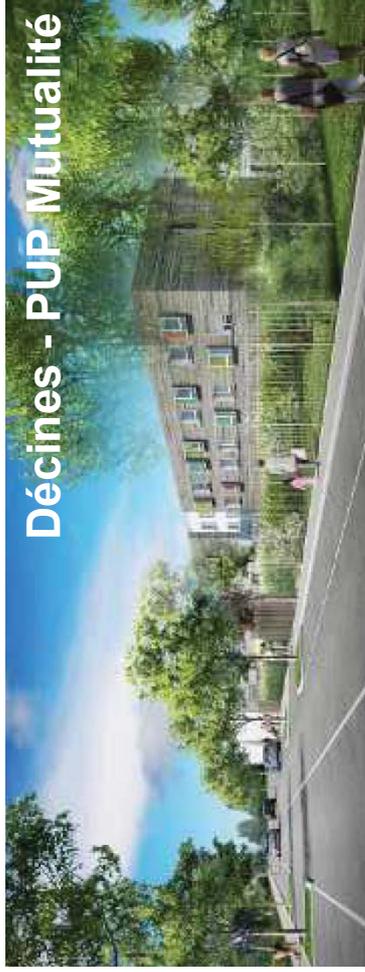
- Sathonay-Camp - ZAC Castellane
- Vénissieux - PUP Puisoz
- Villeurbanne - PUP Gervais Bussière
- Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves ;
Gratte ciel Centre

Aménagement du territoire

Projets Urbains Partenariaux (PUP) et Zones d'Aménagement Concertées (ZAC)

PROJETS EN PHASE PRE OPÉRATIONNELLE

- Décines - PUP Mutualité
- Cailloux sur Fontaines - Zone du Favret



- Lyon 8^{ème} - PUP Saint Vincent de Paul
- Villeurbanne - Grand Clément
- Oullins - Zac de la Saulaie
- ...

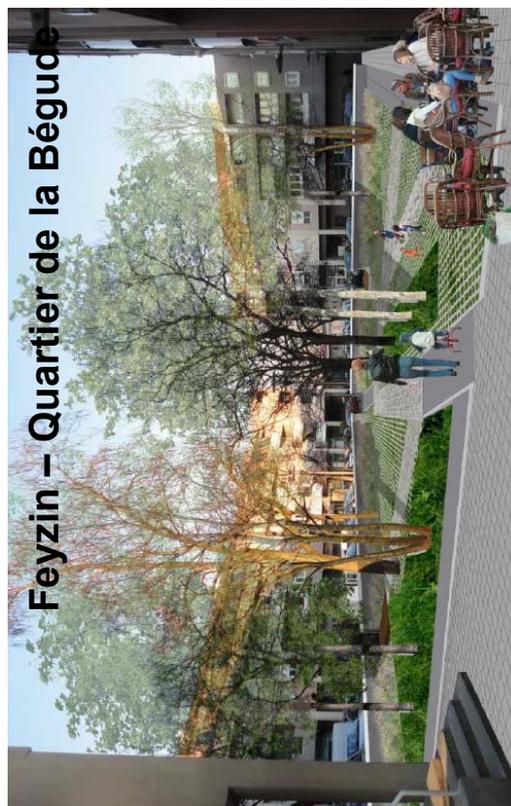
➤ Au total, 50 opérations d'aménagement dans le mandat

Aménagement du territoire

Mise en valeur des cœurs de ville

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Albigny S/Saône - Requalification centre
- Couzon au Mont d'Or - Relocalisation caserne SDMIS et parking gare
- Feyzin – Quartier de la Bégude
- Limonest - Ilot de la Plancha



- Lyon 1^{er} / Lyon 2^{ème} - Cœur Presqu'île
- Lyon 2^{ème} - Abords du Grand Hôtel Dieu
- Rives de Saône - Terrasses Presqu'île et Parking Saint Antoine
- Saint Genis les Ollières - Place Pompidou
-

Annexe 1 (21/33)

Aménagement du territoire

Mise en valeur des cœurs de ville

PROJETS EN PHASE PRÉ OPÉRATIONNELLE

- Curis au Mont d'Or - Place de la Fontaine
- Francheville - Extension parking des 3 Oranges
- Lyon 3^{ème} - Promenade Moncey - Place Ballanche
- Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement Espaces du centre
- Saint Didier au Mont d'Or – Places Morel et Peyrat
- Sathonay Camp - Requalification Place Thevenod
- ...

Saint Cyr au Mont d'Or - Espaces du centre



Annexe 1 (22/33)



Mobilité

133,3 M€ CP 2017



Annexe 1 (23/33)

Mobilité

Pôles d'échange multimodal (PEM)

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Lyon 2nd - PEM Perrache
- Lyon 3^{ème} - PEM Part Dieu
- Irigny - Halte d'Yvours



Irigny - Halte d'Yvours



Lyon 2nd - PEM Perrache

- Vernaison – Parking de la gare
- La Tour de Salvagny – Parking de la gare,
- ...

PROJETS EN PHASE PRÉ OPÉRATIONNELLE

- Saint Germain au Mont d'Or – Parking de la gare
- Sathonay-Camp – Parking Angle Rue Garibaldi / Avenue du Val de Saône

Mobilité

Accompagnement Grandes Infrastructures Sytral

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Lyon 2nd – Prolongement ligne T2
- Lyon 3^{ème} et Villeurbanne -
Accompagnement requalification ligne C3
- Lyon / Bron / Vénissieux -
Accompagnement ligne T6



PROJETS EN PHASE PRÉ OPÉRATIONNELLE

- Oullins / Pierre Bénite / Saint Genis Laval
Prolongement du métro B Hôpitaux Sud
- Création du métro E en direction d'Alai

POUR MÉMOIRE

➤ Budget Sytral : 1,2 Milliards d'€ sur le mandat

Annexe 1 (26/33)

Mobilité

Voiries

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Irigny - Chemin des Flaches
- La Tour de Salvagny - Avenue des Mont d'Or
- Limonest - Chemin du Vallon des Sablières
- Lyon 3^{ème} - Rue Garibaldi
- Montanay - Rue des Maures
- Meyzieu - Voie nouvelle rue Dugoujon et la rue de la Gare
- Oullins - Boulevard de l'Yzeron
- Rochetaillée S/Saône - Quai Pierre Dupont
- Saint Cyr au Mont d'Or - Chemin de Champlong
- Saint Genis Laval - Chemin de Moly
- Saint Fons - Achèvement tour de ville



Oullins – Boulevard de l'Yzeron



Meyzieu – voie nouvelle

Annexe 1 (27/33)

Mobilité

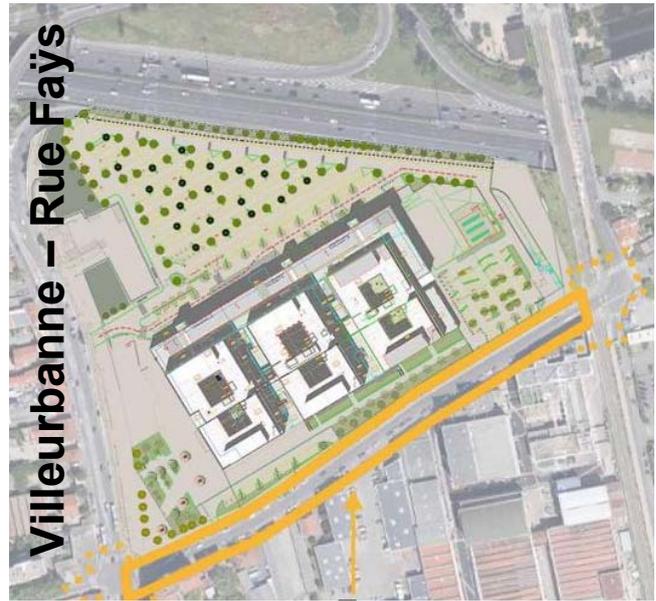
Voiries

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Solaize - Voie nouvelle 25
- Solaize - Requalification voiries du Centre
- Vénissieux - Voie de Desserte de la Glunière



Solaize – Voie nouvelle 25



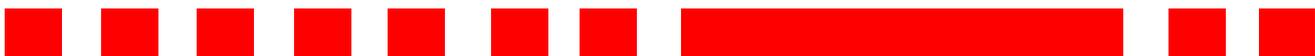
Villeurbanne – Rue Fay's

- Villeurbanne - Rue Fay's accompagnement de l'implantation du Médipôle
- Villeurbanne - Cours Émile Zola
- Villeurbanne - Avenue Saint Exupéry
- ...

Annexe 1 (30/33)



Environnement
67,7 M€ CP 2017



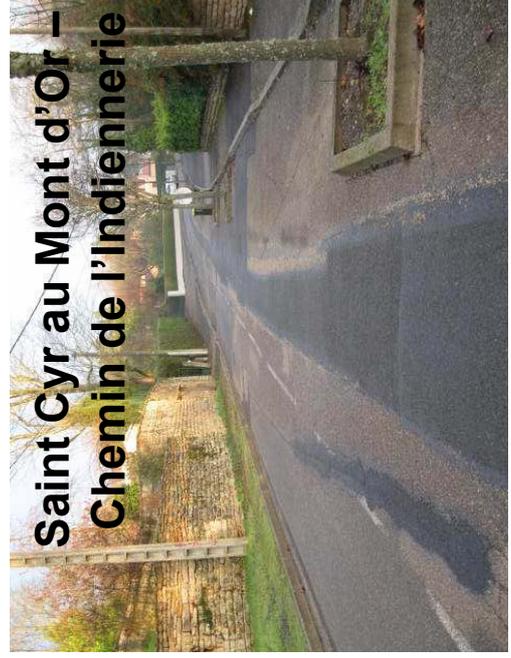
Annexe 1 (31/33)

Environnement

Réseaux d'eau et réseaux d'assainissement

PROJETS EN PHASE OPÉRATIONNELLE

- Fleurieu sur Saône - Montanay - Captage Tourneyrand
- Jonage – Route nationale
- Lyon 1^{er} - Quai de la Pêcheurie
- Meyzieu - Eaux Pluviales Bassin de rétention Le Villardier
- Mions - Quartier Meurières et Etachères
- Oullins/Sainte Foy les Lyon/Francheville - Collecteur Yzeron Tranche 3
- Saint Cyr au Mont d'Or - Refoulement Station des Ormes
- Saint Cyr au Mont d'OR – Chemin de l'Indiennerie
- Villeurbanne - Assainissement Station de Relèvement de Cusset,
- ...



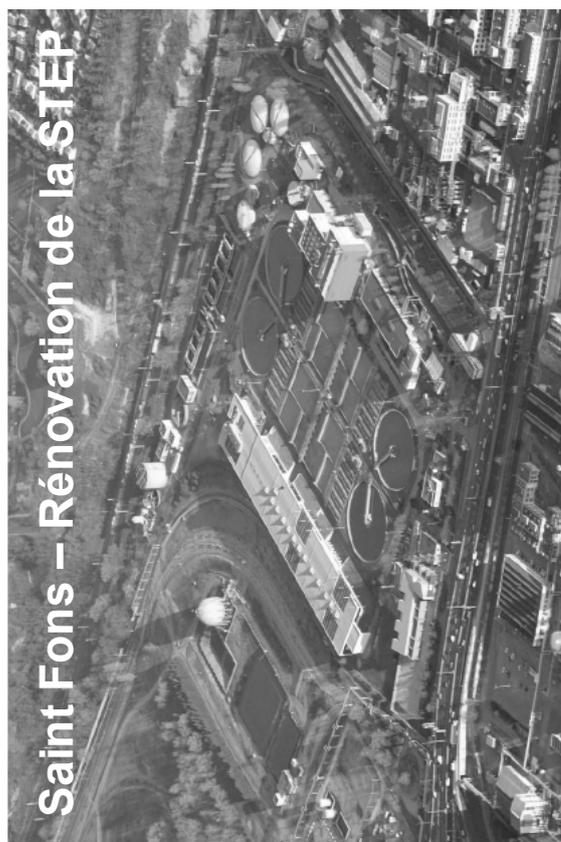
la métropole
GRAND LYON

Environnement

Réseaux d'eau et réseaux d'assainissement

PROJETS EN PHASE PRÉ OPÉRATIONNELLE

- Fontaines sur Saône – Rénovation et mises aux normes de la station d'épuration
- La Tour de Salvagny – Assainissement Avenue du Casino
- Saint Fons – Rénovation de la STEP
- ...



Annexe 1 (33/33)

Conclusion

- Une mise en œuvre effective de la PPI,
- 90 chefs de projet aujourd'hui déployés,
- Une année 2017 qui marquera un tournant pour l'engagement des travaux

Annexe 2 (1/26)

Budget primitif 2017

(Dossiers n° 2017-1710 et 2017-1711)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

Conseil de la Métropole 30 janvier 2017

GRANDLYON
la métropole



**BUDGET
PRIMITIF
2017**

Annexe 2 (2/26)

Le plan

- I. Les recettes de fonctionnement
- II. Les dépenses de fonctionnement
- III. L'autofinancement
- IV. La dette
- V. L'investissement

Annexe 2 (3/26)



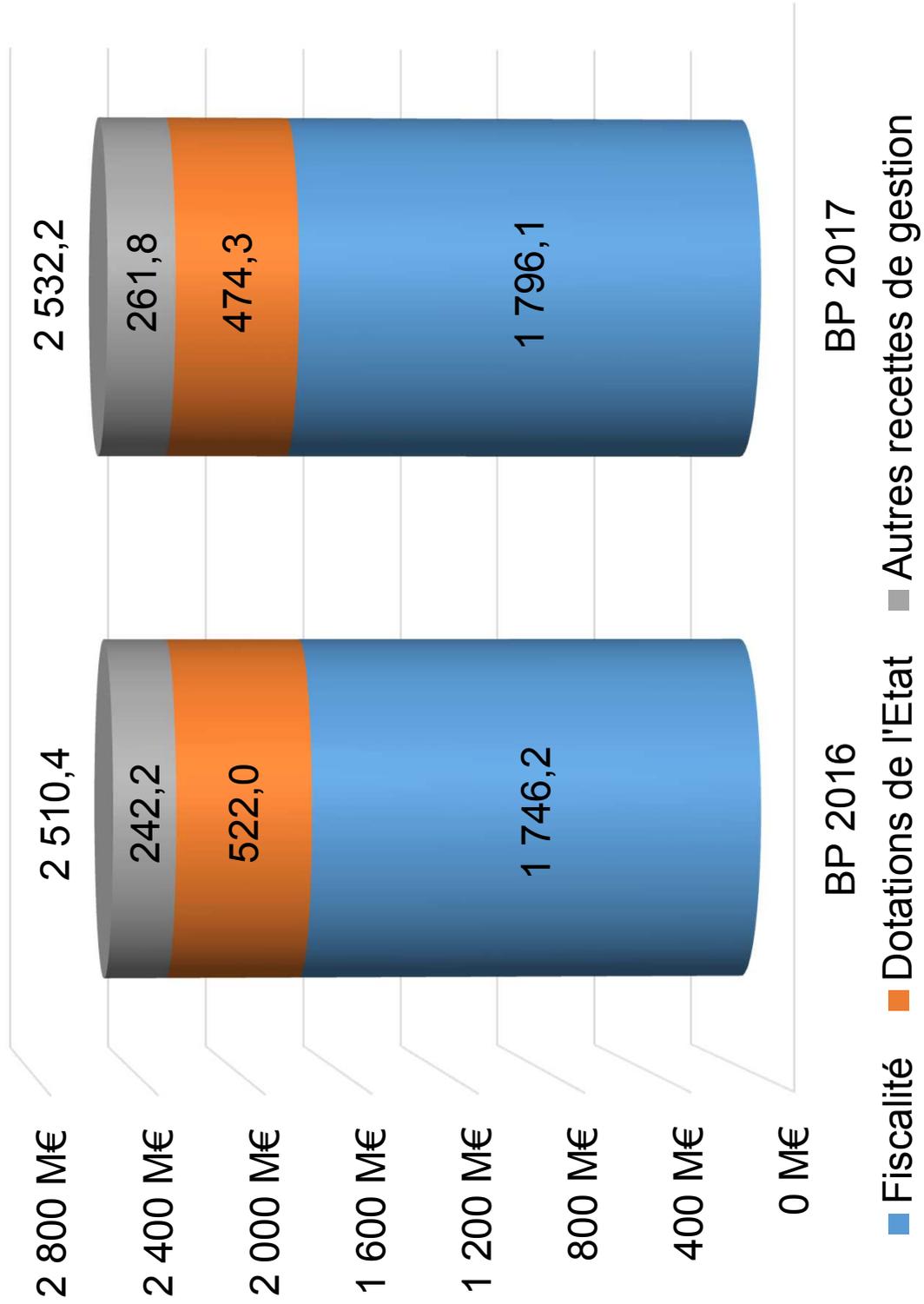
II. Les recettes de fonctionnement



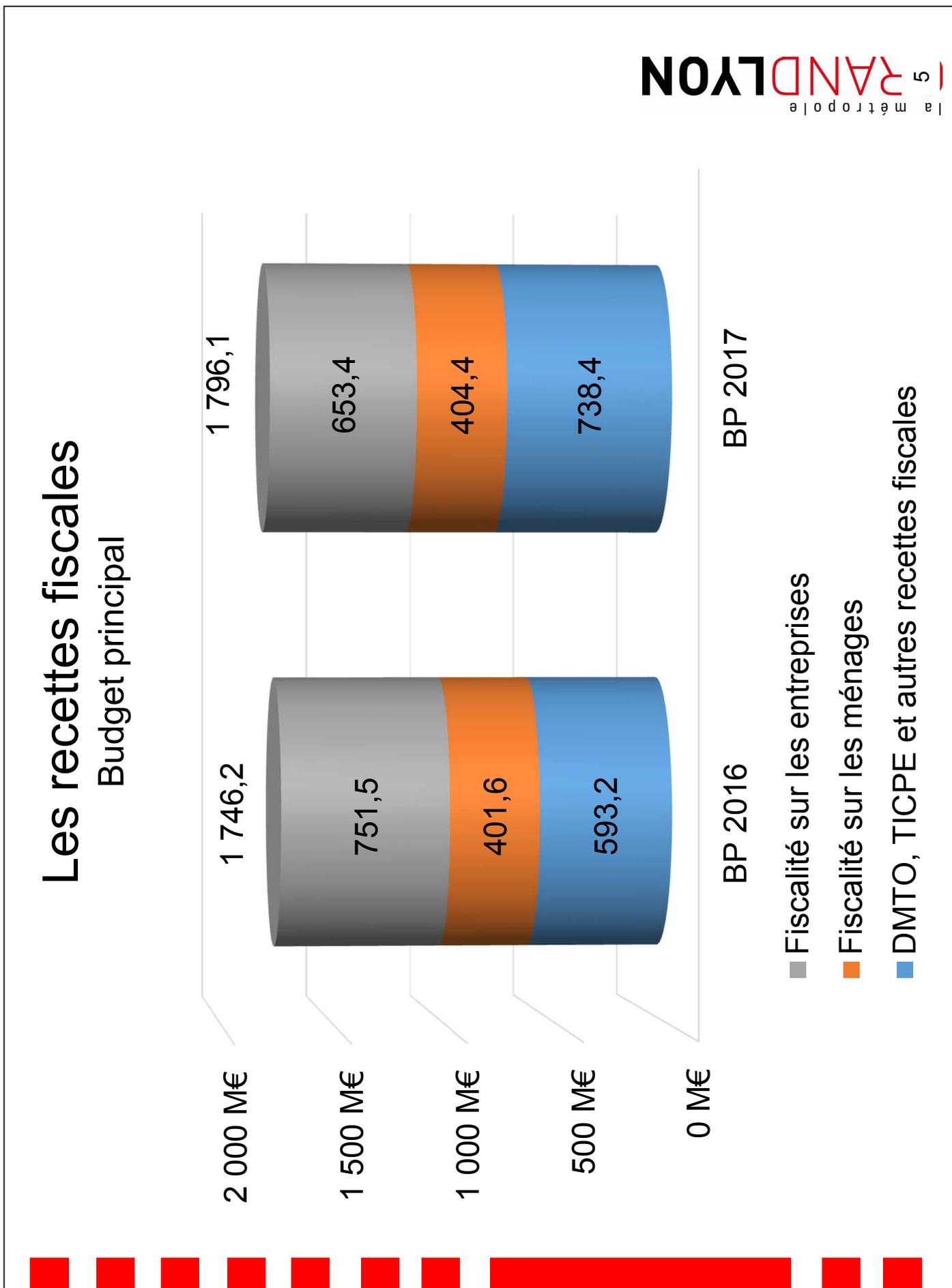
Annexe 2 (4/26)

La répartition des recettes de fonctionnement

Budget principal



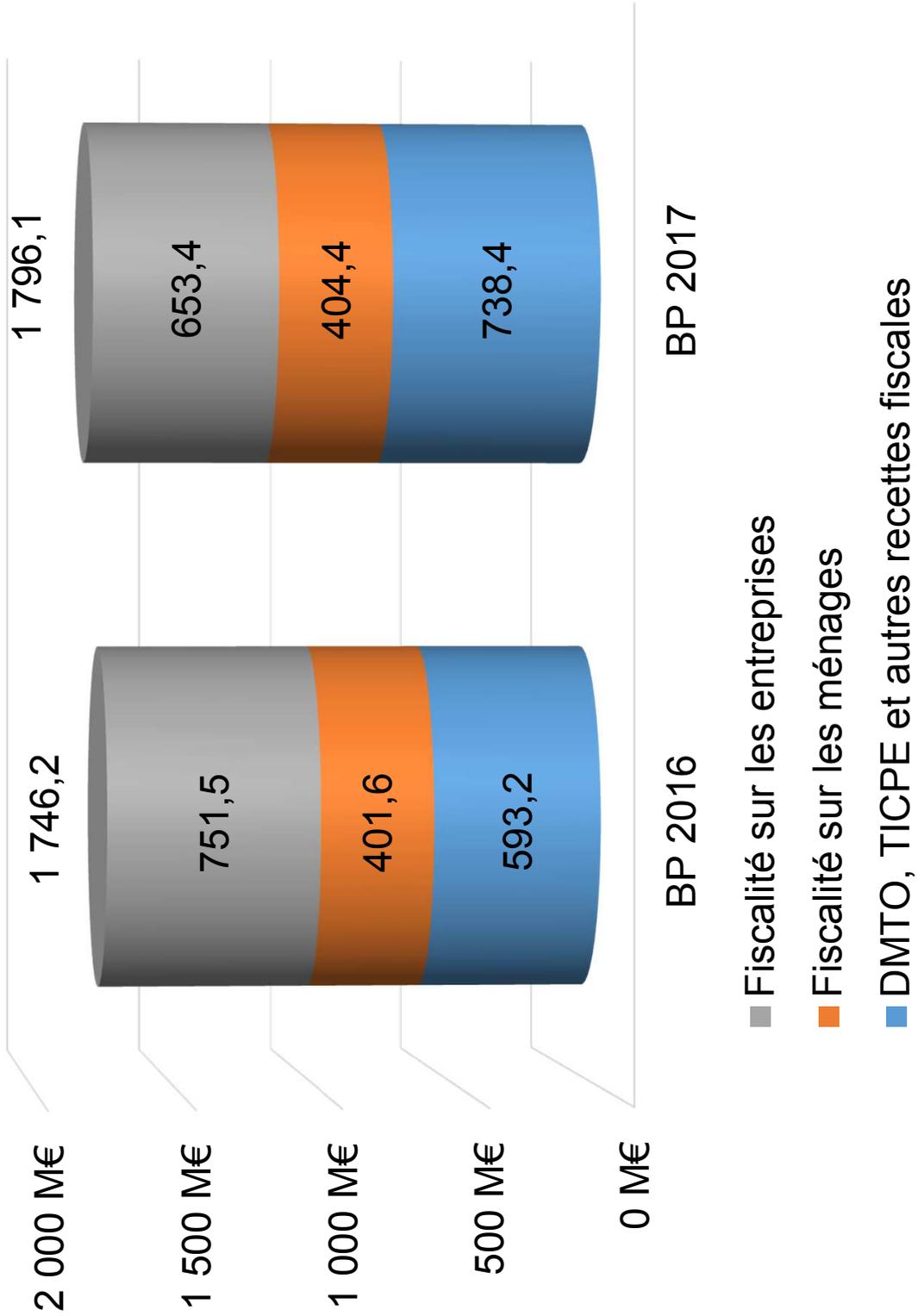
Annexe 2 (5/26)



Annexe 2 (6/26)

Les recettes fiscales

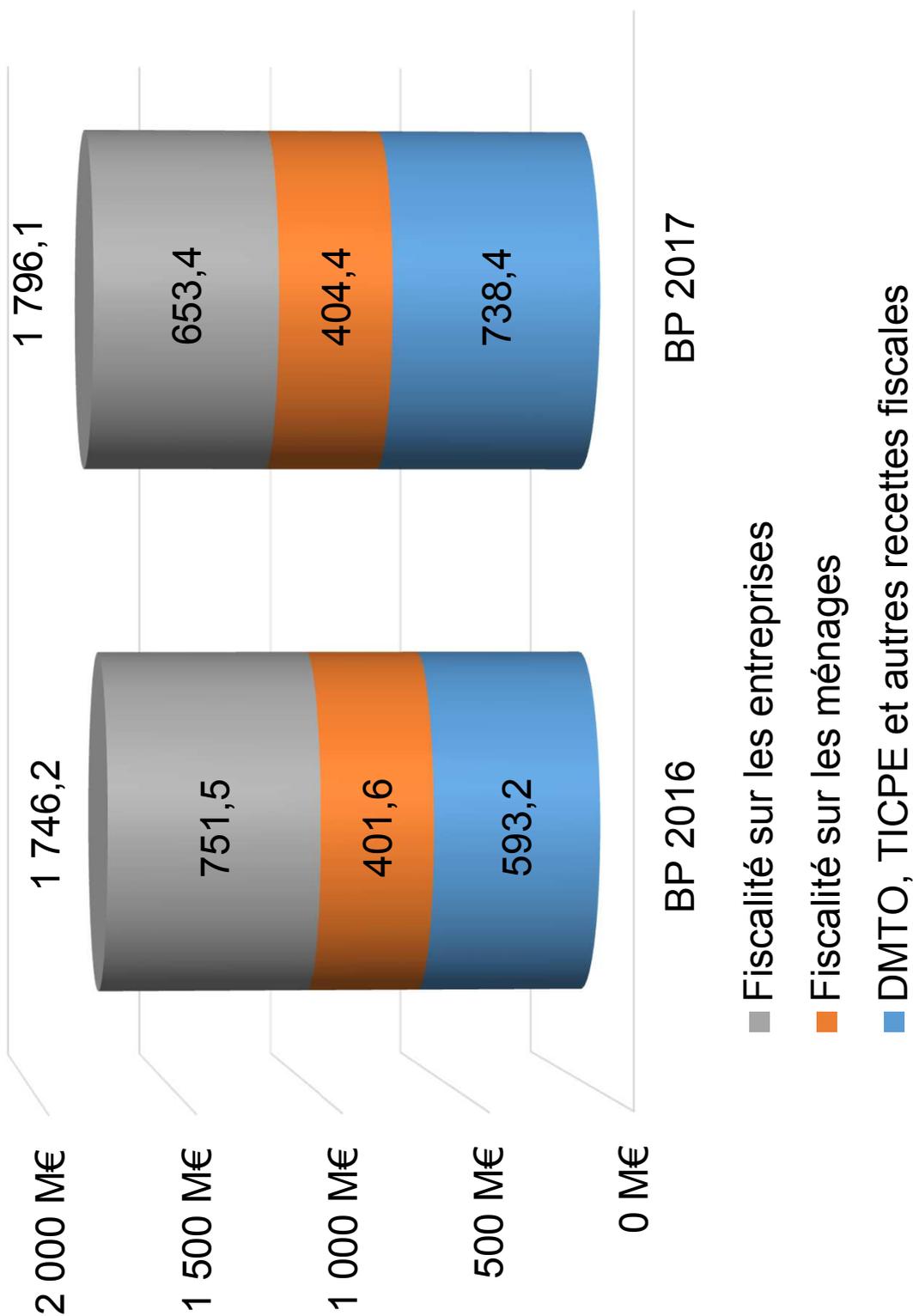
Budget principal



Annexe 2 (7/26)

Les recettes fiscales

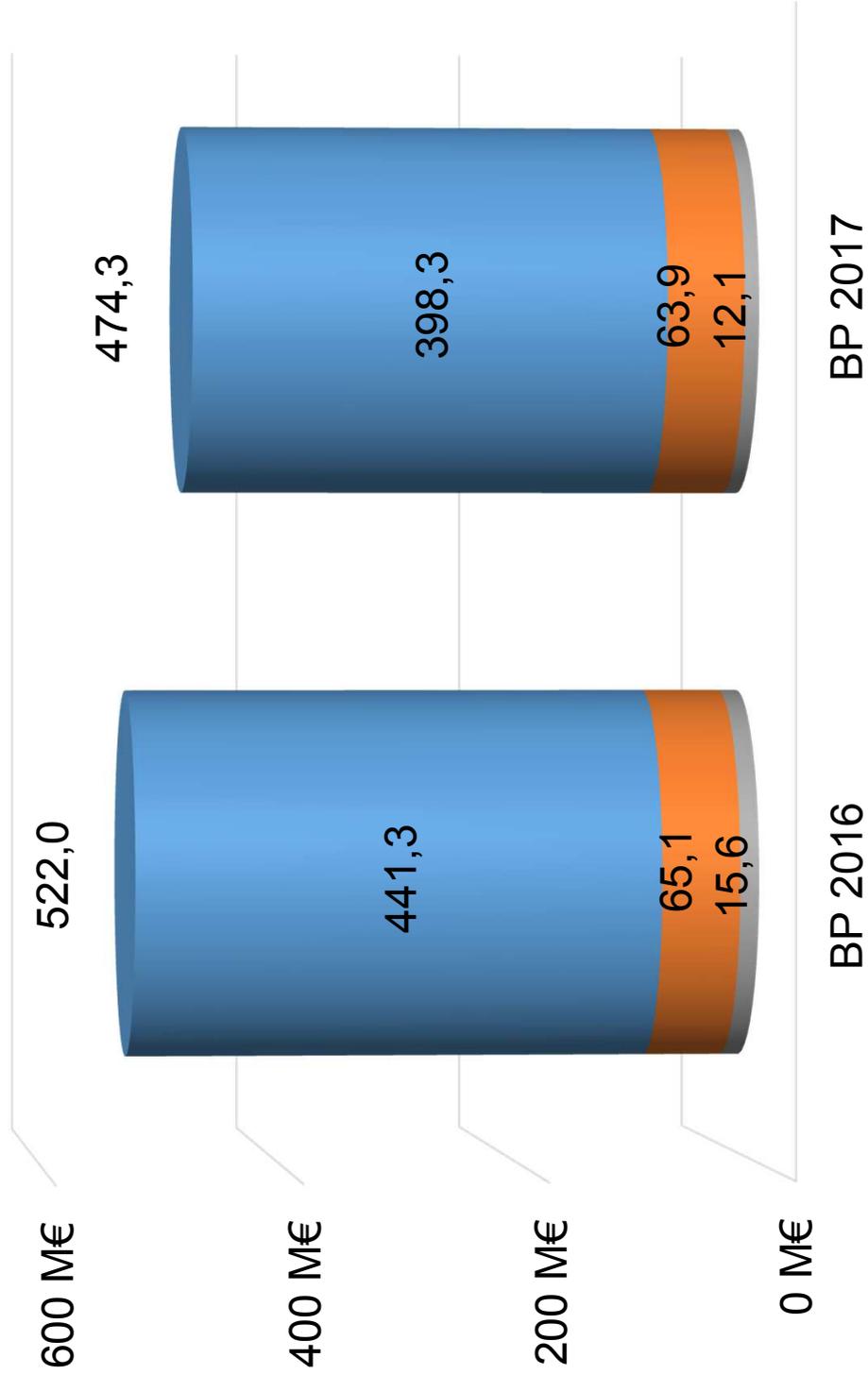
Budget principal



Annexe 2 (8/26)

Les dotations de l'Etat

Budget principal

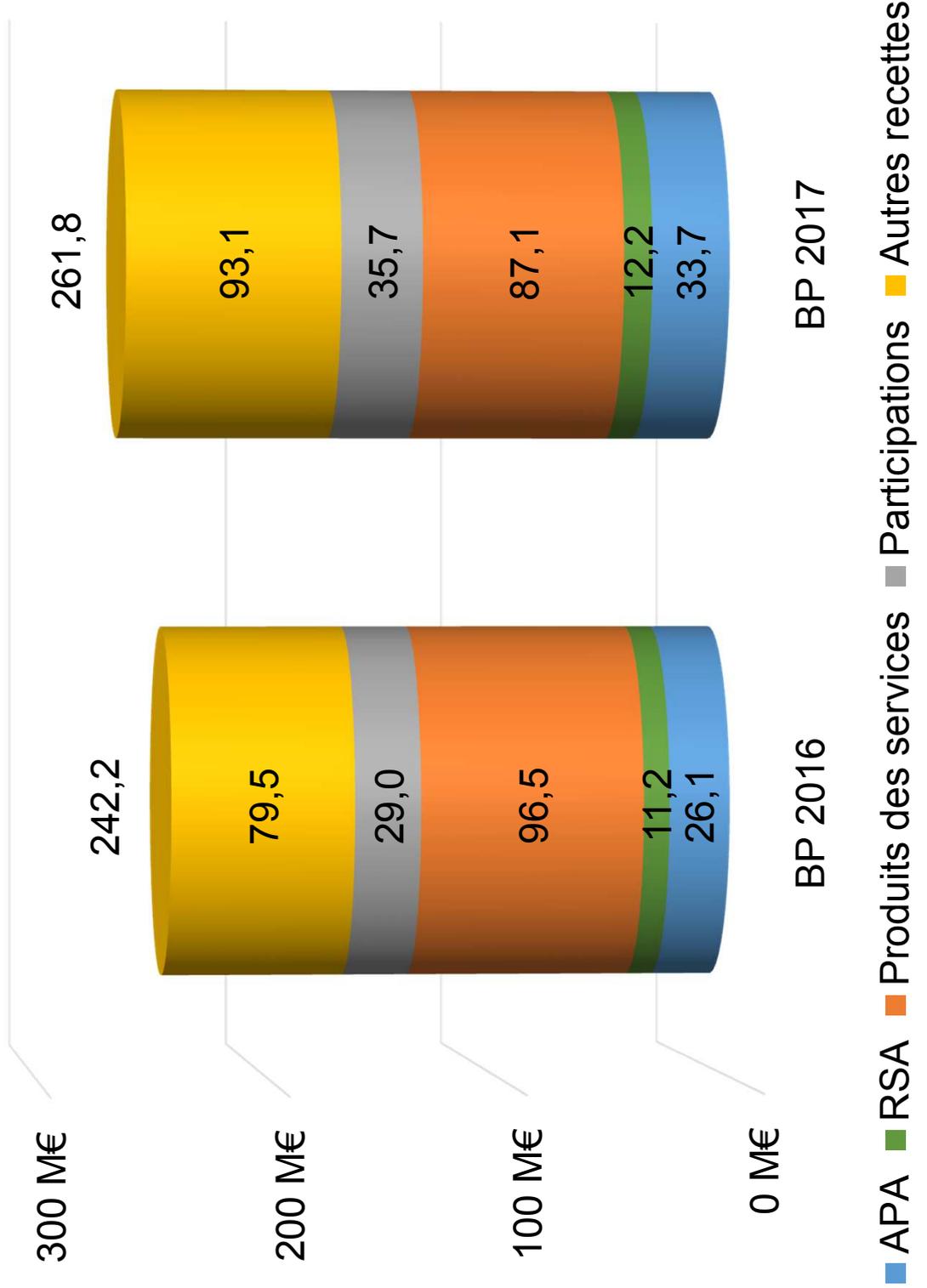


■ DGF ■ DCRTP ■ Autres dotations, attributions et participations

Annexe 2 (9/26)

Les autres recettes de gestion

Budget principal



Annexe 2 (10/26)

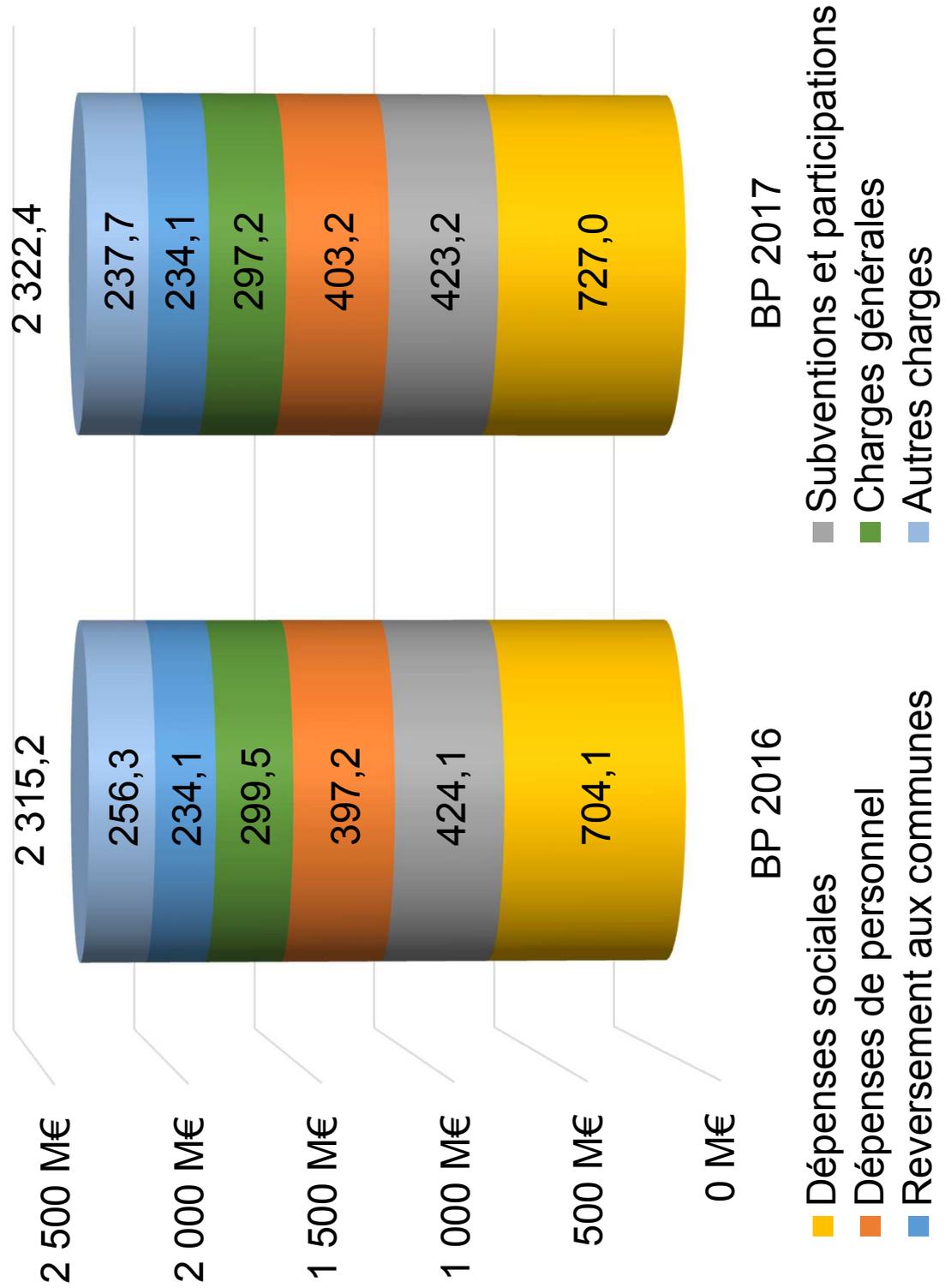
II. Les dépenses de fonctionnement



Annexe 2 (11/26)

La répartition des dépenses de fonctionnement

Budget principal

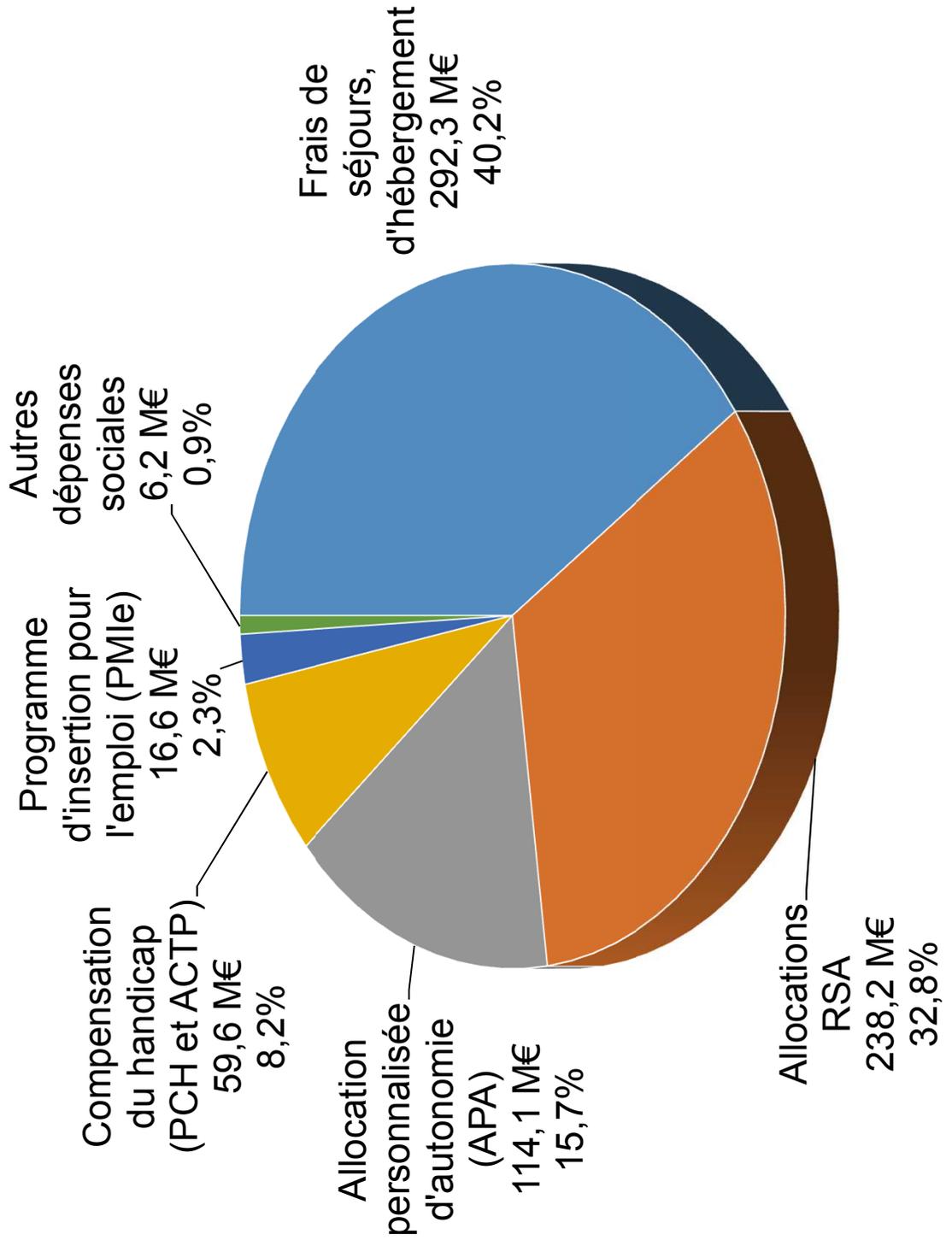


Annexe 2 (12/26)

Les dépenses sociales

Budget principal

727 M€

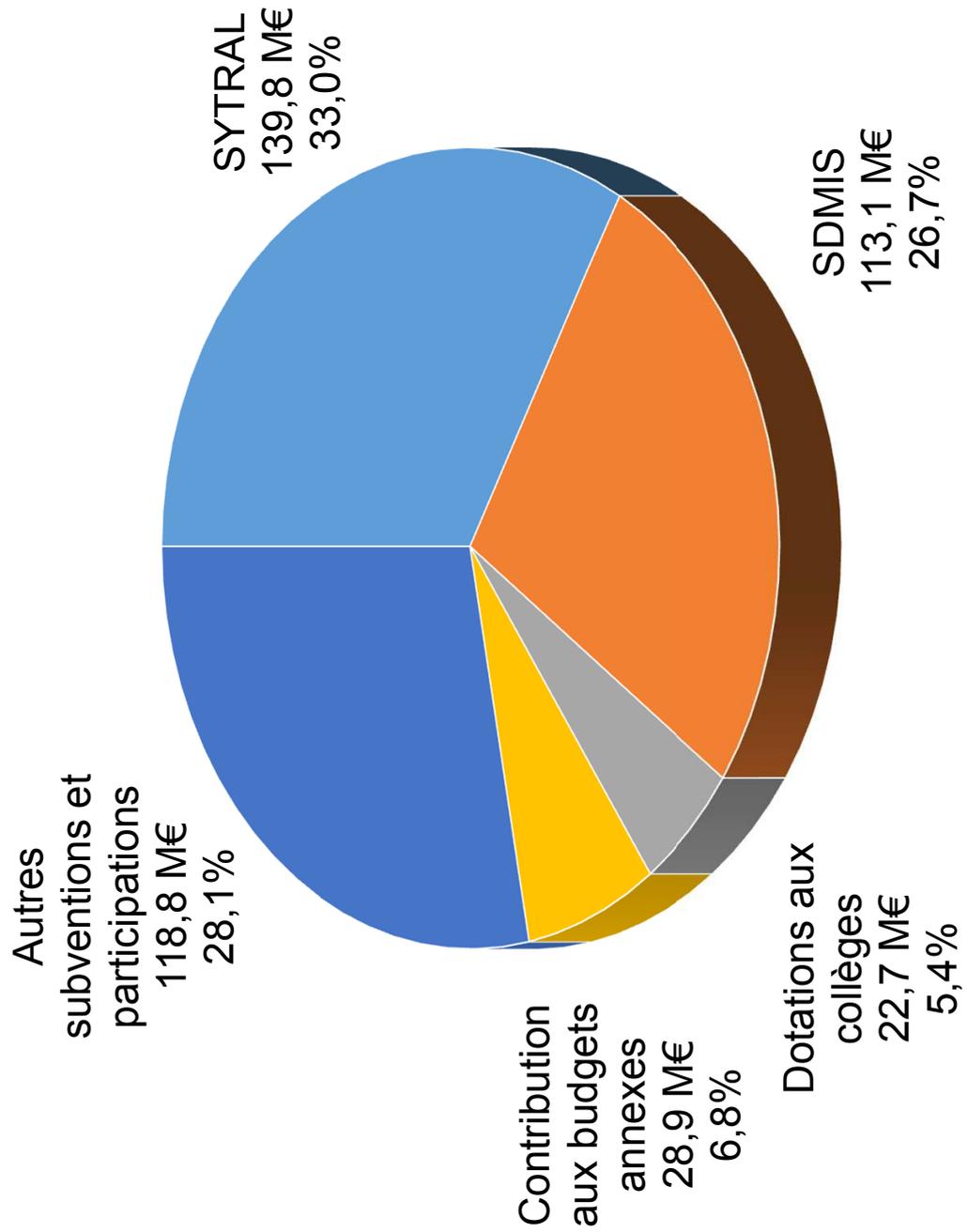


Annexe 2 (13/26)

Les subventions et participations

Budget principal

423,2 M€



Annexe 2 (14/26)

Les charges de personnel

Tous budgets

Évolution à 0% de BP à BP hors mesures nationales et besoins nouveaux entièrement gagés par des recettes externes affectées :

- Impact des mesures réglementaires nationales : +5,5 M€ (PPCR, point d'indice, cotisations...)
- Impact des besoins nouveaux faisant l'objet d'un financement par des partenaires extérieurs : +1,1 M€ (tous budgets) (principalement reprise en gestion du Fonds Social Européen)

➔ Soit une variation de BP à BP de +1,5% (+6,6 M€)

Les charges de personnel

Tous budgets

Évolution à 0% de BP à BP hors mesures nationales et besoins nouveaux entièrement gagés par des recettes externes affectées :

- Impact des mesures réglementaires nationales : +5,5 M€ (PPCR, point d'indice, cotisations...)
- Impact des besoins nouveaux faisant l'objet d'un financement par des partenaires extérieurs : +1,1 M€ (tous budgets) (principalement reprise en gestion du Fonds Social Européen)

→ Soit une variation de BP à BP de +1,5% (+6,6 M€)

Annexe 2 (16/26)

Les charges générales

Budget principal

- Les charges générales représentent notamment les grands marchés concourant à la réalisation des politiques publiques :
 - La collecte des ordures ménagères : 21,1 M€
 - le fonctionnement de l'usine d'incinération Lyon Nord : 14 M€
 - Les cantonniers en fourgon : 8,6 M€
 - Le lavage - balayage des voies : 7 M€
 - Le loyer du boulevard périphérique Lyon Nord : 12,7 M€
 - Le transport des élèves et étudiants handicapés : 5 M€
- Elles sont proposées à 297,2 M€ en baisse de - 0,8% par rapport à 2016.

Annexe 2 (17/26)

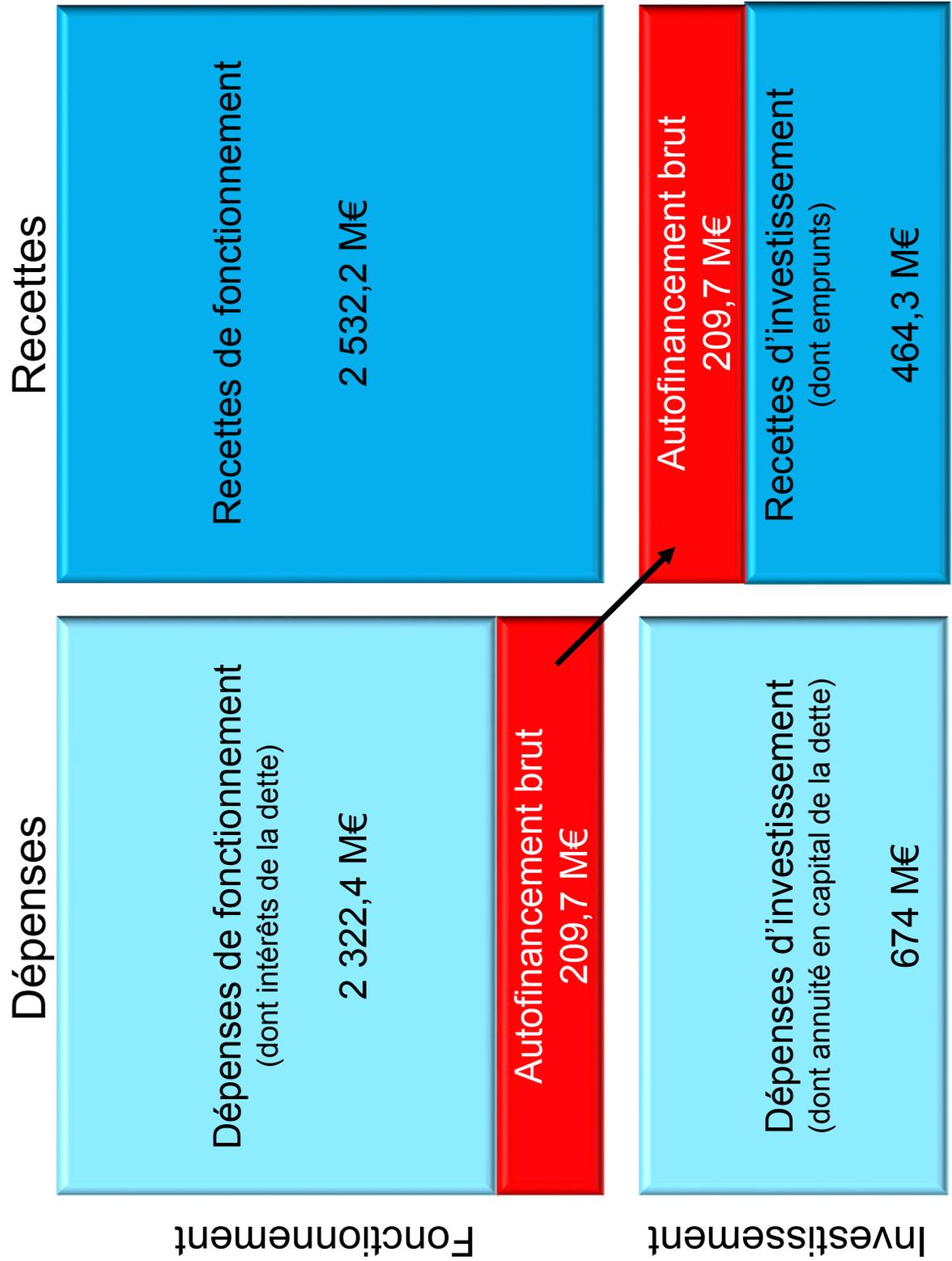
III. L'autofinancement



Annexe 2 (18/26)

Autofinancement brut

Budget principal



Annexe 2 (19/26)

Autofinancement brut

Budget principal

en M€	BP 2016	BP 2017	Evolution
Recettes de fonctionnement	2 510,4	2 532,2	0,9%
Dépenses de fonctionnement	2 315,2	2 322,4	0,3%
Autofinancement	195,2	209,7	7,4%

Annexe 2 (20/26)



IV. La dette



Annexe 2 (21/26)

Les caractéristiques de la dette

Tous budgets

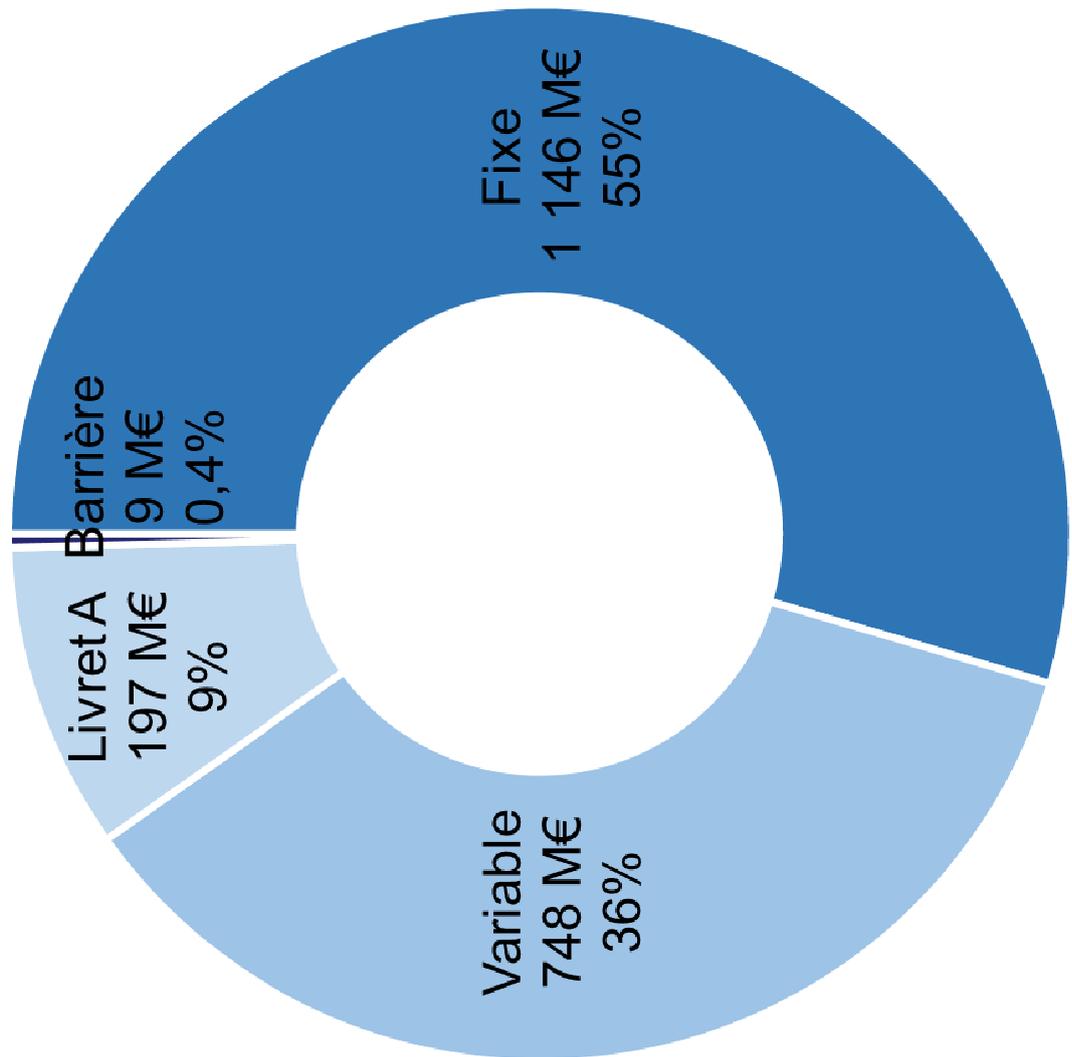
- Encours de la dette au 01/01/17 :
2 100 M€ tous budgets dont 1 834 M€ au budget principal
- Classement de l'encours selon la charte Gissler :
100% en A1 et B1
- Taux moyen au 01/01/17 :
1,98% tous budgets, 1,94 % au budget principal
- Durée de vie résiduelle : 12 ans et 9 mois
- Annuité 2017 des emprunts* : 192,6 M€

*Inscription budgétaire en dépense hors refinancement (166).

Annexe 2 (22/26)

Endettement à long terme

Répartition de l'encours par type de taux



Annexe 2 (23/26)

V. L'investissement



Annexe 2 (24/26)

L'avancement de la PPI 2015 - 2020

Tous budgets

1175 lignes identifiées dans la PPI pour un total de 3,52 Mds avec :

- 305 Projets d'agglomération dont 298 en cours/lancés.
- 200 opérations récurrentes des politiques publiques toutes en cours.
- 670 projets territorialisés dont 456 en cours avec :
 - 87 projets en fin de travaux en 2015
 - 111 projets en cours de travaux
 - 258 projets engagés

→ soit 954 projets en cours sur 1175 (81%)

La PPI en 2017

Tous budgets

- 580,7 M€ d'autorisations de programmes (AP) prévus à lancer en 2017 pour les nouveaux projets et les opérations récurrentes de l'année (502,5 M€ en 2016).
- 521,7 M€ de crédits de paiements (CP) inscrits au BP 2017 pour la réalisation des investissements à lancer ou en cours de réalisation sur l'année (498,8 M€ en 2016).

Annexe 2 (26/26)

Conclusion

- Un contexte économique encore difficile
- La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat
- Le maintien du plan de mandat ambitieux en investissement
- Une rigueur budgétaire indispensable pour sa mise en œuvre

Annexe 3 (1/2)**Question orale du groupe Les Républicains et apparentés
relative à l'enlèvement des encombrants**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

Conseil métropolitain du 30 janvier 2017**Question orale**

Article 67 du règlement intérieur

Objet : Enlèvement des encombrants

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous interroger sur un sujet qui peut paraître anecdotique mais qui concerne nombre de personnes de notre agglomération.

Nous voudrions aborder avec vous la question du ramassage des encombrants.

Certes, notre Métropole est équipée de déchèteries et il est assez aisé de s'y rendre pour celles et ceux qui sont équipés d'un véhicule. Sans nous appesantir sur l'antinomie avec votre souhait d'éliminer la voiture de la ville, vous n'êtes pas sans savoir que tout le monde ne dispose pas forcément d'un véhicule et si certains arrivent à se faire aider par un voisin ou de la famille, ce n'est pas le cas de tous nos concitoyens. Il n'apparaît pas non plus possible d'utiliser les transports en commun !

Autrefois, existaient sur Lyon des déchèteries mobiles qui permettaient, dans chaque arrondissement, aux habitants de déposer leurs encombrants près de leur domicile, une fois par mois.

Pour des raisons de coûts, le Maire de Lyon a choisi de supprimer ce service. D'autres municipalités de la Métropole pratiquaient un service de ramassage d'encombrants, pratiquement toutes l'ont supprimé comme Bron l'an dernier. Là aussi, c'est le coût qui est mis en avant.

Par contre, nous ne disposons d'aucune donnée sur l'évolution des dépôts sauvages et du coût engendré pour la collectivité car s'il y a effectivement une économie au niveau municipal, il ne nous semble pas qu'il y en ait une au niveau métropolitain, bien au contraire.

Annexe 3 (2/2)

Pour les personnes plus fragiles comme les personnes âgées ou handicapées, des systèmes spécifiques de collecte d'encombrants avaient pu être mis en place notamment sur la commune de Lyon. La personne se faisait connaître auprès de sa mairie d'arrondissement et ensuite une association d'insertion s'occupait de ramasser les encombrants. Ce service était financé par la Ville de Lyon sur les crédits emploi-insertion. A compter de 2015, ce sont les crédits « personnes âgées » qui ont pris le relais. Mais voilà, là aussi pour des raisons de coûts, cette pratique a pris fin.

Des demandes ont été adressées à la Métropole pour qu'elle agisse directement et ce au nom de la collecte des déchets qui relève de sa compétence, mais également des politiques en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Concrètement, Monsieur le Président, que proposez-vous à ce jour ? Quand va-t-on passer de la réflexion à l'action ?

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 10 avril 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
